

**ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER**

Ministère des Colonies

**Traités**

**1687-1911**

**40 COL 1-987**

Répertoire méthodique

Répertoire établi par J. MAURIN, archiviste  
révisé et complété par Monique EME et Françoise REYNIER  
chargées d'études documentaires

2016

## Table des matières

<b>Afrique subsaharienne</b> .....	7
Angola (1876) .....	7
Cameroun (1842-1893).....	7
Congo, Oubangui-Chari et Tchad (ancien Congo français) (1883-1899) .....	9
Côte d'Ivoire (1842-1894).....	28
Côte française des Somalis (1862-1891).....	39
Dahomey et Togo (1787-1897) .....	41
Gabon et Guinée espagnole (1787-1889).....	50
Gambie (1785) .....	66
Guinée française (1687-1897).....	66
Guinée portugaise (1838-1883).....	78
Haute-Volta et Ghana (1752-1898) .....	78
Liberia (1838-1845) .....	83
Maroc (1840, 1911).....	84
Mauritanie (1717-1895) .....	84
Niger (1891-1899).....	90
Nigeria (1841-1898).....	92
Sénégal et dépendances (1764-1891).....	94
Sierra-Leone (1785-1857).....	109
Soudan anglo-égyptien (1898).....	110
Soudan français (1855-1897).....	110
Traités conclus dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (1845-1887).....	121
Correspondance générale (1884-1909) .....	124
<b>Indochine</b> .....	126
<b>Comores</b> .....	126
<b>Polynésie française</b> .....	126

## INTRODUCTION

### Historique de la conservation

La série a été constituée artificiellement au début du XX<sup>e</sup> siècle par prélèvement dans divers services du ministère des Colonies.

### Présentation du contenu et intérêt du fonds

La grande majorité du fonds est constituée par les traités signés au XIX<sup>e</sup> siècle par la France avec les chefs d'Afrique subsaharienne, auxquels s'ajoutent quelques conventions passées sur les côtes d'Afrique occidentale au siècle précédent et une donation de village en Guinée en 1687. Seuls six dossiers ne concernent pas l'Afrique : les copies des décrets de ratification par le président de la République des traités et conventions entre la France et l'Annam (6 juin 1884 et 18 février 1885), des conventions avec les sultans de la Grande-Comore et d'Anjouan (6 et 8 janvier 1892) et deux traités passés avec Rurutu et Rimatara en 1889, en Océanie.

Les actes se présentent sous la forme d'originaux, de copies manuscrites, dactylographiées ou ronéotées et d'exemplaires imprimés, fréquemment rassemblés dans un même dossier. Les noms propres indiqués sur les imprimés diffèrent assez souvent de ceux portés par les originaux, mais tous les cas n'ont pas été signalés dans les analyses de l'instrument de recherche. Nous avons privilégié les orthographes originales. Les correspondances concernent généralement les projets de ratification des traités.

Ces textes permettent de suivre les progrès de l'implantation française au fil des ans, notamment dans les années 1880 et constituent une source importante pour l'histoire africaine. Un intérêt particulier est apporté par les 289 traités signés par la Belgique en 1883 et 1884 lors de la conquête de la vallée du Kwilu-Niari (Congo), territoire cédé à la France en 1885.

### Mode de classement et cotation

Les documents étaient classés en 948 dossiers, dont la numérotation ne suivait pas un ordre chronologique ni géographique, ce qui a engendré un grand nombre de doublons et de documents concernant le même traité (originaux, copies ou imprimés) portant deux ou trois cotes différentes. Nous avons rassemblé toutes les pièces qui concernaient un même traité et, par conséquent, supprimé plusieurs dizaines de dossiers. À l'inverse, certains dossiers contenaient plusieurs traités touchant des pays très différents (Côte française des Somalis et Congo, par exemple) et ont été divisés en sous-dossiers. Lors de l'établissement de l'inventaire numérique par J. Maurin, une cinquantaine de cotes étaient déjà vacantes.

Les dossiers n<sup>o</sup> 549 et 574 comportaient un grand nombre de traités n'ayant pas tous de liens entre eux et ont été subdivisés en dossiers individuels, avec une numérotation de 949 à 987, qui n'existait pas dans l'ancien inventaire.

Les 289 traités passés par la Belgique au Congo étaient répartis en 22 dossiers cotés n<sup>o</sup> 626 à 647, mais étaient numérotés en continu indépendamment de ces cotes (ex. : 626/19 puis 627/20). Nous avons conservé ces 289 numéros dans les listes détaillant le contenu de chaque dossier, mais nous ne les avons pas intégrés dans les cotes afin de ne pas compliquer celles-ci.

Nous avons pris le parti de regrouper les documents sous un classement géographique correspondant aux colonies telles qu'elles sont identifiées à partir des années 1880, même si de nombreux documents sont antérieurs, afin de faciliter le rapprochement avec les pays actuels, Sénégal, Soudan français (Mali) et Guinée, par exemple. Nous n'avons pas conservé les appellations Haut-Fleuve, Sénégalie ou Rivières du Sud, données par Maurin pour les documents correspondant chronologiquement à ces colonies. Mais ce parti nous a conduits à ne pas séparer la Haute-Volta et le Ghana, ni la Guinée espagnole du Gabon, car les ethnies concernées s'étendaient sur les deux territoires. De même, nous avons traité dans la même rubrique les colonies issues de l'ancien Congo Français : le Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad. Certains villages du Togo faisaient partie du Dahomey au XIX<sup>e</sup> siècle, mais nous avons privilégié leur appartenance actuelle. Cependant il a été parfois difficile de différencier des localités du Gabon et du Congo français, d'autant que ces pays ont formé une seule colonie par moment, ou de savoir dans quelle colonie

était situé un territoire mentionné sous le nom d'une ethnie présente du Cameroun au Gabon. L'ensemble des documents concernant chacune des colonies peut toutefois être sélectionné au moyen de l'interrogation par nom de lieu.

Les traités et les décrets de ratification qui concernent deux ou plusieurs pays bien identifiés ont été placés dans une rubrique à part.

A l'intérieur de ce classement géographique, les dossiers sont présentés dans l'ordre chronologique. Le nombre des cartons ayant été modifié, seuls les numéros des dossiers ont été indiqués dans les cotes.

## Sources complémentaires

### *Archives nationales d'outre-mer*

- Ministère des Colonies
  - Série documentaires
    - [Généralités \(1778-1910\)](#)
    - Séries géographiques [Afrique](#), [Asie](#) et [Océanie](#) (1775-1953)
  - Administration centrale
    - [Missions \(1796-1932, 1944\)](#)
    - [Direction des Affaires politiques \(XIX<sup>e</sup> s.-1962\)](#)
    - [Service géographique \[1890-1960\]](#)
    - [Direction des services militaires, puis direction des Affaires militaires \(1890-1958\)](#)
  - Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française - Série D : Politique et administration générale
    - [Missions d'exploration ; négociations internationales et délimitation des frontières \(2D, 1883-1943\)](#)
  - Archives privées
    - [Papiers Brazza \(16 PA, 1875-1905\)](#). L'inventaire d'une partie de ce fonds a été mis en ligne.
    - [Papiers Monteil \(40 APC, 1879-1932\)](#)
    - [Papiers du général Gaëtan Bonnier \(37 APC, 1882-1938\)](#)
    - [Papiers Alfred Fourneau \(GGAEF 4Y, 1884-1914\)](#)
    - [Papiers du colonel Julien \(6 PA, 1889-1925\)](#)
  - Iconographie
    - Banque d'images [Ulysse](#) : paysages, ethnies, explorateurs.
    - Exposition virtuelle organisée par les ANOM à l'occasion du centenaire de la mort de [Pierre Savorgnan de Brazza](#).

### *Archives nationales (site de Pierrefitte)*

- Ministère de l'Instruction publique - Service des Missions :
  - [Missions scientifiques et littéraires \(F17 2925-3014, F17 17225-17294\)](#)
  - [Missions scientifiques et littéraires dans l'Afrique subsaharienne - Dossiers individuels \(F17 2933/1-3014/B, F17 17265-17294, 1828-1937\)](#)
- Archives privées :
  - [Fonds colonel Monteil \(66 AP, 1885-1940\)](#)

### *Service historique de la Défense*

- [Papiers Monteil \(1 K 168, 1880-1883\)](#)

### *Bibliothèque de l'Institut de France*

- [Fonds Auguste Terrier \(secrétaire du comité de l'Afrique\)](#), conservé sous la cote Ms 5891-6023. 133 liasses et cahiers (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

## **Conditions d'accès**

L'ensemble du fonds est consultable en ligne sur le site Internet des Archives nationales d'outre-mer.

## **RÉPERTOIRE**

**Angola (1876)**

40 COL 473      Traité de paix conclu entre le contre-amiral Ribourt, commandant la division navale de l'Atlantique sud, et le Ma Tenda de Landana

10 août 1876

Le chef est assisté par les cavalheiros Mopanga, Pingo, Poatilongo, Polonlamba, Poloumbongo et Chikando-Tati.

Attaques contre un navire de commerce français. Mission sur la rivière Chiloanga.

**Cameroun (1842-1893)**

40 COL 438      Traité passé entre les rois Imalay, Achouka et Hontonga des villages de Banoko, et Philippe de Kerhallet

30 mars 1842

Philippe de Kerhallet, commandant le brick de guerre l'*Alouette*, assisté de Cousin, capitaine du trois-mâts le *Diligent*.

1 note de transmission donnant la situation de Banoko, en face de Fernando Po.

Ratification par décret du 12 juillet 1884

40 COL 448      Conventions passées avec les chefs des villages de Banoko ou Batanga par le capitaine de corvette Auguste Baudin

8 septembre 1845

Traité d'amitié, d'alliance et de commerce signé à bord du *Grenadier* par les chefs Imalay, Achouka et Hontonga. Commerce des esclaves. Liste de cadeaux.

40 COL 466      Traité renouvelant la reconnaissance de la souveraineté de la France, devant Banoko, par les chefs ymalais des villages de Bongael-Otonga, de Bapouko-Masouka et d'Apouko

20 août 1869

Traité conclu à bord de la canonnière la *Comète*.

Un traité avait déjà été conclu entre ces chefs et le commandant de Kerhallet le 10 mars 1842

Ratification par décret du 4 août 1884.

40 COL 474      Copie du traité anglais signé par les rois Toko (King John) de Banoko et William de Batonga

23 mars 1880

Traité de commerce.

40 COL 476      Convention passée avec Passall, roi de Malimba, par le capitaine de frégate Godin

19 avril 1883

Traité d'alliance et d'amitié conclu par le capitaine Godin, commandant le *Voltigeur*, agissant au nom du capitaine de vaisseau Bories, commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique. Clauses concernant le commerce, la cession d'un terrain, la construction d'établissements commerciaux ou militaires. Liste de cadeaux.

Ratification par décret du 30 novembre 1883.

40 COL 477      Déclaration du roi Toko, fils de Achouka, reconnaissant la souveraineté de la France sur son pays et s'engageant à respecter le traité conclu avec les chefs de Banoko par le commandant de Kerhallet le 30 mars 1842

24 avril 1883

Signée à bord de l'avisos le *Voltigeur* commandé par le capitaine de

- frégate Godin.  
Ratification par décret du 12 juillet 1884.
- 40 COL 478 Déclaration du roi Madola, fils de Imalay, reconnaissant la souveraineté de la France sur son pays et le traité conclu avec les chefs de Banoko par le commandant de Kerhallet le 30 mars 1842  
25 avril 1883
- Déclaration faite suite à des actes de rébellion. Mission religieuse.  
Déclaration signée à bord de l'avis le *Voltigeur* commandé par le capitaine de frégate Godin.  
Ratification par décret du 12 juillet 1884
- 40 COL 492 Déclaration de Engouélé-N'Gouélé, chef du village de Lobé, du peuple des Bapoukous (territoire de Banoko) et fils du chef Otonga-Djokou, au lieutenant de vaisseau G. Félix  
13 novembre 1883
- Reconnaissance de la souveraineté de la France et des traités passés antérieurement. Offre de terres pour la construction d'une mission catholique ou de factoreries et d'un poste militaire.  
Ratification par décret du 15 janvier 1884.
- 40 COL 698 Décret d'approbation de la convention passée avec le roi de Malimba le 19 avril 1883  
13 novembre 1883
- 40 COL 306 Traité conclu par Paul Crampel avec les chefs M'Fang des villages Andounah, Assoh et Edounendjoko situés sur la rive droite de la rivière Djah  
25 décembre 1888
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.  
Signataires africains : Midza, Bindzenndouma, Millameboulo et Detoumenndouma.
- 40 COL 305 Traité conclu par Paul Crampel avec les chefs M'Fang des villages de M'Koul, Angoulakomm, Endonga, Mindong, Assoh, Mayous situés sur la rive droite de la rivière Djah  
28 décembre 1888
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.  
Signataires africains : Linvogo, Ouarabissoh, Ekang, Epfayon, Bamendoumo, Boumelougo, M'Bômo.
- 40 COL 304 Traité conclu par Paul Crampel avec Éyégueh, chef des villages de Binvolu situés sur la rive droite de la rivière Djah  
6 janvier 1889
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.
- 40 COL 295 Traité conclu par Alfred Fourneau avec Mézoumédjomé, chef de Golé<sup>1</sup>  
18 septembre 1889<sup>2</sup>

<sup>1</sup> 1 note sur la localisation de Golé, « probablement sur territoire allemand », signée par de Chavannes, commissaire par intérim du Gabon et du Congo français. Golé était situé près de la frontière sud du Cameroun (carte de la mission, dossier n° 810).

<sup>2</sup> Une des copies faisait partie du dossier n° 875.

Traité conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, et Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 294      Traité conclu par Alfred Fourneau avec Ilabésolé, chef de la terre de M'Koumeïous

23 septembre 1889

Traité conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

1 note sur la localisation de M'Koumeïous, « probablement sur territoire allemand », signée par de Chavannes, commissaire par intérim du Gabon et du Congo français.

M'Koumeïous était situé près de la frontière sud du Cameroun (carte de la mission dans le dossier n° 810).

40 COL 293      Traité conclu par Alfred Fourneau avec Ibinassé, chef de la terre de N'Tola

7 octobre 1889

Traité conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

1 note sur la localisation de N'Tola, « probablement sur territoire allemand », signée par de Chavannes, commissaire par intérim du Gabon et du Congo français. Carte de la mission dans le dossier n° 810.

40 COL 160      Traité de protectorat passé à Yola entre le lieutenant de vaisseau Louis Mizon et Zouveyro, sultan de l'Adamaoua

9 novembre 1891

Clauses concernant le commerce, la circulation des personnes, la culture et la religion, le paiement de droits et de coutumes.

Une lettre de Sadi Carnot, Président de la République française, à Zouveyro, datée du 8 août 1892.

### ***Congo, Oubangui-Chari et Tchad (ancien Congo français) (1883-1899)***

Ont été regroupés dans cette partie les documents concernant ces trois colonies issues de l'ancien Congo français, dont la conquête résulte de missions effectuées pour la plupart au départ du Congo et dont les traités ont été généralement ratifiés par séries.

#### *Province du Kwilu-Niadi (traités passés par la Belgique) 11 février 1883-26 septembre 1884<sup>1</sup>*

Stanley entreprend la conquête des régions situées le long du Kouilou-Niadi et de son affluent le Niari pour le roi Léopold II de Belgique, avec l'aide de quatre chefs de mission : John Grant Elliott, assisté de Destrain et Legat, Van de Velde, Hanssens et Harou. La province du Kwilu-Niadi ainsi constituée est ensuite divisée en quatre districts. Mais la France, en se fondant sur le traité conclu avec Makoko le 10 décembre 1880, revendique les deux rives du Congo et la vallée du Kouilou-Niari. Ce territoire lui est cédé par la Belgique par une convention du 5 février 1885, moyennant une indemnité de 300 000 F. Les 289 traités signés lors de cette campagne sont répartis entre les dossiers 626 à 647. Ils sont présentés sous forme de listes, dans l'ordre chronologique et pas forcément dans l'ordre de leur numérotation première.

<sup>1</sup> Les 289 traités signés lors de cette campagne sont répartis entre les dossiers 626 à 647. Ils sont présentés sous forme de listes, dans l'ordre chronologique et pas forcément dans l'ordre de leur numérotation première.

40 COL 639/1 Cession d'une maison à l'Expédition internationale du Kwilu par  
la factorerie portugaise de Loango

11 février 1883

40 COL 627 Trente-six traités conclus aux environs de Franktown

8 mars 1883-8 mai 1884

Traités signés par J. Grant Elliott, représentant du Comité d'études du  
Haut-Congo, avec :

- Isamba, roi des rivières Niadi (Niari) et Luasa, à Macabinda (Franktown). N° 20 (8-20 mars 1883)
- le roi Makya Gimbasi et le prince Mombuku Siko, à Ganda Kolombo. N° 21 (1<sup>er</sup> août 1883)
- Le roi Mombuku Bungi et le prince Sarti, à N'Tombo. N° 22 (1<sup>er</sup> août 1883)
- Le roi Mombuku Mabbiala et le prince Michiengi Garmbu, à Mabuki. N° 23 (2 août 1883)
- Le roi M'Boomgu Geembi, à Chimisor. N° 24 (5 août 1883)

Traités signés par Amédée Alexandre Legat, agent du Comité d'études du Haut-Congo, chef de la station de Franktown, avec :

- Makaye Midango, roi de Diéba. N° 25 (14 juin 1883)
- Zadi Boumba, roi de Matalila. N° 26 (16 juin 1883)
- Magofou M'Sitou, roi de Moyby. N° 27 (20 juin 1883)
- Mikiko Sango, roi de Fouindou Kifou. N° 28 (6 août 1883)
- Makasa, roi de Sisambe. N° 29 (7 août 1883)
- Ouhengue Moyby, roi de Ganda. N° 30 (7 août 1883)
- Makaye Emsikou, roi de Goudou. N° 31 (7 août 1883)
- Magofou Mouondé, roi de Makoubo Dioga. N° 32 (7 août 1883)
- Mokibangou Boukou, roi de Qsibou. N° 33 (septembre 1883)
- Makaye Mahongo, roi de Stiougouële. N° 34 (16 septembre 1883)
- Makaye Mbongou, roi de Makaka Emsila. N° 35 (18 septembre 1883)
- Enga Madougou, roi de Ganda (Senda ou Zanda - sic). N° 36 (30 septembre 1883)
- Likélé Mboukou, roi de Banga. N° 37 (7 octobre 1883)
- Maboukou, roi de Makaka. N° 38 (8 octobre 1883)
- Mabansa Bitéké, roi de Malla. N° 39 (15 octobre 1883)
- Masékésé Kibanga, roi de Tchioulou. N° 40-41 (15 novembre 1883)
- Makaye Kibatta, roi de Tchiounana (Piolo). N° 42 (27 novembre 1883)
- Makaie Sadi, roi de Makaka Kengo (avec carte manuscrite). N° 43 (3 janvier 1884)
- Makaka Mahongo, roi de Zoulou Manba. N° 44 (19 janvier 1884)
- Makaka Gimby, roi de Lebota. N° 45 (8 mai 1884)

Dix traités signés par James Hurt, pour l'Association internationale du Congo (n° 46-55, 29 septembre 1883-11 janvier 1884)<sup>1</sup>.

40 COL 634 Onze traités conclus près de Philippeville, rive gauche du Niadi,  
dans la vallée de la N'Soundi

30 avril 1883-16 juillet 1884

Traités signés par le capitaine Hanssens, membre de l'expédition internationale du Haut-Congo, pour le Comité d'études du Haut-Congo, avec :

- Loubanda, chef supérieur du district de Kimbédi. N° 134 (30 avril 1883)
- Mbanou Ibangou, chef du district de Mbanza Mbissi Madougou. N° 135 (18 novembre 1883)

Traités signés par le lieutenant Moller, membre de l'expédition

<sup>1</sup> Noms des signataires difficilement lisibles.

internationale du Haut-Congo, pour le Comité d'études du Haut-Congo, avec :

- Bongoala, chef du district de Kimbédi Sud. N° 136 (22 novembre 1883)
- Mabilia Mibango, chef du district de Musazzi. N° 137 (27 novembre 1883)
- Guaranzoma, chef du district de Kimpanzou. N° 138 (19 décembre 1883)
- Dambouako, chef du district de Kingoala. N° 139 (14 février 1884)
- Mabilia Mambongo, chef du district de Majambala. N° 140 (14 mars 1884)

Traités signés par E. Spenser Burns, pour l'Association internationale du Haut-Congo, avec :

- Le roi et les chefs du Kinguala Macassa. N° 141 (20 mars 1884)
- Le roi et les chefs du Chihidi Sundi. N° 142 (23 mars 1884)

Traités signés par Destrain, chef de la 2<sup>e</sup> division de la province du Kwilu-Niadi, avec :

- N'Guimbi, chef du Mandou. N° 143 (16 juillet 1884)
- N'Gambo, chef du N'Simba. N° 144 (16 juillet 1884)

40 COL 638 Trente-et-un traité conclus autour de Stéphanieville par John Grant Elliott et par Édouard Destrain, au nom du Comité d'études du Haut-Congo

1<sup>er</sup> mars 1883-20 novembre 1884

Traités signés par John Grant Elliott avec :

- M'Wala M'Boongu, roi du Niadi (pour un territoire à la confluence du Niadi et de la Loudima). N° 191 et 192 (1<sup>er</sup> mars 1883)
- Mikiaya Poongi, chef du territoire de Ludema. N° 193 (1<sup>er</sup> mars 1883).
- le roi M'Goongo Wali. N° 194 (20 juillet 1883)
- Moensi, roi de Ungoonga. N° 195 (20 juillet 1883)
- Wali Mackiti, roi de Buconzo. N° 196 (21 juillet 1883)
- Makya M'Parka, roi de Matenda. N° 197 (22 juillet 1883)
- Chicoonga Chimboongu, roi de Yanga Dibiconga. N° 198 (22 juillet 1883)
- M'Buku Beenza, roi de Licaruga. N° 199 (22 juillet 1883)
- Chingala et deux princes. N° 202 (23 juillet 1883)
- Makoni Jisuko. N° 201 (24 juillet 1883)
- Michienga Kudimba. N° 200 (25 juillet 1883)

Traités signés par Destrain, chef de la station de Stéphanie-ville, avec :

- Moukembo Mouélé, roi des Mikasso. N° 172 (28 mai 1883)
- N'Djila Gomoutou, roi des Moulangas. N° 173 (1<sup>er</sup> juin 1883)
- Mouéla N'Goma, roi de Madingo et Yaki. N° 174 (12 septembre 1883)
- N'Goma, roi de Moutella-Boutadi. N° 175 (12 septembre 1883)
- Makani, roi de M'Niganana. N° 176 (13 septembre 1883)
- Mouéla, roi de Mouânda. N° 177 (13 septembre 1883)
- Joba, roi de Hamouéla (tribu de Bakamba). N° 178 (13 septembre 1883)
- Lolo, roi de Mandou. N° 179 (14 septembre 1883)
- Makaïa Mabilia, roi de Tandou. N° 180 (14 septembre 1883)
- Moûnsoonga, roi de Moulôngui. N° 181 (15 septembre 1883)
- N'Zambi Ma Boonzo, roi de Kinpânbou. N° 183 (15 septembre 1883)
- N'Goma, roi de Binda. N° 182 (16 septembre 1883)
- Moutété Mabilia, roi de Mouânda (tribu des Bacoundis). N° 184 (18 septembre 1883)
- Tchirouanga, roi de Kola M'Bembé. N° 185 (24 décembre 1883)

1883)

- Makoungou, roi de Mouhouhou. N° 186 (25 décembre 1883)
- Tchisoukou, roi de Tchinkaïa. N° 187 (25 décembre 1883)
- Guimbi, roi de Kai N'Guimbi. N° 188 (25 décembre 1883)
- Mahimbi, roi du Jalisra. N° 189 (2 janvier 1884)
- Mikaya Poongi, chef du territoire de Ludima. N° 190 (20 novembre 1884)

40 COL 637 Huit traités conclus de Loango à Stéphanieville par le capitaine John Grant Elliott et par J. Mikić pour le Comité d'études du Haut-Congo

4 juillet-5 septembre 1883

Traités signés avec :

- Kusanga et Fala, rois des villages de N'Yunge et Buda (territoire d'Anvers-Land). N° 164 (4 juillet 1883)
- Mongovo Géla et M'Wali Gooma, rois de Buda (territoire d'Anvers-Land). N° 165 (6 juillet 1883)
- les rois Mafuka Goobi et Magofa Mafoomba et la reine Luayla, de Joroha. N° 166 (7 juillet 1883)
- Mongovo M'Beesi, roi de Gideemba. N° 167 (8 juillet 1883)
- Makya Mombo, roi de Lushwanzi [ou Lushwanyi]. N° 168 (11 juillet 1883)
- Parkassa, roi de Mackanga. N° 169 (12 juillet 1883)
- Momblundé, chef de Tambulila, Masafi MPoba, chef de MPondila et Machienga Mabuali, chef de Simueka. N° 170 (3 septembre 1883)
- Ngubu et Mongovo Chissanga, chefs de Kaji Nbungu. N° 171 (5 septembre 1883)

40 COL 644 Huit traités passés à Stanley-Niadi, par John Grant Elliott pour le Comité d'études du Haut-Congo

26 juillet-1<sup>er</sup> août 1883

Traités signés avec :

- le roi Mafuka Mabiälla et le prince Mansunsu, à Mudenda. N° 269 (26 juillet 1883)
- le roi Matchienga Biacula et les princes M'Govu Giembi et M'Wali Gesuku, à Nyange. N° 270 (26 juillet 1883)
- le roi Chimbasa et le prince N'Gimbi, à Zou. N° 272 (27 juillet 1883)
- le roi M'Buku M'Goma et le prince M'Goma, à Lubu. N° 273 (27 juillet 1883)
- le roi Mandingi Kenga et le prince M'Guma, à M'Gwella Chimikonbo. N° 274 (28 juillet 1883)
- les rois Matchilunga Zela et M'Biala Mandianga, à M'Gwella (pays). N° 271 (29 juillet 1883)
- les rois Mombuku M'Arunda et Michienga M'Goma, le prince M'Gembu, à Sangha. N° 275 (31 juillet 1883)
- le roi Makya M'Parku et le prince Mombuku M'Wali, à Charli. N° 276 (1<sup>er</sup> août 1883)

40 COL 636 Neuf traités conclus de Loango à Stéphanieville par J. Mikić, pour le Comité d'études du Haut-Congo

28-31 août 1883

Traités signés avec :

- Masala Zatati, chef de Famba Zamkusu. N° 155 (28 août 1883)
- Pita Mavungo et Makaka Mzau, chefs de Forti Siala et de Bibilando Manu. N° 156 (28 août 1883)
- Manafumu Muntu, chef de M'Pumbu. N° 157 (28 août 1883)
- Mani Makaja et Muéla Gavuma, chefs de Kuvumbo et de Dumanga. N° 158 (29 août 1883)
- Machilano Panté, chef de Bembo Kukaji. N° 159 (30 août 1883)

- Mangovo Ngita, chef de Chienga Konde. N° 160 (30 août 1883)
- Manséko Makaja, chef de Konde Ngitu. N° 161 (30 août 1883)
- Mangu Jembé, chef de MBulu Lukene. N° 162 (31 août 1883)
- Moéli Mavungo et Mfuca Mazi, chefs du Dembo Kango. N° 163 (31 août 1883)

40 COL 635 Dix traités conclus de Stéphanieville à Tchiloango par J. Mikić pour le Comité d'études du Haut-Congo

12-17 septembre 1883

Traités signés par Mikić, chef de la 1<sup>re</sup> division de la province de Kwilu-Niadi avec :

- Maydandu et Chitanda, chefs de Kisuati (au sud de Stéphanieville). N° 145 (12 septembre 1883)
- Makaja Ngimbi et Bindélé, chefs de Kinguéla (pays Chikamba Chibaka). N° 146 (13 septembre 1883)
- Makaka Lubosé et Malonda, chefs de Chimbensa (pays Sundi). N° 147 (13 septembre 1883)
- Ngimbi Mombuku et Ngimbi Makonya, chefs de Kisuati (pays Sundi). N° 148 (14 septembre 1883)
- Butusu Bukima et Pambu Moélé, chefs de Kisuati (pays Sundi). N° 149 (14 septembre 1883)
- Masinga NKondé et Mfuca Ngimbi, chefs de Boënda (pays Sundi). N° 150 (15 septembre 1883)
- Mfuca Mbumbé, chef de Mbuku Chibanba. N° 153 (15 septembre 1883)
- Mfuca Bititi et Mfuca Mbaja, chefs de Chimpangela (pays Sundi). N° 151 (16 septembre 1883)
- Mfuca Koni, chef de Basimoula (pays Sundi). N° 152 (16 septembre 1883)
- Mangoudé, chef de Bensa (pays Sundi). N° 154 (17 septembre 1883)

40 COL 645 Traité général, listant les traités passés par le lieutenant Haneuse et par J. Defrère, agents de l'Association internationale du Haut-Congo, avec les chefs des villages de N'Goyo, Lemba, Banda, Pakabendi, Zinnga, Mowa, N'Zabi, M'Goma, M'Sampala

9-17 novembre 1883

Traités signés aux dates suivantes : 9, 11-12, 14-15 et 17 novembre 1883.

40 COL 626 Dix-neuf traités conclus à Kitabi et sur la rive droite du Kwilu pour le Comité d'études du Haut-Congo et pour l'Association internationale du Congo

3 avril 1883-3 août 1884

Traité signé par le lieutenant Van de Velde, de l'expédition du Comité d'études du Haut-Congo, avec trois chefs indépendants du district de Kitabi : Monbuk de M'Duke, chef de Kitabi, Manséko Munu, chef de Blandu Manu, et Makaja Mavumbo, chef de Kaji. N° 11 (3 avril 1883).

Traités signés par Édouard Destrain, agent du Comité d'études du Haut-Congo, avec :

- M'Foukou M'Pandi, roi de Vindenou. N° 1 (29 décembre 1883)
- Monboukkou Mabiala, roi de Mingondo. N° 2 (29 décembre 1883)
- Djimba, roi de Djimba. N° 3 (29 décembre 1883)
- Foukoma, roi de Mandouka. N° 4 (31 décembre 1883)

- Makiendji Tchima, roi de Tchibinza. N° 5 (2 janvier 1884)<sup>1</sup>
- Makaï Singa, roi de Loango Mayunbe. N° 6 (3 janvier 1884)
- Matchi Bango N'Goma, roi de Malemba. N° 7 (5 janvier 1884)
- Makaï Makoundi, roi de Malemba. N° 8 (5 janvier 1884)

Traités signés par le capitaine John Grant Elliott avec :

- le roi Mongovo Giembi et le prince Macaca Muebo. N° 9 (9 août 1883)
- le roi M'Buku I'Zengi et les princes Matchiengi M'Bulu et N'Gulu. N° 10 (10 août 1883)

Traités signés par le marquis Maurice Buonfanti, chef de la 3<sup>e</sup> division de la province du Kwilu-Niadi, pour l'Association internationale du Congo, avec :

- le roi M'Fuka M'Nanga et les princes Matchiengi M'Bulu et Mongofo N'Zuagni. Acte additionnel au traité signé avec le roi M'Buku I'Zengi, le 10 août 1883. N° 12 (7 juillet 1884)
- le roi Mongofo Bisisso, de Macabandilo. N° 13 (7 juillet 1884)
- le roi Mambuko N'Gimbi, les princes M'Buko Pindo et Mavungo, de Dinga. N° 14 (8 juillet 1884)
- Macia N'Zingo, roi de Libindo. N° 15 (10 juillet 1884)
- le roi Massimina Muena, à Yenengano. N° 16 (11 juillet 1884)
- Mambuko Sukolo, roi de Sumbo. N° 17 (1<sup>er</sup> août 1884)
- Mambuko N'Gimbi, roi de N'Goio. N° 18 (2 août 1884)
- Makai Gimbassi, roi de Sumbo-Loango. N° 19 (3 août 1884)

40 COL 629 Vingt-deux traités conclus de Stéphanieville à Philippeville et à la rivière Djoué par J. Mikić, pour l'Association internationale du Congo

3-21 juillet 1884

Traités signés par Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province de Kwilu-Niadi avec :

- le roi NZau, chef souverain de Chimpessi. N° 60 (3 juillet 1884)
- le roi N'Bungu, chef souverain de N'Geba. N° 61 (4 juillet 1884)
- le roi M'Fumo Sundi, chef souverain de Yidi. N° 62 (11 juillet 1884)
- les rois Maganza et Mbambi, chefs souverains de Chimbedi. N° 63 (12 juillet 1884)
- les rois Mbanga et Bilandu, chefs souverains de Chimbedi. N° 64 (12 juillet 1884)
- le roi Bedi Kibangu, chef souverain de Kisengele. N° 65 (12 juillet 1884)
- le roi Misundi, chef souverain de Sundi. N° 66 (13 juillet 1884)
- les rois Manda et MZita, chefs souverains de Chimbuko. N° 67 (13 juillet 1884)
- le roi Mazongo, chef souverain de Malala. N° 68 (14 juillet 1884)
- le roi Mbuku, chef souverain de Mbiedi. N° 69 (14 juillet 1884)
- le roi Ngoma Mbuku, chef souverain de Tabi-Kinbanga. N° 70 (14 juillet 1884)
- le roi Masundi, chef souverain de Bunu-Kimbuku. N° 71 (15 juillet 1884)
- le roi Makondi, chef souverain de Mpele-Chitumba. N° 72 (15 juillet 1884)
- le roi Wuadi Chonga, chef souverain de Chikoanga. N° 73

<sup>1</sup> La date du document (1883) est erronée.

(16 juillet 1884)

- les rois Mapala et Fala, chefs souverains de Kimbumi. N° 74 (18 juillet 1884)
- le roi Budimba, chef souverain de NFadi. N° 75 (18 juillet 1884)
- le roi NPangala, chef souverain de NPukulu. N° 76 (19 juillet 1884)
- le roi Makuangi, chef souverain de Kiwuti. N° 77 (19 juillet 1884)
- le roi Galiémé, chef souverain de Madianga. N° 78 (20 juillet 1884)
- le roi Gafula, chef souverain de Kinanga. N° 79 (20 juillet 1884)
- le roi Mtélé, chef souverain de NCani. N° 80 (21 juillet 1884)
- le roi Mokoko, chef souverain de Embantunu. N° 81 (21 juillet 1884)

40 COL 642 Sept traités conclus de Ishee à Mabo M'Piele, sur la rivière Djoué, par J. Mikić, pour l'Association internationale du Congo  
22-26 juillet 1884

Traités signés par Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province de Kwilu-Niadi avec :

- Mgawua, roi de Ishee. N° 250 (22 juillet 1884)
- Gango Konzala, roi de Mazala. N° 251 (23 juillet 1884)
- Bula Inchuma, roi de NZabi. N° 252 (24 juillet 1884)
- Unima, roi de Chimbama. N° 253 (25 juillet 1884)
- NGandun, roi d'Entadu. N° 254 (25 juillet 1884)
- Lidjiuda, roi d'Itébé. N° 255 (26 juillet 1884)
- Ganzala, roi de Mabo-M'Piele. N° 256 (26 juillet 1884)

40 COL 630 Cinq traités conclus sur la rive droite du Congo, de la rivière Djoué à Manyanga, par J. Mikić pour l'Association internationale du Congo  
27-29 juillet 1884

Traités signés par Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province de Kwilu-Niadi, avec :

- Gandjiémé, roi de Kulua. N° 82 (27 juillet 1884)
- Wulendjia, roi de Banka. N° 83 (29 juillet 1884)
- Gaganpaka, roi de Pandjiu. N° 84 (29 juillet 1884)
- Bemba, roi de Mumpeti. N° 85 (29 juillet 1884)
- Biléko, roi de Banza. N° 86 (29 juillet 1884)

40 COL 632 Onze traités conclus près de Stéphanieville, rive droite du Kwilu, par Édouard Destrain pour l'Association internationale du Congo  
5-16 août 1884<sup>1</sup>

Traités signés par Destrain, chef de la 2<sup>e</sup> division de la province du Kwilu-Niadi avec :

- Bongo, reine du Chidoundah (capitale M'Ganda Moukiti). N° 95 (5 août 1884)
- M'Wélé Niali, chef souverain du Tendé (capitale Kombouliambo). N° 96 (6 août 1884)
- Makäi Boëtai, chef souverain du N'Kondé (capitale Bihekoumounou). N° 97 (6 août 1884)
- M'Wélé Kiumba, chef souverain de Matenda (capitale Kaye). N° 98 (6 août 1884)
- Mam Banza, chef souverain du N'Kondé. N° 99 (6 août 1884)
- M'Boumba, chef souverain du Loukoonzi (capitale Buke-Buke). N° 100 (7 août 1884)
- M'Gou Manguimbi, chef souverain du Tchividi (capitale Monfetto). N° 101 (7 août 1884)

<sup>1</sup> Une note dactylographiée concerne les traités passés par l'Association internationale du Congo (postérieure à 1932).

- Mouanda, chef souverain du T'Sekko (capitale Lenguelo). N° 102 (7 août 1884)
- M'Wélé Boongo Bouma Banza, chef souverain du TchiBanda (capitale Lenguelo). N° 103 (8 août 1884)
- Tchikoonga, chef souverain d'un clan Moulânga (capitale Tidi). N° 104 (14 août 1884)
- M'Kaïa Moussitou, chef souverain du Kingembo (capitale M'Kaïa Moussitou). N° 105 (16 août 1884)

40 COL 628 Quatre traités conclus à Philippeville par J. Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province du Kwilu-Niadi  
17-20 août 1884

Traités signés avec :

- le roi Kambo, chef souverain de Kimbédi. N° 56 (17 août 1884)
- le roi Mongongo, chef souverain de Kimuanga. N° 57 (17 août 1884)
- le roi Bungu, chef souverain de Mwuadu (région Babemba). N° 58 (19 août 1884)
- le roi Mirandu, chef souverain de Kikanga. N° 59 (20 août 1884)

40 COL 633 Vingt-sept traités conclus sur la rive droite du Niari, entre Philippeville et Stéphanieville, par J. Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province de Kwilu-Niadi, pour l'Association internationale du Congo

26 août 1884-8 septembre 1884

Traités signés avec :

- Muanda, roi de Boanza (pays Babemba). N° 106 (26 août 1884)
- NGanda, roi de NGanda (pays Babemba). N° 107 (26 août 1884)
- Sembé, roi de Kibunda (pays Babemba). N° 108 (26 août 1884)
- NGomo Kombo, roi de Biduma (pays Babemba). N° 109 (27 août 1884)
- NZiga Malanda, roi de MBUGU (pays Babemba). N° 110 (27 août 1884)
- Kayi NPati, roi de NFari Mantu (pays Babemba). N° 111 (28 août 1884)
- Mempungi, roi de Mapaka (pays Babemba). N° 112 (28 août 1884)
- Komandzeli, roi de Makala (pays Batéké). N° 113 (28 août 1884)
- Maléké, roi de Gabenza (pays Batéké). N° 114 (29 août 1884)
- Mosisi, roi de Makala (pays Batéké). N° 115 (29 août 1884)
- Mengéti, roi de Moyiga (pays Batéké). N° 116 (29 août 1884)
- Moczobo, roi de Manéné (pays Batéké). N° 117 (30 août 1884)
- Mososi, roi de Kengoro (pays Batéké). N° 118 (30 août 1884)
- Makwamé et Nziémé, rois de Losini (pays Batéké). N° 119 (31 août 1884)
- MBotu, roi de Chimpassa (pays Balali). N° 120 (1<sup>er</sup> septembre 1884)
- Kilimbé, roi de Likungu (pays Balali). N° 121 (2 septembre 1884)
- Mbéré Anziatu, roi de NCiange (pays Balali). N° 122 (2 septembre 1884)
- Moyoki, roi d'Atila (pays Bayaka). N° 123 (3 septembre 1884)
- Ischemo, roi de Kolo (pays Bayaka). N° 124 (3 septembre 1884)

- Mayéla, roi de Mokala (pays Bayaka). N° 125 (3 septembre 1884)
- NGasisa, roi de Gongo (pays Bayaka). N° 126 (4 septembre 1884)
- Bigoko, roi de Ibiti (pays Bayaka). N° 127 (4 septembre 1884)
- NGoma, roi de Tombo (pays Bayaka). N° 128 (4 septembre 1884)
- Nzondo et Mokonga, rois de Muhumi (pays Bayaka). N° 129 (5 septembre 1884)
- Milondo, roi de NDingi (pays Bayaka). N° 130 (6 septembre 1884)
- Mangwama, roi de NGenge (pays Bayaka). N° 131 (7 septembre 1884)
- NGémo, roi de Mangamba (pays Bayaka). N° 132 (8 septembre 1884)

40 COL 643 Douze traités conclus près de Stéphanieville, rive droite du Niadi, par Édouard Destrain

21 août-5 septembre 1884

Traités signés par Destrain, chef de la 2<sup>e</sup> division de la province du Kwilu-Niadi, avec :

- Bikoonda, chef du Tchimâmba. N° 261 (21 août 1884)
- Djimbi, chef du Pangala. N° 257 (2 septembre 1884)
- Mouélé Moacassa, chef du Sitou. N° 258 (2 septembre 1884)
- Djimbi, chef du Kidoundah. N° 259 (2 septembre 1884)
- Makiengui N'Goma, chef du Bilala. N° 260 (3 septembre 1884)
- Moutino et Madingo, chefs du Tchingembo. N° 262 (3 septembre 1884)
- Mouélé, chef du M'Padi. N° 263 (3 septembre 1884)
- Guimbi et M'Zoungo, chefs du Bânda. N° 264 (3 septembre 1884)
- Manboukkou Louadi, chef du Kimbânda. N° 265 (4 septembre 1884)
- M'Guimbi, chef du Kipendi. N° 266 (3 septembre 1884)
- M'Zikou, chef du Bilala. N° 267 (4 septembre 1884)
- Makiengui Kengai, chef du Tsekkai. N° 268 (5 septembre 1884)

40 COL 631 Huit traités conclus sur la rive gauche du Kwilu, entre Franktown et Kitabi (territoire Bakunge), par J. Mikić, pour l'Association internationale du Congo

16-21 septembre 1884

Traités signés par Mikić, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province de Kwilu-Niadi, avec :

- NGimbi et Kibaca, rois de Mutumbi et Kimbanga. N° 87 (16 septembre 1884)
- Gamfumbo Bungu, roi de Sukula. N° 88 (17 septembre 1884)
- NGoma, roi de Kindula. N° 89 (17 septembre 1884)
- Mombuku Mpindu, roi de Bikekete. N° 90 (17 septembre 1884)
- NGoli Sinda, roi de Kondé. N° 91 (18 septembre 1884)
- MBala, roi de Binga. N° 92 (18 septembre 1884)
- Maningoma, roi de Kayi NRoala. N° 93 (21 septembre 1884)
- Manikongo, roi de Chissingu [rive droite, en face de Kitabi]. N° 94 (21 septembre 1884)

40 COL 641 Onze traités conclus à Franktown par James Hurt, pour l'Association internationale du Congo

20 octobre-8 novembre 1884

Traités signés par James Hurt, chef de la 1<sup>ère</sup> division de la province du Kwilu-Niadi, avec :

- Le roi Ma Chianze et les chefs du Chianze. N° 249 (20 octobre 1884)
- Malélé et Katika, roi et chef du Kia et Paila. N° 248 (22 octobre 1884)
- le roi Mevalla et les chefs du N'Cunga. N° 247 (23 octobre 1884)
- Le roi Mamamby (?) et les chefs du Cungu. N° 246 (24 octobre 1884)
- Le roi M'E Cia Chisambo et M'E Caga Savoh chef du Porro. N° 245 (26 octobre 1884)
- Le roi Matelulunga Luemba et Mambuku Chiboanga chef du Gonno. N° 244 (27 octobre 1884)
- Le roi Mango Mandunga et Mongova Mombo chef du Me Benta. N° 243 (28 octobre 1884)
- Le roi Matchibango Bwele et Chibiaze Cormbele chef du Meloka. N° 242 (30 octobre 1884)
- Le roi Luanga Me Cia et Smaw Zenge chef du Bangorudo. N° 241 (1<sup>er</sup> novembre 1884)
- N'Kenga Junde (N'Gumma) et Mambuka Gomma, roi et chef du N'Go'Kango. N° 240 (5 novembre 1884)
- Machienge N'Dibu N'Zila et Ma Congo Mavunga, chefs de Lebingu et Corude. N° 239 (8 novembre 1884)

40 COL 640 Six traités passés de Philippeville à Stéphanieville par E. Spenser Burns, pour l'Association internationale du Haut-Congo  
11-15 mars 1884

Traités signés avec :

- le roi et les chefs du Chivumdah. N° 234 (11 mars 1884)
- le roi et les chefs du Chituma (entre les rivières Niadi et Loudima). N° 235 (11 mars 1884)
- le roi et les chefs du Chivilié. N° 235 bis (13 mars 1884)
- le roi et les chefs du Chibemba-Suundi. N° 236 (13 mars 1884)
- le roi et les chefs du Chintemba-Macassa. N° 237 (15 mars 1884)
- le roi et les chefs du Madiingo-Manyanja. N° 238 (15 mars 1884)

40 COL 647 Quatre traités conclus de Philippeville à Chiassa, route de Manyanga, par E. Spenser Burns, agent de l'Association internationale africaine  
24-26 mars 1884

Traités signés avec :

- le roi et les chefs du Chinsuadi. N° 286 (24 mars 1884)
- le roi et les chefs du M'Bansa Sundi. N° 287 (24 mars 1884)
- le roi et les chefs du Muncassa. N° 288 (25 mars 1884)
- le roi et les chefs du Chinanga. N° 289 (26 mars 1884)

40 COL 646 Huit traités passés de Mboko Songo à Stéphanieville par Édouard Destrain pour l'Association internationale du Congo  
20-26 septembre 1884

Traités signés par Destrain, chef de la 2<sup>e</sup> division de la province du Kwilu-Niadi, avec :

- M'Goma Hinga, chef du Senga. N° 278 (20 septembre 1884)
- Mekoongo Diampolo, chef du N'Soukou Bouadi. N° 279 (20 septembre 1884)
- M'Goma Madingo, chef du Lousounza. N° 280 (23 septembre 1884)
- Manana Makionga, Man Bambi et Bouemba, chef du district de M'Boko Songho. N° 281 (23 septembre 1884)
- M'Bakou N'Doulou, chef du district de M'Boko Songho. N° 282 (23 septembre 1884)
- Moutânda, chef du Loamba. N° 283 (26 septembre 1884)

- Mengouala, chef de Kinsaka. N° 284 (26 septembre 1884)
- Mabilia, chef du Kingoma (capitale Kikouangou). N° 285 (26 septembre 1884)

1883-1889

- 40 COL 479 Traité conclu par le lieutenant de vaisseau Robert Cordier avec Manimacosso-Chicusso, roi de Loango

12 mars 1883

Traité de souveraineté et de commerce. Cession de territoire. Signature en présence des négociants Manoel Saboga, chef de la maison portugaise Saboga, et de Ferdinand Pichot, agent de la maison Daumas-Béraud.

Ratification par décret du 27 novembre 1883.

- 40 COL 480 Traité conclu avec les chefs de Punta-Negra par Robert Cordier

21 juin 1883

Traité de souveraineté et de commerce conclu par Robert Cordier, lieutenant de vaisseau, commandant la canonnière le *Sagittaire*. Cession d'un terrain.

Signataires africains : André Loembo ; Mboma Macusso ; Mvunvo Lucieno ; Machibamba.

Ratification par décret du 27 novembre 1883.

- 40 COL 531 Traité de protectorat signé dans le village de Bela (près de la rivière Lekoli) entre le chef Mboko Tonda et le sergent Samba-Dado<sup>1</sup>

12 novembre 1885

- 40 COL 533 Traité de protectorat entre le chef Mboko Okana et le sergent Samba-Dado<sup>2</sup>

3 décembre 1885

- 40 COL 339 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie<sup>3</sup> avec les chefs de la terre de Youmba

30 août 1887

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des terres, le commerce. Quatorze signatures de chefs.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 338 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de la terre de Mobendjellé

5 septembre 1887

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des terres, le commerce.

Négociateurs pour l'Afrique : Mokouta ; Maboko ; Lignaki ; Hallanga ; Mokouala ; Bodzongo

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 337 Prise de possession de la terre de Bouandza-Modzaka (rivière Oubangui) par Albert Dolisie, Alfred Uzac et Édouard Pelletier

14 septembre 1887

Consécutif à une attaque à main armée de la part des indigènes habitant les villages de Bouandza, Modzaka et N'Dzokou.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 336 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de la terre d'Impfondo, au village de Bôhna

21 septembre 1887

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des terres, le commerce, la cession d'un terrain.

<sup>1</sup> Samba-Dado était un sergent sénégalais envoyé par le commissaire du gouvernement dans l'ouest africain.

<sup>2</sup> Territoire situé à l'ouest de la rivière Lékoli.

<sup>3</sup> Albert Dolisie, chef d'exploration au Congo français.

Ratification par décret du 21 février 1890.  
Négociateurs pour l'Afrique : Mosséki-Mikalou et Mandzoungui  
Batongo, Mougoundza-Éloungou, Éloungou Makaudi, Mouamba  
Épokou, Mokoungo, M'Memba Équetté, Bokouna, Moumambo,  
N'Dzoumbou, Mandjindja.

- 40 COL 335 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de  
la terre de Lissougo

4 octobre 1887

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des  
terres, le commerce.

Ratification par décret du 21 février 1890.

Négociateurs pour l'Afrique : Mouangoué ; Likoulou ; Isakoulaka-  
Likoulé ; Niamoy; Moumbango; Mottombo; Mou-N'Doungou ;  
Moudzenda; Livoudo-Ho; Mombanza.

- 40 COL 334 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de  
la terre de Libembé

5 octobre 1887

Noms des chefs : Échoppé, Motoma-Tsékou, Moundoubou, Inakouri  
et Mantauma.

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des  
terres, le commerce.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 333 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de  
la terre de Mon'Goudou

6 octobre 1887

Noms des chefs : Livoudo, Mougougou, Essimba, Bouca, Sébécou-  
Mata-Boyèlé, Kouta<sup>1</sup> et Ékangui.

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des  
terres, le commerce.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 332 Traité de protectorat conclu par Albert Dolisie avec les chefs de  
la terre de Bikinda

8 octobre 1887

Noms des chefs : Mikinda, Matamaboko, Mobèla, Épombo, Djèmèlé,  
Mabékou, Djoumbi et Maçao.

Clauses portant sur la souveraineté de la France, la propriété des  
terres, le commerce.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 331 Traité de protectorat de la terre de Bogombbo, conclu par Louis  
Dunod avec le chef Djinga, au village de N'Dzaka

6 octobre 1888<sup>2</sup>

Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la  
propriété des terres.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 330 Traité de protectorat conclu avec Mâouoco, chef de la terre de  
Bôbassa, par Louis Dunod

7 octobre 1888

Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la  
propriété des terres.

Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 327 Traité de protectorat conclu avec Zango-Labaye, chef de la terre  
de Bozolo aval, par Louis Dunod

8 octobre 1888

Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la

<sup>1</sup> Le nom de Kouta n'est pas reporté sur les exemplaires imprimés.

<sup>2</sup> Louis Dunod, capitaine au long cours, chargé d'exploration au Congo français.

- propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 328    Traité de protectorat conclu avec N'Gala, chef de la terre de Bokaschi, par Louis Dunod  
8 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 329    Traité de protectorat conclu avec Chinassongo, chef de la terre de Yakodi, par Louis Dunod  
8 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 326    Traité de protectorat conclu avec Moko, chef de la terre de Bozolo amont, par Louis Dunod  
9 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 325    Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de Bozangué par Louis Dunod  
10 octobre 1888
- Noms des chefs : Mimi, Ouandé et Sango.  
Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 324    Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de Badjongo par Louis Dunod  
11 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Négociateurs pour l'Afrique : Koyé ; Moubougou et Batamba.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 323    Traité de protectorat conclu au village du grand chef Nakouabo avec les chefs de la terre de Konga par Louis Dunod  
12 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 322    Traité de protectorat conclu avec le chef Boscho de la terre de Bodjo-Bagoumba par Louis Dunod  
19 octobre 1888
- Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 321    Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de Boyélé par Louis Dunod  
21 octobre 1888
- Noms des chefs : Mabouti, Boyambo et N'Guéméla.  
Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.

- 40 COL 320 Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de N'Goma par Louis Dunod  
22 octobre 1888  
Noms des chefs : Époundjola, Mokoko et M'Gota (ou In'Gota).  
Clauses portant sur concernant la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 319 Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de Modjimbo<sup>1</sup>, Mokimbé et Makongo, par Louis Dunod  
23 octobre 1888  
Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 318 Traité de protectorat conclu avec les chefs Boniéma et M'Bakala de la terre de Bollembé (aval) par Louis Dunod  
30 octobre 1888  
Clauses portant sur la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 317 Traité de protectorat conclu avec les chefs de la terre de Bollembé (amont) par Louis Dunod  
30 octobre 1888  
Noms des chefs : M'Poké, Gadjongo et Tchouendé.  
Clauses concernant la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 316 Traité de protectorat conclu avec Yoka, chef de la terre de Longo par Louis Dunod  
4 novembre 1888  
Clauses concernant la souveraineté de la France, le commerce, la propriété des terres.  
Ratification par décret du 21 février 1890.
- 40 COL 878/2 Projet de ratification des traités passés avec les chefs de la rivière Oubangui et des territoires avoisinant par Albert Dolisie et Louis Dunod  
18 mai 1888-4 mars 1890  
Préparation du décret du 21 février 1890. Brouillons de décrets de ratification et correspondance.  
Croquis situant les localités de part et d'autre de l'Oubangui.  
Récapitulatif des traités conclus sur la rive droite de l'Oubangui et près des rivières Djongo, Bozélé et Konga.
- 1890-1899
- 40 COL 966 Décret de ratification de vingt-quatre traités conclus sur la rive droite de l'Oubangui entre le 30 août 1887 et le 4 novembre 1888  
21 février 1890
- 40 COL 292 Traité conclu par Joseph Cholet<sup>2</sup> avec N'Jango, chef du village de Modjomba [rivière Sangha]<sup>3</sup>  
3 avril 1890  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Cession de terrain. Diffusion de la « civilisation » auprès de la population.

<sup>1</sup> Le nom de la terre est écrit *Mondjimbo* sur l'original.

<sup>2</sup> Joseph Cholet, administrateur par intérim de Brazzaville et dépendances.

<sup>3</sup> Village situé vers le confluent de la rivière Sangha avec le Congo. Croquis de l'itinéraire dans le dossier n° 810.

- 40 COL 291 Traité conclu par Joseph Cholet avec Méconiou, chef du village de N'Gombé<sup>1</sup>  
4 avril 1890  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Cession de terrain. Diffusion de la « civilisation » auprès de la population.
- 40 COL 290 Traité conclu par Joseph Cholet avec les chefs Boïamba, Esoumba et Goba de la rivière Djongo, affluent de la Sangha  
5 avril 1890  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Cession de terrain. Diffusion de la « civilisation » auprès de la population. Clauses concernant le commerce, la propriété, la cession d'un terrain.
- 40 COL 289 Traité conclu par Joseph Cholet avec Youka, chef du village de Molombé et de la terre Gongga situés sur la rive gauche de la rivière Sangha  
12 avril 1890  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Cession de terrain. Diffusion de la « civilisation » auprès de la population. Clauses concernant le commerce, la propriété, la cession d'un terrain.
- 40 COL 288 Traité conclu par Joseph Cholet avec Tchiepoko et Moumélé, chefs de la terre de Moutila sur la rivière M'Pango, affluent de la Sangha  
16 avril 1890  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Cession de terrain. Diffusion de la « civilisation » auprès de la population. Clauses concernant le commerce, la propriété, la cession d'un terrain.
- 40 COL 287 Traité conclu par Joseph Cholet avec Monana, chef des villages de Moulonié et Yengo, Mangoundou chef du village Gankassa et Bobenga, chef de Molembé, rive gauche de la rivière Sangha  
28 avril 1890  
Clauses concernant le commerce, la propriété, la cession d'un terrain.
- 40 COL 286 Traité conclu par Joseph Cholet avec Minganga, chef du village de Ouosso et de tous les villages Ba-Sanghas situés en aval<sup>2</sup>  
2 mai 1890  
Clauses concernant le commerce, la propriété, la cession d'un terrain.
- 40 COL 875/2 Communication de Cholet à la Société de géographie, au sujet de la rivière Sangha  
18-21 novembre 1890  
Correspondance entre Cholet, chargé d'une mission dans la rivière Sangha, et le sous-secrétaire d'État des Colonies.
- 40 COL 285 Traité passé par Alfred Fourneau, chef d'exploration au Gabon-Congo, avec Moutou, chef des Bamassa de la terre de Tolo  
3 avril 1891  
Traité de protectorat, du commerce et des personnes signé à Malongo dans le cadre de la mission scientifique Fourneau<sup>3</sup>.
- 40 COL 284 Traité passé par Alfred Fourneau, chef d'exploration au Gabon-Congo, avec Nola, chef des Ibembé des villages de Djembé  
20 avril 1891  
Clauses portant sur la souveraineté de la France, la protection des personnes, le commerce, la propriété des terres, la cession d'un terrain<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Village situé vers le confluent de la rivière Sangha avec le Congo. Croquis de l'itinéraire dans le dossier n° 810.

<sup>2</sup> Localisation du village, situé sur l'île du même nom dans la rivière Sangha, en face de l'embouchure de la N'Goko.

<sup>3</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>4</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

- 40 COL 283 Traité passé par Alfred Fourneau, chef d'exploration au Gabon-Congo, avec Fobogo, chef des villages de Mokélo, Épao, Endendié et Pokobo, sur la rive droite de la rivière Ékela<sup>1</sup>  
26 avril 1891  
Traité de protectorat, du commerce et des personnes.
- 40 COL 282 Traité passé à Bouton par Alfred Fourneau, chef d'exploration au Gabon-Congo, avec Djambala, chef des Bayandas  
5 mai 1891  
Traité de protectorat, du commerce et des personnes<sup>2</sup>.
- 40 COL 281 Traité de protectorat conclu par Léon de Poumayrac de Masredon<sup>3</sup> avec le chef Mosoumbo de la terre de Bambassa (confluent de la rivière Kouango)  
22 juillet 1891  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 280 Traité de protectorat passé par Léon de Poumayrac de Masredon avec Djoco, chef de la terre de Yamboko (pays Banziri)  
25 juillet 1891  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 279 Traité passé par Gaston Gaillard<sup>4</sup> avec les chefs de la terre de N'Sosso (rive droite de l'Oubangui, Haut Oubangui)  
27 juillet 1891  
Chefs : M'Baï, Toumba, Diala et N'Goma.  
Traité de protectorat du commerce et des personnes<sup>5</sup>.  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 278 Acte d'occupation du poste de Mossobaka (Haut Oubangui) par Gaston Gaillard  
4 août 1891  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 277 Traité passé par Gaston Gaillard avec Ouyyou et Kékoua, chefs de la terre de Mobai<sup>6</sup>. Création du poste de Mobaye  
15 août 1891  
Acte d'occupation du pays Sango.  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 276 Traité passé par Gaston Gaillard avec les chefs Zobia et Coumba de la terre de Libanga (Haut-Oubangui)<sup>7</sup>  
28 août 1891  
Traité de protectorat, du commerce et des personnes.  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 275 Traité de protectorat passé par Gaston Gaillard avec les chefs de la terre de Cétéma, village de Ouango  
30 août 1891  
Ratification par décret du 27 février 1892.
- 40 COL 274 Traité de protectorat passé par Gaston Gaillard avec Yakoma Dambassi<sup>8</sup>, chef de la terre de Dambassa  
1<sup>er</sup> septembre 1891

<sup>1</sup> Les villages étaient situés au nord de Djembé.

<sup>2</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>3</sup> Léon de Poumayrac de Masredon, chef de poste de 1<sup>ère</sup> classe au Congo français.

<sup>4</sup> Gaston Gaillard, délégué de l'administrateur principal de Brazzaville et dépendances.

<sup>5</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>6</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>7</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>8</sup> Le nom du chef est écrit Dambassi sur l'original, Dembassi sur les exemplaires imprimés. Carte de la mission dans le dossier n° 810

Traité signé à Baro, rive droite de l'Oubangui.  
Ratification par décret du 27 février 1892.

40 COL 273 Traité de protectorat passé par Gaston Gaillard avec Nikessé,  
chef de la terre de Yakoma

6 septembre 1891

Ratification par décret du 27 février 1892.

40 COL 272 Traité de protectorat passé par Jean Dybowski, chef de mission  
pour le Comité de l'Afrique française, avec M'Poko, chef des  
villages de Makorou [Tchad]<sup>1</sup>

5 décembre 1891

Ratification par décret du 27 février 1892.

40 COL 271 Traité de protectorat passé par Jean Dybowski, chef de mission  
pour le Comité de l'Afrique française, avec Yabanda, chef du  
village de Yabanda [Oubangui-Chari]<sup>2</sup>

12 décembre 1891

Ratification par décret du 27 février 1892.

40 COL 269 Traité de protectorat passé par Jean Dybowski, chef de mission  
pour le Comité de l'Afrique française, avec Zouli, chef du  
village de Zouli [Oubangui-Chari]<sup>3</sup>

18 décembre 1891

Ratification par décret du 27 février 1892.

40 COL 786 Décret de ratification de traités conclus au nord du Congo  
français par Fourneau avec les chefs des pays situés dans la  
région de la Haute Sangha, le 23 décembre 1891<sup>4</sup>

26 août 1891-3 décembre 1892

Brouillon, une copie manuscrite et un imprimé du décret,  
correspondance.

Liste des traités conclus : avec le chef des Bamassas, le 3 avril 1891 ;  
avec le chef des Ibembés, le 20 avril 1891 ; avec le chef de l'île  
Gandja, le 26 avril 1891 ; avec le chef des Bayandas, le 5 mai 1891.

40 COL 695 Projet de ratification de traités conclus au nord du Congo  
français par Cholet, Fourneau, Gaillard et Dybowski, de 1890 à  
1891

[décembre 1891]-mai 1892

Projet de décret de ratification de traités conclus au nord du Congo  
français par :

- Cholet avec les chefs des pays situés dans la région de la  
rivière Sangha,
- Fourneau avec ceux des pays situés dans la région de la  
Haute Sangha,
- Gaillard, de Poumayrac de Masredon et Dybowski avec les  
chefs des pays situés sur le Haut Oubangui.

Une lettre concerne notamment la mission Crampel (5 mai 1892).

40 COL 810 Décret du 27 février 1892 ratifiant des traités conclus par  
Dybowski avec les chefs des pays situés au nord du coude de  
l'Oubangui et par Gaillard et de Poumayrac avec ceux des pays  
situés sur le Haut Oubangui

6 décembre 1891-30 novembre 1892<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>2</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>3</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810

<sup>4</sup> Carte de la mission dans le dossier n° 810 ; Carte des itinéraires des missions Fourneau, Cholet, Gaillard et Dybowski dans le dossier n° 810. L'exemplaire imprimé était coté n° 786, la copie n° 813 et les autres documents faisaient partie du dossier n° 872.

<sup>5</sup> Une grande partie des documents et la carte faisaient partie du dossier n° 872. Les imprimés étaient cotés n° 787, la lettre du 18 octobre 1892 n° 811.

Correspondance, projet et décret imprimé.  
Carte manuscrite des itinéraires des missions Fourneau, Cholet,  
Gaillard et Dybowski.

40 COL 270 Traité passé par Jean Dybowski, chef de mission pour le Comité de l'Afrique française, avec Krouma, chef des Togbos [Oubangui-Chari]

1<sup>er</sup> mars 1892

40 COL 268 Traité passé par C. Maistre, chef de mission pour le Comité de l'Afrique française, avec Azamounda, chef des Ndris du Sud [Oubangui-Chari]

2 juillet 1892

Territoire situé au nord de Bangui.  
Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 267 Traité passé par C. Maistre, chef de mission du Comité de l'Afrique française, avec Amazaga, chef des Ndris du Nord [Oubangui-Chari]

10 juillet 1892

Territoire situé au nord de Bangui.  
Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 266 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Kandia, chef des Mandgia [Oubangui-Chari]

21 août 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 265 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Yagoussou, chef des Aouakas [Oubangui-Chari]

1<sup>er</sup> septembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 264 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Finga, chef des Akounga [Oubangui-Chari]

11 septembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 263 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Iréna, chef des Akounga du Nord [Oubangui-Chari]

15 septembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 261 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française avec Dakamba, chef des Aréto [Oubangui-Chari]

21 septembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 260 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Mandjatezzé, chef de la tribu de Mandjatezzé

5 octobre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 259 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française avec Guéré Guéré, chef du village de Kassinda<sup>1</sup>

14 octobre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 258 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, avec Mbang Dallem, chef de la confédération des Gaberis indépendants, pour ses territoires situés de part et d'autre de la rivière Logon

22 novembre 1892

Territoires situés au nord de Lai.

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 257 Traité conclu entre C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française et le chef Dogo [Tchad]<sup>2</sup>

4 décembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 256 Traité passé par C. Maistre, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française avec le chef Dérembai [Tchad]<sup>3</sup>

6 décembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 811 Décret portant ratification du traité conclu le 1<sup>er</sup> mai 1892 au nord du Congo par Dybowski avec Togbo, chef des Togbos dont le pays est situé sur la Kémo, affluent de l'Oubangui

8 décembre 1892

Le décret est accompagné du brouillon d'une lettre du sous-secrétaire d'État aux Colonies à l'attention du ministre des Affaires étrangères sur l'intérêt d'une ratification rapide des décrets conclus dans le cadre des missions d'exploration de Crampel, Fourneau, Cholet, Gaillard et Dybowski (18 octobre 1892)<sup>4</sup>.

40 COL 255 Traité passé par C. Maistre chargé de mission par le Comité de l'Afrique française et le chef Touné, de la fraction Touné, du village de Kaguenenga [Tchad]<sup>5</sup>

10 décembre 1892

Ratification par décret du 20 mai 1893.

40 COL 950 Traité de protectorat conclu entre Paul Joalland<sup>6</sup>, chef de la mission Joalland-Meynier, et Halifa Djerab, sultan du Kanem

21 novembre 1899

Traité approuvé par la commissaire du gouvernement de la République le 30 mai 1900<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Kassinda porte également le nom de Guéré Guéré.

<sup>2</sup> Le village porte le nom du chef, Dogo.

<sup>3</sup> Le village, situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Dogo, porte le nom du chef.

<sup>4</sup> Le brouillon faisait partie du dossier n° 872.

<sup>5</sup> Le village était situé à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Dogo.

<sup>6</sup> Paul Joalland était résident de France à Zinder.

<sup>7</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

## Côte d'Ivoire (1842-1894)

1842-1869

- 40 COL 779 Traité passé avec Peter, roi de Grand-Bassam, et les chefs du pays

19 février 1842

Traité de protectorat du commerce et des personnes.  
Négociateurs pour l'Afrique : Peter, roi de Grand-Bassam ; les chefs Quachi et Wouacha.

Négociateurs pour la France : Charles-Philippe de Kerhallet, lieutenant de vaisseau commandant la canonnière-brig l'*Alouette* ; Alphonse Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant la canonnière-brig la *Malouine*, agissant au nom d'Édouard Bouët, capitaine de corvette, commandant la station des Côtes occidentales d'Afrique.

- 40 COL 842 Traité passé avec le roi et les chefs d'Assinie

4 juillet 1843<sup>1</sup>

Brouillon de ratification du traité, incluant les articles additionnels (1 pièce).

Ratification par décret du 10 juin 1887.

Négociateur pour la France : A. Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant la *Malouine*.

Négociateurs pour l'Afrique : le roi Aigiri, de la plage d'Assinie ; Amadifou, représentant le roi Atacla d'Assinie (intérieur).

- 40 COL 844 Convention supplémentaire au traité conclu avec Amadifou, successeur du roi Atacla (Assinie)

1<sup>er</sup> janvier 1844

Fait suite aux bons services rendus au comptoir français par Aigiri, dit roi Peter, au village d'Assinie.

- 40 COL 54 Traité entre E. Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Peter, roi de Grand-Bassam

7 mars 1844

Traité signé au fort de Nemours, près de Grand-Bassam.  
Montant et bénéficiaires des coutumes. Suzeraineté de la France.  
Protection des missions.

- 40 COL 55 Traité avec le roi et les chefs d'Assinée

26 mars 1844

Ratification par décret du 10 juin 1887.

- 40 COL 56 Traité passé avec Aka, chef du territoire compris entre le royaume d'Atacla, gouverné par Amadifou, et Grand-Bassam

22 avril 1844

Ratification par décret du 12 juillet 1884.

- 40 COL 822 Conventions passées avec les chefs de la fraction de la côte occidentale d'Afrique comprise entre Tabou et la rivière Saint-André, par le capitaine de corvette Auguste Baudin

6 juillet 1845

Clauses concernant le commerce, la navigation, la protection des personnes et des biens, le commerce des esclaves, l'indemnisation des chefs.

Chefs signataires : Ben, chef du Grand Béribi ; Nimédé, chef du Petit Béribi ; Georges Mc Auley, chef des Tabous ; Georges, chef de Tahou ; William et Dady, chefs du Grand Drawin ; Georges, chef des Bassas ; Akra, chef de la rivière San Pedro ; Grant, chef du Petit Drawin ; Victoria.

<sup>1</sup> Certaines pièces comportent des articles additionnels, la mention du paiement de coutumes, le règlement de soldes.

- 40 COL 823 Conventions passées avec les chefs de la fraction de la côte occidentale d'Afrique comprise entre la rivière Saint-André et le comptoir français de Grand-Bassam, par le capitaine de corvette Auguste Baudin

10 juillet 1845

Clauses concernant le commerce, la navigation, la protection des personnes et des biens, le commerce des esclaves, l'indemnisation des chefs.

Rois ou chefs signataires : Georges, dit Bon roi de Saint André ; Hasse, chef de Rio Fresco ; King Son, roi de Picanimy Lahou ; Peter, roi du Grand-Lahou ; Antony, chef d'Antony Lahou ; Akra, chef de Jack Lahou et des villages jusqu'à Jack-Jack ; Quashé, roi de Jack-Jack ou Grand Jack et des villages de Three Towns et Half Jack ; Tom, roi des Ivory Towns<sup>1</sup> ; Wazo, roi de Picanimy Bassam

- 40 COL 57 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, pour le gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi de Piquini-Bassam

24 février 1852<sup>2</sup>

Ratification par décret du 20 décembre 1883.

Négociateurs pour l'Afrique : Peter, roi de Grand-Bassam ; Gadj, roi de Piquini-Bassam ; les chefs Moba, Aka, Assakou et Diavau.

- 40 COL 58 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec les rois et chefs des villages d'Amoka, dit Half Jack, et Amoka-Badou

20 avril 1852

Négociateurs pour l'Afrique : Bouy, chef et roi des villages d'Amoka ; Acquio, chef d'Amoka-Badou ; Coutcha, deuxième chef d'Amoka.  
Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.

- 40 COL 59 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec les rois et chefs des villages de Alfagou dit Srory Town, Abréby dit Srory Town, Acra dit Jack-Jack, Amoqua dit Kalf-Jack, Alingia dit Kalf Jack, Adioé dit Grand-Jack

20 avril 1852

Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 4 août 1884.

Négociateurs pour l'Afrique : Diava, roi de Grand-Jack ; Guvichy, chef de Grand-Jack ; Guamant, chef d'Abréby ; Boni, chef de Kalf-Jack ; Yézou, chef de Grand-Jack ; Assana, chef de Grand-Bassam.

- 40 COL 60 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs du village d'Adjacouty dit Trade Town

22 avril 1852

Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.

Négociateurs pour l'Afrique ; Niampa, roi d'Adjacouty ; Dioulonhou et Maouabi, chefs d'Adjacouty.

- 40 COL 61 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs du village d'Adfaé dit Trade Town

22 avril 1852

Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.

<sup>1</sup> Les Ivory Towns correspondent à Abreby, et à Half Ivory Town, dite aussi Petit-Ivory.

<sup>2</sup> Un exemplaire imprimé était coté n° 780 bis.

- Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : le roi Lata ; le chef Lehou ; Assama,  
chef de Grand-Bassam ; le chef Aouma dit Freydey ; le chef Cocra.
- 40 COL 62 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
du village de Moply dit Trade Town  
22 avril 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : Ata, roi de Moply ; Akraï et Asoleuzou,  
chefs de Moply.
- 40 COL 63 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
du village de Lefléguay et de sa dépendance Csogo  
24 avril 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : le roi Tesligny Nava ; les chefs Lébaï et  
Senguy.
- 40 COL 64 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
des villages d'Adam dit Jacques Lahire  
25 avril 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : Marindio, roi d'Adam dit Jack Lahire et  
M'Oa et Deï, chefs du village.
- 40 COL 65 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
des villages d'Adessé, Aradji dit Afarom, Taboutou, Diamadou,  
Kzaff dit Half Cap Lahou, Lakoué, Boiéry, Toutouzou,  
Diadégué, Conbé  
26 avril 1852
- Négociateurs pour l'Afrique : Sari, roi des Taboutou ; Ockbo et Diama,  
chefs de Taboutou ; Marendjao, chef d'Adessé ; N'Ara, chef de Kraffi ;  
N'Ara, chef de Diamougou ; Aka, chef de Diadégué ; Lezou, chef de  
Lakoué ; Diouma, chef d'Aradje ; Cacou, chef de Toutoucouzou ;  
Dago, chef de Boiéry.
- 40 COL 66 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
du village de Tiarha  
7 mai 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : Batasané, chef de Tiarha ; Akbahen, roi  
des Tiarha.
- 40 COL 67 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs  
des villages de Assagou dit Grand Srory Town et Assagou  
Bodou, dit Abréby  
10 mai 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.

- Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : Akoujaké, roi d'Afagou ; Akré-Java, chef du village d'Assagou ; Adjacouton, deuxième chef d'Assagou ; le chef Djaké-Opo.
- 40 COL 68 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec les rois et les chefs du village de Adouin dit Half Srowry Town  
17 mai 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883  
Négociateurs pour l'Afrique : le roi Body ; le roi Oudy-Toussé ; les chefs Hessou, Cocra et Aguï.
- 40 COL 69 Traité passé par le lieutenant Martin des Pallières, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec le roi et les chefs du village de Comassé [lagune d'Ébrié]  
19 mai 1852
- Cession de territoire. Reconnaissance de la souveraineté de la France.  
Naufrages. Résolution des litiges. Protection de la population.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Négociateurs pour l'Afrique : Nobas, chef du village de Comassé, les chefs Béké et Bamboo.
- 40 COL 788 Concession des territoires nécessaires à l'établissement d'un comptoir fortifié à Dabou<sup>1</sup>  
10 octobre 1853
- Négociateurs pour la France : L. Faidherbe, capitaine du Génie ; Lefer de La Motte, commandant la colonne des marins ; le chef de bataillon Colomb, commandant la colonne d'infanterie ; L. Potestas, chef d'état-major de l'expédition ; Le Beurrié, commissaire d'armée ; A. Baudin, commandant la station des Côtes occidentales d'Afrique.
- 40 COL 72 Traité passé entre A. Baudin, commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique, et le chef Akoudiaké pour les différents villages des Jack-Jack (lagune d'Ébrié)  
15 octobre 1853
- 40 COL 73 Traité passé entre A. Baudin, commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique, et les chefs Dam et Aghia pour les différents villages de l'Ébrié  
17 octobre 1853
- 40 COL 74 Traité passé par A. Baudin, commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique, avec Ayamou et Moukay chefs du grand village de Potou  
22 octobre 1853
- 40 COL 75 Traité passé à Grand-Bassam entre A. Baudin, commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique, et les chefs Bambo et Adima pour le village de Picaniny-Bassam  
23 octobre 1853
- 40 COL 71 Traité passé entre Félix Monléon, commandant supérieur de Gorée et dépendances, et Dozou chef du Grand Jack-Jack  
12 août 1855

<sup>1</sup> Un des originaux était coté n° 780.

- 40 COL 79 Traité de paix passé par Édouard Laisné, mandaté par le contre-amiral Fleuriot de Langle, avec les villages de la partie nord de la lagune de Grand-Bassam sous la domination d'Aboua, chef de Yangon, et avec les villages sous la domination d'Ado, chef de Saugon

16 mai, 2 juillet 1867

Extrait d'une lettre d'envoi de la copie, adressée au ministre de la Marine et des colonies par Fleuriot de Langle, datée du 2 juillet 1867.

- 40 COL 81 Convention au sujet du rétablissement de la paix entre les villages de Thiakba et de N'Diou (lagune de Grand-Bassam)

18 novembre 1867

Négociateur pour la France : contre-amiral Fleuriot de Langle, commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon.

Négociateurs pour l'Afrique : Aboussou, deuxième chef de Thiakba ; Badiafro, premier chef de Thiakba ; Nobo, troisième chef de Thiakba ; Matafoué, premier chef de Toupa ; Braille, chargé de pouvoir du chef du village de N'Diou.

- 40 COL 773 Traité passé à Alingia entre le lieutenant Jean-Louis Vernet, commandant supérieur des comptoirs de la Côte d'Or, et Dirabou, roi de Grand Jack-Jack

2 février 1869

Ratification par décret du 20 décembre 1883<sup>1</sup>.

- 40 COL 843 Traité passé entre le lieutenant Jean-Louis Vernet, commandant supérieur des comptoirs de la Côte d'Or, et Bony, roi d'Amoqua et dépendances

2 février 1869

Ratification par décret du 4 août 1884.

- 40 COL 82 Traité passé par le lieutenant de vaisseau Crespin avec Mané, roi de Petit-Bériby, Rika, roi de Basha et Dambo-Gué, roi de Grand-Bériby

4 février 1868

Ratification par décret du 20 décembre 1883.

Négociateur pour la France : François Eugène Crespin, commandant l'avis à vapeur le *Renaudin*, au nom du contre-amiral Fleuriot de Langle, commandant en chef la division navale des Côtes occidentales d'Afrique et commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon.

- 40 COL 846 Traité passé entre le lieutenant Jean-Louis Vernet, commandant supérieur des comptoirs de la Côte d'Or, et Bogny, roi du pays de Petit-Bassam

7 février 1869

Ratification par décret du 20 décembre 1883.

- 40 COL 774bis Traité passé entre le lieutenant Jean-Louis Vernet, commandant supérieur des comptoirs de la Côte d'Or, avec Couessi-Amsa roi du pays compris entre le Lahou et les Jacks Jacks

15 février 1869

Ratification par décret du 4 août 1884.

1870-1889

- 40 COL 589 Convention entre le capitaine Henry Martin, au nom du commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or, et Amatifou, roi du pays d'Assinie

28 décembre 1870

Cette convention renouvelle et renforce les engagements du traité du 4

<sup>1</sup> La copie était cotée n° 845.

juillet 1843 avec le roi Amatifou et les chefs du pays d'Assinie. Elle précise les frontières du pays, affirme la souveraineté de la France, protège de la destruction les édifices que ces derniers y ont construits, fixe la coutume qui sera versée annuellement au roi puis à ses successeurs.

Négociateurs pour l'Afrique : le roi Amatifou ; Aka, neveu du roi et son successeur ; Assanvo, chef de Iacassi ; Bironi, chef de Mooasson ; Niamia, chef de Conimassy ; Bironet, chef d'Aby ; Atapoulaka, chef de Samby ; Ekni, chef du pays de Kingjabo ; Amaka, chef d'Aboro ; Taki, chef d'Assaoutoua ; Kodio, neveu de Bourouba, chef d'Aguin.

- 40 COL 590 Convention entre le capitaine Roux, au nom du commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or, et Agassi, chef de Débrimou

3 janvier 1871

Cette convention renouvelle le traité du 11 octobre 1850 par lequel le roi de Débrimou cédait à la France la souveraineté du territoire de Dabou .

- 40 COL 847 Convention entre le capitaine Roux, au nom du commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or, et Aby, chef de Half-Jack (Amoqua) et dépendances

3 janvier 1871

Cette convention renouvelle et précise les engagements du traité du 15 février 1869 par lequel le roi d'Amoqua (dit Half-Jack) cédait à la France la souveraineté de son territoire.

- 40 COL 591 Convention entre le lieutenant de vaisseau Le Gigan, les chefs Cuméa, Sey et Bleh, du village de Grand-Bassam et dépendances

17 janvier 1871

Le Gigan agit au nom du commandant supérieur des Établissements français de la Côte d'Or et du Gabon.

Cette convention renouvelle et précise les engagements des traités des 7 mars 1844 et 21 août 1855 par lesquels les rois Peter, Waka et Assouma cédaient à la France la souveraineté sur leurs territoires.

- 40 COL 649 Décret de ratification du traité conclu avec le chef d'Adjacouty le 22 avril 1852

20 décembre 1883

- 40 COL 655 Décret de ratification des conventions passées avec les chefs d'Adfaé, de Moply, de Lefléguy, de Tiarha, d'Assagou dit Grand Srory Town, d'Assagou Bodou, dit Abréby, d'Adouin dit Half Srory Town et de Comassé les 22 et 24 avril, 7, 10, 17 et 19 mai 1852

20 décembre 1883

- 40 COL 685 Décret de ratification du traité conclu avec le roi et les chefs de Petit-Bassam, le 24 février 1852

20 décembre 1883

- 40 COL 652 Décret de ratification du traité conclu avec Bogny, roi de Petit-Bassam, le 7 février 1869

20 décembre 1883

- 40 COL 658 Décret de ratification du traité conclu avec Aka, chef du territoire compris entre le royaume d'Atacla et Grand-Bassam le 22 avril 1844

12 juillet 1884

- 40 COL 781 Traité avec Aka Simodo, le nouveau roi d'Assinie

14 janvier 1886

Négociateurs français : le capitaine de frégate Pradier, commandant

supérieur des Établissements français du golfe de Guinée, assisté de Ch. Bour, commandant particulier des Établissement français de la Côte d'Or.

La France reconnaît le successeur du roi Amatifou, Aka Simodo qui s'engage à respecter tous les traités et conventions signés par son précédécesseur.

- 40 COL 841 Traité conclu entre Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal et dépendances, et Adriessi, représentant Katiclaye, chef de Débrimou et du pays de Dabou (lagune de Grand-Bassam)<sup>1</sup>

9 décembre 1886

Cession de terrain. Construction de bâtiment ou de fort. Commerce.

Ratification par décret du 2 juillet 1887 (voir n° 674).

- 40 COL 782 Traité conclu par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec Sakem, représentant Quadio, chef du pays de Bouboury (lagune de Grand-Bassam)

11 décembre 1886

Liste des villages constituant le pays. Cession de terrain. Construction de bâtiment ou de fort. Commerce.

Ratification par décret du 2 juillet 1887<sup>2</sup>.

- 40 COL 789 Deux traités conclus par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Akouassi, chef des Ébriés

4, 13 décembre 1886

Traités signés à bord du *Goéland*.

Le premier entérine la paix conclue entre les Ébriés et les Moonos<sup>3</sup> (habitants de Grand-Bassam). Le second place le pays sous la souveraineté de la France.

Limites du territoire. Commerce. Cession de terrain. Construction de bâtiment ou de fort. Achat et location de terrains. Règlement des contestations.

Ratification par décret du 2 juillet 1887<sup>4</sup>.

- 40 COL 716 Projet de décret de ratification des traités conclus avec les rois d'Assinie le 4 juillet 1843 et le 26 mars 1844

30 mars-8 juin 1887

Brouillon du décret et correspondance. Une note récapitule les traités avec les chefs de Grand-Bassam.

- 40 COL 839 Traité conclu par Treich-Laplène<sup>5</sup> avec Bénié Quamié, roi du pays de Bettié

13 mai 1887

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 833 Traité conclu par Treich-Laplène avec Amoacon, roi du pays de l'Indénié<sup>6</sup>

25 juin 1887

Traité d'amitié, de protectorat et de commerce signé au nom du lieutenant-gouverneur Bayol.

Ratification par décret du 17 octobre 1887.

- 40 COL 675 Renouvellement du traité de 1884 passé par la France avec le chef du Thiakba<sup>7</sup>

28 juin 1887

<sup>1</sup> Le brouillon et sept exemplaires imprimés étaient cotés n° 722.

<sup>2</sup> Voir n° 674.

<sup>3</sup> Moonos et non Moouos comme il est écrit dans les imprimés/

<sup>4</sup> Voir n° 674.

<sup>5</sup> Treich-Laplène était délégué du résident de France à Assinie

<sup>6</sup> 6 exemplaires imprimés sont joints au dossier n° 717.

<sup>7</sup> Les deux copies manuscrites étaient cotées n° 834. Deux copies manuscrites et copies imprimées du décret portent la mention « original perdu »

Correspondance et note de transmission accompagnée de deux copies annotées du projet de décret de ratification.

Ratification par décret du 27 septembre 1887.

Négociateur pour l'Afrique : Mathé, chef de Thiakba

Négociateur pour la France : Amédée Bourmeaux, premier maître de timonerie, commandant du *Diamant*, agissant au nom de M. Bidaud, résident français à Grand-Bassam.

- 40 COL 674 Traité conclu par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Akou et Asmaré, chefs de Toupa (lagune de Grand-Bassam). Décrets de ratification  
10 décembre 1886, 2 juillet 1887<sup>1</sup>

Cession de terrain. Construction de bâtiment ou de fort. Commerce.

Ratification par décret du 2 juillet 1887. Ce texte ratifie également trois autres décrets passés avec des chefs de Grand-Bassam les 9, 10, 11 et 13 décembre 1886.

- 40 COL 835 Traité de protectorat conclu par Treich-Laplène avec Eudocou, roi du pays d'Alangoua  
13 juillet 1887

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 683 Traité conclu à Grand-Bassam par Treich-Laplène avec Aquo et Cassi-Tiery, chefs du pays de Yacassé relevant du roi de Kinjaboo  
21 juillet 1887<sup>2</sup>

Reconnaissance de la protection de la France sur le territoire de la rivière Akba . Liberté du commerce sur le cours de la rivière.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 837 Traité conclu entre Treich-Laplène et le chef Comoë du pays de Cottocrou relevant du roi de Kinjaboo  
21 juillet 1887

Reconnaissance de la protection de la France sur le territoire de la rivière Comoë occupé par les chefs ; liberté du commerce sur le cours de la rivière.

- 40 COL 717 Projet de décret de ratification du traité conclu avec le pays d'Indénié le 25 juin 1887  
21 septembre-6 octobre 1887

Brouillon du projet, correspondance, une note et six exemplaires imprimés du traité ratifié.

- 40 COL 714 Décret de ratification des traités conclus avec le roi de Bettié et les chefs des pays d'Alangoua, de Cottocrou, de Yacassé, daté du 23 mai 1889  
10 novembre 1887-23 mai 1889<sup>3</sup>

Brouillons, une copie manuscrite du décret, correspondance et note.

Exemplaires imprimés des traités ratifiés.

- 40 COL 838 Traité avec les chefs de Cosroë passé par Amédée Bourmeaux, pour le résident français à Grand-Bassam  
19 décembre 1887

Négociateurs pour l'Afrique : Kouessy, chef du Grand Cosroë ;

Lassem, chef du Petit Cosroë ; les chefs Aqua et Mallé.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

<sup>1</sup> Décret du 10 décembre 1886 : l'original, la copie non datée et cinq exemplaires imprimés étaient cotés n° 794. Décret de ratification : le brouillon était coté n° 722.

<sup>2</sup> La copie était cotée n° 836.

<sup>3</sup> La copie manuscrite était placée dans le dossier n° 683. Un brouillon était coté n° 725.

- 40 COL 718    Projet de ratification du traité conclu le 19 décembre 1887 avec les chefs du pays de Cosroë  
15 février-13 avril 1888<sup>1</sup>  
Brouillon du projet et correspondance.
- 40 COL 87     Traité conclu par Treich-Laplène avec Adjinin, roi du pays de l'Abroun et du Bondoukou  
13 novembre 1888  
Ratification par décret du 4 avril 1889.
- 40 COL 624    Traité conclu par le capitaine Binger avec Karamokho Oulé Ouattara, chef de la ville et du pays de Kong  
10 janvier 1889
- 40 COL 88     Traité conclu par le capitaine Binger avec Massa Domba, chef du Djimini  
26 janvier 1889<sup>2</sup>  
Ratification du traité par décret du 27 juillet 1889.
- 40 COL 89     Traité conclu par le capitaine Binger et Komona Guoin, roi de l'Anno (ou Mangotou)  
8 février 1889  
Ratification du traité par décret du 27 juillet 1889.
- 40 COL 678    Décret de ratification du traité du 13 novembre 1888 avec le roi de l'Abroun et du Bondoukou  
4 avril 1889

*1890-1894*

- 40 COL 941    Traité passé par Octave Péan<sup>3</sup> avec Coki, roi du territoire de Moyen-Lahou<sup>4</sup>  
30 août 1890  
Il renouvelle les anciennes conventions égarées par le roi depuis l'évacuation provisoire des Établissements français de la Côte d'Or par les représentants du gouvernement français. Clause fixant le montant d'une rente mensuelle.
- 40 COL 91     Traité passé par Octave Péan avec Yéré, roi de Fresco, et Godo, grand chef de Fresco<sup>5</sup>  
31 août 1890  
Ce traité renouvelle les anciennes conventions égarées par le roi depuis l'évacuation provisoire des Établissements français de la Côte d'Or par les représentants du gouvernement français. Clause fixant le montant d'une rente mensuelle.  
Ratification par décret du 3 août 1891.
- 40 COL 92     Traité passé par Fernand Bidaud avec Akla, roi de Grand-Drewin, et avec Zaqui, grand chef de Grand Drewin<sup>6</sup>  
25 octobre 1890  
Traité signé par Fernand Bidaud, officier de port en congé, chargé d'une mission et autorisé par le sous-secrétaire d'État du département des Colonies.  
Ratification par décret du 3 août 1891.
- 40 COL 93     Traité passé par Quiquerez et de Segonzac avec Gra, roi de Petit-Lahou  
5 avril 1891

<sup>1</sup> La lettre du 13 avril était cotée n° 715.

<sup>2</sup> L'original était coté n° 549.

<sup>3</sup> Octave Péan était résident de France par intérim aux Établissements français de la Côte d'Or.

<sup>4</sup> Les exemplaires imprimés faisaient partie du dossier n° 90.

<sup>5</sup> L'original était coté n° 942.

<sup>6</sup> L'original était coté n° 940.



- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Ratification par décret du traité 6 septembre 1891.
- 40 COL 104 Traité passé par Quiquerez et de Segonzac avec les chefs Wobery et Méat Bati, des villages Douaoulé et Bokiou<sup>1</sup>  
28 avril 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Ratification par décret du traité 6 septembre 1891.
- 40 COL 105 Traité passé par Quiquerez et de Segonzac avec Blabelay, roi du village de Cavalý, rive gauche, appelé Bliérow  
5 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Ratification par décret du 6 septembre 1891.
- 40 COL 106 Traité passé par Quiquerez et de Segonzac avec Toulot, roi des villages de Cavalý, rive droite  
5 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Non ratifié car conclu en territoire de Libéria.
- 40 COL 107 Traité passé par Quiquerez avec Boba, roi de Wappoo  
7 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Mention du versement d'une rente annuelle.  
Ratification par décret du 6 septembre 1891.
- 40 COL 108 Traité passé par Quiquerez avec Hyïé, roi de Grand Basha (village de Boutlé)  
7 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Mention du versement d'une rente  
Ratification par décret du 6 septembre 1891.
- 40 COL 109 Traité passé par Quiquerez avec Tagui et Guié, rois de Tahou  
9 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Ratification par décret du 6 septembre 1891.
- 40 COL 110 Traité passé par de Segonzac avec Kougoua, roi de San Pedro  
27 mai 1891
- Traité signé dans le cadre de la mission Quiquerez-de Segonzac.  
Ratification par décret du 3 août 1891.
- 40 COL 90 Ratification de traités conclus avec différents chefs de la Côte d'Ivoire en 1890 et 1891  
3 août, septembre 1891
- Brouillon du décret de ratification des traités conclus avec les chefs de Moyen-Lahou, Fresco, Grand-Drewin, du 3 août 1891.  
Ont été rajouté, avec les dates correspondantes, les pays de Petit-Lahou, Kotrou, Trepow, Grand-Trepoint ou Trepow, Sassandré, Grand-Drewin, Petit-Drewin, Dateko et Bassa, pays du roi Mani, Béréby (pays entre la rivière Cavally et San Pedro).  
Liste des traités ratifiés par les décrets des 3 août et 6 septembre 1891 (non datée).
- 40 COL 86 Traité conclu par le capitaine Binger avec Kongondi Ouattara, roi du Diammala  
24 juin 1892
- Ratification par décret du 10 janvier 1893.

<sup>1</sup> Il s'agit du double de celui signé le 27 avril 1891 rédigé à la demande des chefs Wobery et Méat Bati.

40 COL 976 Traité conclu par Jean Bricard<sup>1</sup> avec le roi N'Guessa et les chefs de Thiassalé

29 décembre 1892<sup>2</sup>

Ratification par décret du 3 mai 1893.

40 COL 817 Traité passé par Cousturier, gouverneur de la Côte d'Ivoire par intérim, avec les différentes tribus des M'Bato

11 août 1894

Ce traité renouvelle celui de paix et d'amitié conclu le 22 octobre 1853 par les chefs du grand village de M'Potou avec le commandant Baudin.

Négociateurs pour l'Afrique : Ahouri roi des M'Bato, et Dodou.

Négociateurs pour la France : le gouverneur, assisté du capitaine

Marchand, et de Mille, médecin de 2<sup>e</sup> classe des colonies

### *Côte française des Somalis (1862-1891)*

40 COL 869 Traité de cession à la France du territoire d'Obock, article additionnel et déclaration du sultan Diny Ahmed

11 mars 1862, 10 janvier 1885

Traité signé par les sultans Mohammed ben Mohamed, Diny Koullou Osman Aly Ibrahim Aboubehr Chahm, Loeïta, chefs des tribus des Danakils, Adalys et Debeneck. L'article 2 de ce traité fixe les limites du territoire. L'article additionnel daté du 11 mars 1862 cède, si nécessaire, les ports, rade et mouillage du Gubbet Kharab.

Déclaration de Diny Ahmed, signataire du traité cédant Obock à la France, sur les limites de ce territoire français (10 janvier 1885).

40 COL 874 Trois traités conclus entre Lagarde, commandant d'Obock, et Ahmed Loïtah, sultan indépendant de Gobad

9 août 1884-2 janvier 1885

Traité de protection mutuelle (9 août 1884).

Cession à la France du territoire d'Adaélé, jusqu'à Ambado (14 décembre 1884).

Ratification du traité conclu le 9 août 1884 : correspondance (6 novembre 1884).

Cession du territoire de Gobad à la France (2 janvier 1885).

40 COL 873 Traité de protectorat avec Hamed ben Mohamed, sultan de Tadjourah, qui commande de Ras Ali à Gubbet Karab et dans l'intérieur jusqu'à Assal

21 septembre 1884, 17 novembre 1884-10 mars 1885

Procès-verbal d'occupation de Tadjourah par Léonce Lagarde, commandant de la colonie d'Obock (17 novembre 1884).

Envoi de la copie du décret d'approbation du traité de protectorat du 21 septembre 1884 au commandant d'Obock (18 décembre 1884).

Reconnaissance par le gouvernement britannique de l'occupation de fait du territoire de Tadjourah par les Français : correspondance (10 mars 1885).

40 COL 871 Déclaration par laquelle le sultan de Tadjourah donne à la France Ras Ali, Sagallo et Rood Ali (Gubbet Kharab), et procès-verbaux d'occupation des lieux

18-21 octobre 1884

Déclaration reçue par L. Lagarde, commandant d'Obock, et par A. Bellanger, commandant le *Seignelay*.

Procès-verbaux d'occupation des postes de Sagallo et de Ras-Ali, du Gubbeth Kharab (18-21 octobre 1884).

40 COL 876/1 Traité de protectorat sur les territoires du pays des Gada-boursis

25 mars 1885

<sup>1</sup> Jean Bricard était résident de France par intérim à la Côte d'Ivoire.

<sup>2</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 549.

- 40 COL 877      Traité avec les chefs Issas qui commandent sur le territoire situé au Gubbet Kharab et jusqu'au-delà d'Ambaddo. Accord additionnel  
26 mars 1885, 31 août 1917
- Traité d'amitié, de protectorat et de commerce signé par Lagarde, commandant la colonie d'Obock et par les chefs Issas : Absi Handet, Roblé Eouk, Baré Ali, Béder Guédi, Guédi Dagah, Dirané Dédis, Roblé Guéélé, Hassen Guédi, Guédi Roblé, Moussa Séid, Mahéramé Egué, Ouacis Gardadoub, Guédi Hersi, Chéré Djilébour, Allalé Ouacis, Assobi Bonis, Ouré Baré, Ouacis Gouled, Bouhé Derrer.  
Accord additionnel signé par les chefs représentant les trois branches du peuple Issa :
- Chefs de la première branche (Dolol) : Aouallé Gueddi, Duddéyé Gouled, Gueddi Karayé, Moussa Boeuh, Darar Aouallé.
  - Chefs de la deuxième branche (Abgal) : Allalé Harlat, Guellé Mohamed, Ubêche Assoa, Askar Birassa, Guéher Askir, Bokorré Barré, Ouaisse Magaré, Fadan Baker, Dabar Roblé, Elmi Ouabéri, Ourré Barré, Gueddi Barré, Saban Boulalé, Farah Bilet, Ali Gouraneh.
  - Chefs de la troisième branche (Wardick) : Roblé Gouled, Hussein Roblé (31 août 1917).
- 40 COL 697      Décret d'approbation de la donation faite par le sultan de Tadjourah le 18 octobre 1884 et de celle faite par le sultan de Gobad le 14 décembre 1884  
21 août 1885
- 40 COL 882      Déclaration de Homed Ben Mohamed Diny, sultan de Rahitah  
25 janvier 1887
- Déclaration reçue par Léonce Lagarde, commandant de la colonie d'Obock.  
Reconnaissance de la colonie d'Obock dans ses frontières (de Ras-Ali à Ras-Douméra).
- 40 COL 879/1      Convention relative à la répression de la traite des esclaves dans le sultanat de Tadjourah, passée entre le sultan Hamed ben Mohamed et Lagarde, gouverneur de la colonie d'Obock et dépendances<sup>1</sup>.  
28 octobre 1889
- 40 COL 879/2      Reconnaissance du protectorat français par Betea Ali, cheik des cheiks de Errer  
1890
- 40 COL 881/1      Déclaration de Homed Loïta, sultan de Gobad, sur la répression de la traite des esclaves  
18 janvier 1890
- 40 COL 878/1      Déclaration de Hamed Loïtah, sultan de Gobad, et de Hamed ben Mohamed Diny, sultan de Raheïtah, se portant garant de leurs administrés Débenehs et Adaels sur les territoires dépendant du gouvernement français  
5 avril 1890
- 40 COL 872/2      Déclaration des chefs Danakils indépendants reconnaissant le protectorat français  
1<sup>er</sup> septembre 1890
- Protestation de tous les Danakils contre le titre de chef que se donne le sultan d'Aoussa.

<sup>1</sup> Une copie en français comporte des termes différents de ceux des originaux dans l'intitulé et dans le premier article.

- 40 COL 880/2      Traité de cession de territoire au djebel Goodah par Hamed ben Mohamed, sultan de Tadjourah  
5 septembre 1890
- 40 COL 872/3      Déclaration de Houmed Loitah, sultan de Gobad, concernant les territoires placés sous la protection du gouvernement français<sup>1</sup>  
10 janvier 1891
- 40 COL 872/1      Déclaration de Mohamuda ben Hamed Goura, cheik de Moullou, reconnaissant le protectorat français sur l'Aouach  
[1891]

***Dahomey et Togo (1787-1897)***

*1787-1878*

- 40 COL 411      Traité passé entre le roi d'Ardres et le comte de Flotte, commandant la station d'Afrique  
21 avril 1787  
Cession de terrain. Construction d'un fort. Dédommagement. Exclusivité du commerce avec les Français. Traite. Main-d'œuvre et matériaux. Paiement de la traite.
- 40 COL 979      Traité d'amitié et de commerce conclu à Abomé avec le roi du Dahomey<sup>2</sup>  
1<sup>er</sup> juillet 1851
- 40 COL 981      Réglementation au sujet du travail effectué pour la factorerie Régis, occupant le fort français de Whyda  
17 juillet 1851  
Ce document est signé par Auguste Bouët, lieutenant de vaisseau, envoyé du gouvernement français auprès du roi de Dahomey et Esprit Cases, gérant de la factorerie, représentant de Régis.
- 40 COL 77      Déclaration par laquelle le gouvernement français institue une agence consulaire pour le royaume de Porto-Novo  
18 février 1863  
Création de l'agence consulaire française de Porto-Novo, dirigée par Marius Daumas, agent en chef des factoreries de M. Régis.
- 40 COL 76      Traité de commerce avec le roi de Porto-Novo  
23 février 1863  
Traité négocié par Daumas, vice-consul de France à Porto-Novo, avec Sodji, roi de Porto-Novo.
- 40 COL 78      Convention de protectorat avec le roi de Porto-Novo  
25 février 1863  
À la demande du roi Sodji, victime d'attaques de la part des Anglais comme de tribus rivales, cette convention fixe les termes de la protection de son territoire par la France représentée par Daumas.
- 40 COL 80      Convention destinée à fixer les limites territoriales entre le protectorat français de Porto-Novo et la colonie anglaise de Lagos  
décembre 1864  
Convention passée entre le contre-amiral Laffon de Ladébat, commandant en chef de la division navale des Établissements français du Golfe de Guinée, d'une part, et John Hawley Glover, lieutenant-gouverneur de Lagos et dépendances.
- 40 COL 588      Cession à la France du territoire de Kotonou par le roi de Dahomey  
19 mai 1868

<sup>1</sup> La traduction faisait partie du dossier n° 879.

<sup>2</sup> L'intitulé de l'original et celui de la copie sont différents ; Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

Négociateurs pour la France : Jean-Baptiste Bonnaud, agent du consul de France au Dahomey et à Porto-Novo ; Pierre Delay, négociant français à Whydah.

Négociateurs pour l'Afrique : Daba, yavoghan<sup>1</sup>, gouverneur de Whydah, agissant au nom et par les ordres du roi de Dahomey ; Chaudatou, grand cabécère<sup>2</sup> de Whydah.

- 40 COL 848 Ratification par Toffa, roi de Porto-Novo, d'une cession de terrain faite le 12 août 1862 à Daumas, représentant de Victor Régis aîné

3 mars 1876, 8 novembre-19 décembre 1903

Le terrain est compris entre la mer et la lagune ainsi qu'entre la frontière du Dahomey à l'ouest et la limite est du village d'Appa à l'est. Correspondance entre le lieutenant-gouverneur du Dahomey et dépendances et le ministre des Colonies (18 novembre-19 décembre 1903).

- 40 COL 767 Contrat passé entre le roi de Grégi, les autorités de Petit-Popo et celles de Débénou et la maison Cyp. Fabre et Cie de Marseille  
1<sup>er</sup> janvier 1878

- 40 COL 982 Traité passé entre la France et le Dahomey pour la cession de Kotonou<sup>3</sup>  
19 avril 1878

Négociateurs pour l'Afrique : le yavoghan de Ouidah et le cabécère Chandatou au nom de Gléglé roi du Dahomey.

Négociateurs pour la France : le capitaine de frégate Paul Serval, chef d'état-major du contre-amiral Allemand, commandant en chef de la division navale française de l'Atlantique sud.

#### 1880-1889

- 40 COL 771 Déclaration de soumission au protectorat de la France par les chefs d'Aghwey  
5 août 1881

Négociateur pour la France : le père Ménager de la mission d'Aghwey (Agoué).

Négociateur pour l'Afrique : Tadjelapou, chef de guerre d'Atanlé.

Note de transmission datée du 11 février 1884.

- 40 COL 763 Demande de protectorat à la France par les chefs de Petit-Popo et de Porto Seguro (Golfe de Bénin)  
18-20 août 1881

Liste des chefs signataires.

- 40 COL 694 Décret établissant le protectorat français sur les territoires de Petit-Popo, Grand-Popo, Porto-Seguro et Agwey  
19 juillet 1883

- 40 COL 769 Cession de terrain à Porto-Novo afin de permettre au gouvernement français d'y élever les établissements nécessaires à l'exercice de son protectorat  
24 juillet 1883

Ce texte fixe l'emplacement et les limites du terrain cédé, l'affectation du chemin qui le traverse, le type de bâtiment qui peut y être construit. Négociateur pour l'Afrique : Toffa, roi de Porto-Novo ; Hickraon et Azumé, laris<sup>4</sup>.

Négociateurs pour la France : Henri Masseron, lieutenant de vaisseau, adjudant du capitaine de vaisseau Bories, commandant en chef la

<sup>1</sup> Fonctionnaire qui assurait les relations avec les Européens.

<sup>2</sup> Haut fonctionnaire au service du roi.

<sup>3</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>4</sup> Anciens esclaves affranchis, attachés à la personne royale et servant de ministres.

division navale des Côtes occidentales d'Afrique ; Pierre Germa, résident par intérim.

40 COL 768 Traité avec Toffa, roi de Porto-Novo, au sujet du protectorat  
25 juillet 1883

Négociateurs pour la France : Henri Masseron, lieutenant de vaisseau, adjudant du capitaine de vaisseau Bories, commandant en chef la division navale des Côtes occidentales d'Afrique ; Pierre Germa, résident par intérim.

40 COL 766 Traité de protectorat passé avec le roi Atanlé, chef de l'état indépendant d'Agoué  
15 avril 1885

Traité signé par Pornain, délégué du commandant particulier de Kotonou, assisté de Cantaloup, agent consulaire de France aux Popos, Agoué et Porto-Ségouo

Clauses concernant les limites de la souveraineté de la France, le commerce, le respect des personnes et des biens, la main-d'oeuvre, les frontières du territoire d'Agoué.

40 COL 623 Protectorat français de Grand-Popo et de Petit-Popo  
11-12, 16-17 avril 1885

L'exercice du protectorat français est confié aux soins du commandant particulier de Cotonou chargé d'en faire la proclamation et de procéder à son organisation.

Les procès-verbaux de proclamation sont datés des 12 et 17 avril 1885.

Le chef Georges Lawson a refusé de signer le traité concernant Petit-Popo.

Signataires français : Pornain, lieutenant de vaisseau, délégué du commandant particulier de Cotonou, assisté de Cantaloup, agent consulaire de France aux Popos, Agoué et Porto-Ségouo.

40 COL 849 Traité passé avec les chefs du pays des Ouatchis  
10 juin 1885

Clauses concernant la souveraineté de la France, le commerce, la protection des biens et des personnes, le respect des indigènes et de leur culture, la cession de terrains.

Négociateurs pour la France : Piattet, représentant du protectorat de la France à Grand-Popo ; Rozier, lieutenant de vaisseau, commandant de l'avis la *Mésange*.

Négociateurs pour l'Afrique : Samégui, chef de Batonou ; Fally Couë, chef de Paravé ; Oma-Ambo, chef d'Agomé ; Fauly, chef d'Avévé.

40 COL 672 Traité passé avec les chef du pays des Ouatchis (villages de Batonou, Paravé, Agomé et Avévé). Décret de ratification  
10 juin 1885, 21 juillet 1885

Clauses concernant la souveraineté de la France, le commerce, la protection des biens et des personnes, le respect des indigènes et de leur culture, la cession de terrains.

Négociateurs pour la France : Piattet, représentant du protectorat de la France à Grand-Popo ; Rozier, lieutenant de vaisseau, commandant de l'avis la *Mésange*.

Décret de ratification en date du 21 juillet 1885.

40 COL 765 Procès-verbal d'installation du pavillon français à Kotonou<sup>1</sup>  
14 septembre 1885

40 COL 772 Déclaration par laquelle les chefs du territoire de Sekko, dépendant du roi d'Agoué, reconnaissent le protectorat de la France

1<sup>er</sup> décembre 1885

Frontières du territoire.

<sup>1</sup> L'original et six exemplaires imprimés étaient cotés n° 791.

Négociateurs pour la France : Joseph Cantaloup, représentant le protectorat de la France à Agoué et à Petit-Popo ; Lecrou et Beauquis, missionnaires catholiques de la mission d'Agoué.

Négociateurs pour l'Afrique : Ahye Gazou (Gazon sur l'exemplaire imprimé), chef légitime du territoire de Sekko ; Avressi Kéréhoussi, 2<sup>e</sup> chef du territoire de Sekko.

- 40 COL 772bis Déclaration par laquelle les chefs du territoire de Djetta, dépendant du roi d'Agoué, reconnaissent le protectorat de la France<sup>1</sup>

1<sup>er</sup> décembre 1885

Négociateurs pour la France : Joseph Cantaloup, représentant le protectorat de la France à Agoué et à Petit-Popo ; Lecrou et Beauquis, missionnaires catholiques de la mission d'Agoué.

Négociateurs pour l'Afrique : Tétessan, premier chef de Djetta ; Miahé, deuxième chef.

- 40 COL 604 Procès-verbal de proclamation du protectorat français à Abananquem

11 décembre 1885

En présence du commandant et d'un détachement de marins du *Guichen*, du commandant particulier des Établissements français du golfe de Bénin et de Piattet, représentant du protectorat à Grand-Popo.

- 40 COL 766bis Déclaration du roi Atanlé, chef de l'état indépendant d'Agoué, reconnaissant qu'il a donné les pleins pouvoirs à ses représentants pour la signature du traité du 15 avril 1885

12 septembre 1886

Liste des représentants. Acceptation des clauses du traité.

Reconnaissance de la valeur de celui-ci et de ses conséquences.

- 40 COL 792 Traité conclu entre Kapo, chef du village de Lewé, situé sur la rive gauche de l'Ouémé, et Siciliano, agent général des factoreries Mante frères et Borelli de Régis aîné

13 mai 1887

Traité de protectorat et de commerce conclu au nom de Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal.

- 40 COL 790 Traité conclu entre Agonsonou, chef du village de Fauvier, situé sur la rive gauche de l'Ouémé, et Siciliano, agent général des factoreries Mante frères et Borelli de Régis aîné

14 mai 1887

- 40 COL 852 Traité conclu entre Sassou, chef du village de Coddé, situé sur la rive droite de l'Ouémé, et Siciliano, agent général des factoreries Mante frères et Borelli de Régis aîné

15 mai 1887

- 40 COL 770 Traité conclu entre Povénonou, chef du village de Gambau, situé sur la rive gauche de l'Ouémé, et Siciliano, agent général des factoreries Mante frères et Borelli de Régis aîné

17 mai 1887

- 40 COL 735 Projet de décret de ratification des traités conclus avec divers villages de la rive gauche de l'Ouémé, qui se jette dans la lagune de Porto-Novo

5 octobre 1887

1890-1897

- 40 COL 764 Décret d'approbation de l'arrangement conclu entre la France et le Dahomey le 3 octobre 1890

8 décembre 1891

<sup>1</sup> La copie était cotée n° 840.

Négociateurs pour l'Afrique : Aladaka et Do-dé-dji, messagers du roi Béhanzin.

Négociateurs pour la France : le capitaine de vaisseau de Montesquiou-Fézensac et le capitaine d'artillerie Decoeur, tous deux désignés par le contre-amiral de Cavalier de Cuverville, faisant fonction de gouverneur dans le Golfe de Bénin.

40 COL 111 Traité avec la confédération des Dassas<sup>1</sup>

24 janvier 1894

Traité de protectorat et de commerce conclu entre le général de brigade Dodds, commandant supérieur des Établissements français du Golfe de Bénin, représenté par Maurice Guérin, lieutenant d'infanterie de marine, et Zoumaou, chef de la confédération des Dassas.

40 COL 112 Traité conclu entre Dodds, commandant supérieur des Établissements français du Bénin, et Ago-li-Agbo, roi d'Abomey. Acte additionnel

29 janvier 1894, 1<sup>er</sup> octobre 1894

Traité de protectorat et de commerce. Décrit les frontières du royaume.

Acte additionnel dans lequel le roi cède un terrain à la France (1<sup>er</sup> octobre 1894).

40 COL 113 Traité avec la confédération des Mahis de Savalou, conclu entre Horace Pentel et le roi Baguidi. Acte additionnel

30 janvier 1894, 23 septembre 1894

Traité de protectorat et de commerce signé par Horace Pentel, capitaine d'infanterie de marine de l'état-major du corps expéditionnaire du Dahomey.

Acte additionnel dans lequel le roi cède un terrain à la France : copie dactylographiée (23 septembre 1894).

40 COL 114 Traité avec la confédération des Nagots de Savé, conclu entre Maurice Guérin et le chef Séki. Acte additionnel

30 janvier 1894, 9 septembre 1894

Traité de protectorat et de commerce signé par Maurice Guérin, lieutenant d'infanterie de marine de l'état-major du corps expéditionnaire du Dahomey.

Acte additionnel par lequel le roi cède un terrain à la France : copie dactylographiée (9 septembre 1894).

40 COL 115 Traité avec la confédération des Mahis de Djalloukou, conclu entre Horace Pentel et le roi Noukoumoké. Acte additionnel

1<sup>er</sup> février 1894, 25 septembre 1894

Traité de protectorat et de commerce signé par Horace Pentel, capitaine d'infanterie de marine de l'état-major du corps expéditionnaire du Dahomey.

Acte additionnel par lequel le roi cède un terrain à la France : copie dactylographiée (25 septembre 1894).

40 COL 116 Traité avec la confédération des Mahis d'Ouessé, conclu entre Maurice Guérin et le chef Datongi. Acte additionnel

4 février 1894, 13 septembre 1894

Traité de protectorat et de commerce signé par Maurice Guérin, lieutenant d'infanterie de marine de l'état-major du corps expéditionnaire du Dahomey.

Acte additionnel par lequel le roi cède un terrain à la France : copie dactylographiée (13 septembre 1894).

---

<sup>1</sup> La capitale des Dassas est Paouignan ; une des copies était cotée n° 954.

- 40 COL 118 Traité passé à Allada par le commandant supérieur des  
Établissements français du Bénin, avec Gi-Gla No-Pon-Gbé-  
Nou-Maou, roi d'Allada. Acte additionnel<sup>1</sup>  
4 février 1894, 25 octobre 1894
- Traité de protectorat et de commerce.  
Reconnaissance par la France du royaume d'Allada qui remplace le  
royaume d'Ardres. Description de ses limites.  
Acte additionnel par lequel le roi d'Allada cède un terrain à la France  
(25 octobre 1894).
- 40 COL 119 Traité avec la confédération des Mahis de Paouignan, entre  
Maurice Guérin et le chef Adamadurudje<sup>2</sup>  
10 février 1894
- Traité de protectorat et de commerce signé par Maurice Guérin,  
lieutenant d'infanterie de marine de l'état-major du corps  
expéditionnaire du Dahomey.
- 40 COL 117 Traité avec la confédération des Nagots de Kétou, entre Henri  
Aubé et le roi Adou. Acte additionnel  
13 février 1894, 4 septembre 1894
- Traité de protectorat et de commerce signé par Henri Aubé, lieutenant  
d'infanterie de marine de l'état-major du corps expéditionnaire du  
Dahomey.  
Acte additionnel par lequel roi cède un terrain à la France : copie  
dactylographiée (4 septembre 1894).
- 40 COL 120 Concession d'un terrain nommé Carnotville par Chabi, chef des  
villages d'Agbassa, pour le roi du Ouécé  
16 septembre 1894
- 40 COL 127 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Otérou, chef des villages de Banté, Adjanté et Akpassi  
26 septembre 1894
- 40 COL 128 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Guingro, chef du village et des territoires de Bobé  
26 septembre 1894
- 40 COL 129 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Ologouacho, chef du village et des territoires de Bana  
27 septembre 1894
- 40 COL 130 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Banioué Okékodouédo, chef de Péra  
29 septembre 1894
- 40 COL 131 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Agbon, chef du village et du territoire de Louba  
30 septembre 1894
- 40 COL 122 Concession d'un terrain à Topli par le chef Atimagni  
7 octobre 1894
- 40 COL 125 Traité de protectorat et de commerce conclu à Affagnan  
10 octobre 1894
- Négociateur pour la France : Victor Ballot, gouverneur du Dahomey et  
dépendances.  
Négociateurs pour l'Afrique : Adou, chef d'Agomey-Séva ; Zokotoui,  
chef d'Affagnan ; Coudiadj, chef de Tanou ; Attaou, chef d'Attitogon ;  
Kongko, chef de Paravé ; Fohli, chef d'Avévé ; Tegbé, chef de

<sup>1</sup> L'original du traité faisait partie du dossier n° 574.

<sup>2</sup> Une des copies était cotée n° 949.

- Batonou ; Colénou, chef d'Athiémié ; Codègnon, chef de Agomey-Glousou.
- 40 COL 123 Concession d'un terrain à Affagnan par le chef Zokotoui  
10 octobre 1894
- 40 COL 124 Concession d'un terrain à Athiémié par le chef Colénou  
10 octobre 1894
- 40 COL 126 Concession d'un terrain à Agomé-Séva par le chef Adou, chef  
d'Agomé-Séva  
10 octobre 1894
- 40 COL 121 Traité de protectorat entre la France et le pays des Adjas et des  
Ouès  
14 octobre 1894
- Cession de terrains à la France.  
Négociateur pour la France : Victor Ballot, gouverneur du Dahomey et  
dépendances.  
Négociateur pour l'Afrique : Pohizoun, roi du pays des Adjas et des  
Ouès [aux environs de Grand-Popo].
- 40 COL 132 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Gobi, chef de Blé  
27 octobre 1894
- 40 COL 133 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Élékou, chef de Manigri  
30 octobre 1894
- 40 COL 134 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Olosoumalé, chef des villages et territoires de Bédou<sup>1</sup>  
1<sup>er</sup> novembre 1894
- 40 COL 135 Traité de protectorat conclu à Manigri par le commandant  
Decoeur avec Acpaki, roi du Gambari (capitale Parakou)  
5 novembre 1894
- Les limites du royaume sont précisées.
- 40 COL 136 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec  
Daoni, chef de Pénésoulou, pays de Coulé  
9 novembre 1894
- 40 COL 137 Traité de protectorat conclu à Pélala par le commandant  
Decoeur avec Ata, chef de Pélala, pays de Coulé  
10 novembre 1894
- 40 COL 138 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec le  
roi de Séméré, Sougou occidental  
14 novembre 1894
- 40 COL 924 Traité passé à Nikki par le commandant Decoeur avec le roi du  
Borgou, pays Bariba  
26 novembre 1894
- 40 COL 157bis Traité conclu avec Siré Torou Kora, roi de tous les pays  
Baribas, en sa capitale Nikki<sup>2</sup>  
29 novembre 1894

<sup>1</sup> Bédou est écrit Bégou sur la copie ronéotée.

<sup>2</sup> Traité de protectorat et de commerce non ratifié. Decoeur ayant conclu un traité avec ce roi antérieurement, le 26 novembre 1894, c'est ce dernier qui a été retenu pour la ratification. Décrit les limites du territoire des Baribas.

- 40 COL 139 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec Sinoumbouko, chef de Ouari et dépendances<sup>1</sup>  
21 décembre 1894  
Liste des villages sous l'autorité de Sinoumbouko.
- 40 COL 140 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec le chef des villages de Ouavo  
1<sup>er</sup> janvier 1895
- 40 COL 141 Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec le roi de la confédération des Kafiri résidant à Makéri (cercle de Djougou)  
3 janvier 1895
- 40 COL 144 Traité conclu par l'administrateur principal Alby avec le roi de Sansané-Mangou, Zarano Fémé Béma<sup>2</sup>  
28 janvier 1895  
Traité de protectorat et de commerce. Il indique les limites du territoire.
- 40 COL 150 Traité de protectorat conclu à Malla par le lieutenant Baud avec Diatao, chef de Malla  
19 février 1895
- 40 COL 152 Traité conclu à Bassila entre Émile Mounier et Alebiacoucou, roi du pays des Kodokolis<sup>3</sup>  
24 février 1895  
Traité signé par Émile Mounier, capitaine d'artillerie hors classe, chef du bureau militaire du gouvernement du Dahomey et dépendances. Certificat utile traduit de l'arabe concernant le territoire du sultan Ahmed, émir de Goumel, signé à Paris le 25 janvier 1901.
- 40 COL 805 Traité conclu par Jules Molex, avec Pétoni, roi de Djougou, représenté par Bautala, son successeur<sup>4</sup>  
26 février 1895  
Traité de protectorat et de commerce signé par Jules Molex, inspecteur de la garde indigène du Dahomey. Les limites du royaume de Djougou sont indiquées.
- 40 COL 153 Deux traités conclus par Alexis Deville avec Siré Torou Bouay, roi du Bouay, et avec Saka, prince du Borgou et chef de la province de Kandi<sup>5</sup>  
9 et 12 mars 1895  
Traités de protectorat et de commerce, signés par Alexis Deville, administrateur colonial, chef adjoint des Affaires politiques du Dahomey. Le premier précise les provinces qui composent le royaume ainsi que les limites de ce dernier. La province de Kandi fait partie du royaume de Bouay.
- 40 COL 892 Traité conclu par le lieutenant Baud, chef de mission, avec Oulagounou, chef de Kirikri  
1<sup>er</sup> avril 1895  
Traité de protectorat et de commerce. Il indique les frontières du territoire de Kirikri qui s'étend au Bénin, à l'est.

<sup>1</sup> Le passage : « Il s'engage à donner toutes les concessions de terrains que le gouvernement français jugera utiles pour la construction de postes, voies de communication, lignes télégraphiques » ne figure pas dans la copie ronéotée ni dans l'exemplaire dactylographié.

<sup>2</sup> Une des copies dactylographiées était cotée n° 936.

<sup>3</sup> La copie dactylographiée était cotée n° 934.

<sup>4</sup> Pétoni est écrit Petoui sur la copie dactylographiée.

<sup>5</sup> Une copie dactylographiée du premier traité était cotée n° 937, une copie du second était cotée n° 938.

- 40 COL 864 Traité conclu par le lieutenant Baud, chef de mission, avec Oulasama, chef de Bafilo  
3 avril 1895  
Traité de protectorat et de commerce.
- 40 COL 861 Convention passée entre le capitaine d'artillerie Toutée et Aliou Faram, roi de Caroumama<sup>1</sup>  
13 mai 1895
- 40 COL 803 Traité de protectorat passé par le lieutenant Baud, chef de mission, avec le chef de Kountoum  
7 juillet 1895  
Protectorat exclusif de la France. Représentation de la France par un résident. Cession d'un terrain.
- 40 COL 987 Traité de protectorat conclu par Portes et Molex avec Pabégou-Saoua, roi de Pabégou<sup>2</sup>  
19 février 1897  
Traité signé par Portes, administrateur colonial, résident de France à Kirikri et Molex, inspecteur de 1<sup>ère</sup> classe de la garde indigène, résident de France dans le Schabé et le Borgou occidental. Une clause autorise le commerce (article 3) et une autre l'installation de postes (article 5).
- 40 COL 908 Traité de protectorat conclu par Portes et Molex avec Tosounou, chef de Birni, et décret de ratification<sup>3</sup>  
12 mars 1897, 6 octobre 1897  
Traité signé par Portes, administrateur colonial, résident de France à Kirikri et Molex, inspecteur de 1<sup>ère</sup> classe de la garde indigène, résident de France à Carnotville. Il prévoit la pratique du commerce par les Français (article 3).
- 40 COL 907 Traité de protectorat conclu par Portes et Molex avec le chef de Niero<sup>4</sup>  
24 mars 1897  
Traité signé par Portes, administrateur colonial, résident de France à Kirikri et Molex, inspecteur de 1<sup>ère</sup> classe de la garde indigène, résident de France dans le Schabé et le Borgou occidental.
- 40 COL 906 Traité de protectorat conclu par Portes et Molex avec Ourou Oualli, chef de Kouandé<sup>5</sup>  
25 mars 1897  
Traité signé par Portes, administrateur colonial, résident de France à Kirikri et Molex, inspecteur de 1<sup>ère</sup> classe de la garde indigène, résident de France dans le Schabé et le Borgou occidental.
- 40 COL 983 Traité conclu par le capitaine Ganier avec Benazounou, chef des territoires de Guilmaro<sup>6</sup>  
3 mai 1897  
Traité de protectorat et de commerce signé par Ganier, capitaine d'infanterie de marine, chef de mission. Contient la liste des villages du territoire de Guilmaro.
- 40 COL 986 Déclaration de Zoumé, chef des territoires de Lamboanti<sup>7</sup>  
4 mai 1897  
Le chef Zoumé se déclare vassal du roi de Kouandé et du chef de Guilmaro, et accepte tous les articles des traités conclus entre la

<sup>1</sup> Caroumama est orthographié Couroumama sur la copie manuscrite.

<sup>2</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>3</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>4</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>5</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>6</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>7</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

- République française et ces derniers.
- 40 COL 985 Déclaration de Sénou, chef des territoires de Nansougou  
6 mai 1897  
Le chef Sénou se déclare vassal du roi de Kouandé, et accepte tous les articles des traités conclus entre la République française et celui-ci.
- 40 COL 154 Déclaration de Ououbaro, chef des territoires de Bandjago, au capitaine Ganier  
8 mai 1897  
Le chef Ououbaro se déclare vassal du roi de Konkobiri et accepte tous les articles des traités conclus entre la République française et celui-ci.
- 40 COL 155 Déclaration de Biorima, chef des territoires de Makka, au sous-lieutenant Aymès  
24 mai 1897  
Le chef Biorima se déclare vassal du roi de Kouandé et accepte tous les articles des traités conclus entre la République française et celui-ci.
- 40 COL 984 Traité entre Jules Molex et Nasounou, chef des territoires de Baniquara<sup>1</sup>  
29 mai 1897  
Traité de protectorat et de commerce signé par Jules Molex, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe de la garde indigène.  
Indique les limites du royaume de Baniquara.
- 40 COL 868 Déclaration du roi de Nikki à propos de l'indépendance de son royaume vis-à-vis des royaumes voisins  
25 février 1898  
Affirme l'indépendance du royaume de Nikki vis-à-vis des royaumes de Bouay, Kandi, Kayoma, Boussa, Ilo et Gomba.
- 40 COL 157 Reconnaissance de la suzeraineté du Dahomey sur le royaume de Nikki  
25 février 1898
- 40 COL 958 Déclaration du roi de Bouay-Kandi au sujet de l'indépendance de son royaume vis-à-vis des royaumes voisins et acte reconnaissant la suzeraineté du Dahomey<sup>2</sup>  
21 mars 1898

### ***Gabon et Guinée espagnole (1787-1889)***

1787-1848

- 40 COL 880/3 Informations sur l'île aux Perroquets (Gabon)<sup>3</sup>  
1787  
Île acquise par Prémord et fils, négociants à Honfleur.  
Présentation de la situation géographique de l'île à l'embouchure du Gabon et des avantages à en retirer pour le commerce avec les côtes d'Afrique : mémoires.
- 40 COL 436 Convention passée entre le roi Denis, le lieutenant de vaisseau Édouard Bouët et le capitaine Broquant, délégué de la chambre de commerce de Bordeaux  
9 février 1839  
En présence des princes Petit Denis, fils du roi, et Dolingua.  
Alliance à la France et cession de terrains.

<sup>1</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 574.

<sup>2</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>3</sup> Voir aussi le dossier personnel de Prémord : FR ANOM COL E 341 bis.

- 40 COL 437 Traité passé au Gabon entre le commandant Bouët et le roi Louis  
18 mars 1842  
Traité de souveraineté et cession de terrains. Croquis du village du roi Louis.
- 40 COL 439 Traité passé entre le capitaine Pamphile Cousin et le roi Koako pour la cession de la souveraineté d'une partie du territoire traversé par la rivière Danger et de la propriété d'un terrain  
avril 1842  
Traité de souveraineté et de commerce.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.
- 40 COL 440 Article additionnel au traité passé avec le roi Louis le 18 mars 1842, conclu entre le roi Quaben et A. Baudin, commandant la station des Côtes occidentales d'Afrique  
27 avril 1843
- 40 COL 441 Convention passée avec le roi Glass  
28 mars 1844  
Traité de protectorat et de commerce, signé par le lieutenant de vaisseau Darricau, baron de Traverse, capitaine de l'*Éperlan*, et Amouroux, capitaine au long cours, commandant le brig l'*Ossian*.  
Procès-verbal constatant la signature du traité et le salut du pavillon arboré dans le village.
- 40 COL 442 Traité reconnaissant la souveraineté de la France sur la rivière du Gabon, signé par le commandant E. Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances, avec les rois et chefs signataires de traités antérieurs  
1<sup>er</sup> avril 1844  
Traité conclu au fort d'Aumale. Rois et chefs signataires : Denis ; Quaben ; Georges ; Louis ; François . Tringer ; Datyngha ; Petit Denis ; Quavène.
- 40 COL 443 Reconnaissance de la souveraineté de la France par les chefs de la rivière du Gabon  
6 juillet 1844  
Traité de souveraineté et de protection signé en présence du village assemblé, des chefs Buschy et Cobangoï, par Gouin et Belin, chirurgien-major et commissaire du cutter de l'État l'*Éperlan* et le baron Darricau, capitaine du bâtiment. Cession de terrains.
- 40 COL 444 Déclaration du roi Passall, reconnaissant la souveraineté de la France sur la rivière du Gabon  
7 juillet 1844  
Traité de souveraineté, de protection du commerce et des personnes signé à bord de l'*Éperlan*.  
Négociateur pour la France : le baron Darricau.
- 40 COL 445 Reconnaissance de la souveraineté de la France par le roi Doukin et les autres rois de la rivière du Gabon  
8 juin 1845  
Traité signé à bord de l'*Alsacienne*, commandée par le lieutenant de vaisseau Fournier, en présence des rois Denis, Georges et François.
- 40 COL 446 Conventions passées avec les chefs de la pointe Ouvia, dans la rivière Danger ou Mooney, par le capitaine de corvette Auguste Baudin  
4 septembre 1845  
Traité d'amitié, d'alliance et de commerce signé à bord du *Grenadier*. Commerce des esclaves. Cadeaux. Le nom des chefs ne figure pas dans cette copie.

- 40 COL 447 Conventions passées avec Koako, roi de la rivière Danger ou Mooney, par le capitaine de corvette Auguste Baudin  
4 septembre 1845  
Traité d'amitié, d'alliance et de commerce signé à bord du *Grenadier*.  
Commerce des esclaves. Liste de cadeaux.
- 40 COL 449 Traité conclu entre le capitaine de vaisseau Bouët et les rois et les chefs du Gabon  
1846  
Traité de souveraineté et de protection. Cession de terrains.
- 40 COL 450 Acte additionnel au traité général conclu le 1<sup>er</sup> avril 1844 par le commandant Édouard Bouët, signé par le roi Georges et le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet  
4 novembre 1846  
Le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet, commandant de l'*Aube*, représente le contre-amiral Montagnières de La Roque, commandant en chef des forces navales françaises sur les Côtes occidentales d'Afrique.
- 40 COL 451 Acte additionnel au traité général conclu le 1<sup>er</sup> avril 1844 par le commandant Édouard Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances, signé par Dukin et le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet  
5 novembre 1846  
Le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet, commandant de l'*Aube*, représente le contre-amiral Montagnières de La Roque, commandant en chef des forces navales françaises sur les Côtes occidentales d'Afrique.
- 40 COL 452 Traité général conclu entre le chef Buschy, les chefs des villages Bulous et Bakalais et le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet (rivière de Gabon)  
2 décembre 1846  
Traité de souveraineté et de protection des personnes signé par le lieutenant de vaisseau Eugène Méquet, commandant de l'*Aube*, pour le contre-amiral Montagnières de La Roque, commandant en chef des forces navales françaises sur les Côtes occidentales d'Afrique.
- 40 COL 453 Accord passé entre le roi Kialgay, du village Undjounbo dans la rivière Monga, et le commandant V. Roger  
18 février 1848
- 40 COL 454 Accord entre Tom Lawson, chef du village Chogois situé en face de l'île des Perroquets, près du village de Denis, et le lieutenant Sourdeaux  
7 mai 1848  
Reconnaissance de la souveraineté de la France et des conditions du traité général du 1<sup>er</sup> avril 1844 conclu par E. Bouët.
- 1852-1876
- 40 COL 455 Traité conclu par le capitaine Vignon avec les principaux chefs du cap Estérias  
18 septembre 1852  
Traité de souveraineté, de protection et de commerce signé par le capitaine Vignon, commandant le comptoir fortifié du Gabon, fondé de pouvoirs du commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique.  
Chefs africains : Outambo, Bouendi-Adiamba<sup>1</sup>, Ivaha et Mabélé.  
Ratification par décret du 15 janvier 1884.

<sup>1</sup> Bouendi est écrit Bouedi sur les imprimés.

- 40 COL 456 Traité conclu par le capitaine Guillet avec le roi et les chefs de la Grande Élobey  
23 avril 1855  
Traité de souveraineté et de protection signé par le capitaine Guillet, commandant le comptoir fortifié du Gabon, fondé de pouvoirs du commandant en chef de la station des Côtes occidentales d'Afrique.  
Signataires africains : le roi Battaud, le prince Battaud et les chefs principaux Naqui, Bori N'Pongoué, Bappi et Oniamon.
- 40 COL 457 Confirmation de leur allégeance au traité de 1855 par les chefs des deux Élobey  
17 octobre 1860  
Signataires français : Ropert, chef d'état-major de la division, en présence de Gaude, capitaine de l'avis à vapeur l'*Arabe* et de Cabanes, enseigne de vaisseau.
- 40 COL 458 Traité conclu par le commandant en chef Ropert avec Béchim et Lougochila, chefs principaux de la pointe Koaquo (Rio Muni)<sup>1</sup>  
17 juin 1861  
Le Rio Muni, actuellement rattaché à la Guinée équatoriale, était la frontière entre la Guinée espagnole et le Gabon, à l'époque coloniale. Les territoires de la rive sud étaient au Gabon.
- 40 COL 459 Traité passé par le capitaine Souriau avec le roi et les chefs du cap Lopez et de la rivière Nazaré, en présence du roi Denis  
1<sup>er</sup> juin 1862  
Traité de souveraineté et de protection signé par Souriau, capitaine du Génie, et Serval, lieutenant de vaisseau, commandant le *Pionnier*.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.
- 40 COL 460 Traité passé par Aymès, commandant le *Pionnier*, avec Rakenga, chef de N'Goumbi et de N'Doumba  
10 mai 1867  
Traité de souveraineté et de commerce. Protection des personnes.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.
- 40 COL 461 Traité passé par Aymès, commandant le *Pionnier*, avec Francoeur Rengengué, chef de Orovy  
10 mai 1867  
Traité de souveraineté et de commerce. Protection des personnes.
- 40 COL 462 Traité passé par Aymès, commandant du *Pionnier*, avec Rempolé et Ranoqué, chefs des Inengas  
17 mai 1867  
Traité de souveraineté et de commerce. Protection des personnes.  
Concerne la région de Lambaréné.
- 40 COL 463 Déclaration d'allégeance à la France des chefs Sékianis stationnés sur la rivière Danger<sup>2</sup>  
17 octobre 1867  
Renouvellement des traités antérieurs.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.
- 40 COL 464 Traité conclu par les rois et les chefs de Camma et du Rembo avec le commandant du *Pionnier*, et acte d'acceptation de ce dernier  
14 janvier 1868  
Traité de protectorat et de commerce. Concerne le village Agogodjo, la lagune N'Chougué, N'Chiné de l'Éliva, N'Commi, la lagune Fernand-Vaz.

<sup>1</sup> Les termes de ce traité sont calqués sur ceux du traité conclu le 4 septembre 1845 par le roi Koaquo.

<sup>2</sup> Les noms des chefs sont légèrement différents sur les copies et sur les imprimés.

- Ratification par décret du 20 décembre 1883.  
Acceptation par le contre-amiral A. de Langle (27 janvier 1868).
- 40 COL 465 Traité de protectorat conclu entre le capitaine de frégate Bourgarel, commandant supérieur par interim, et Éyavo, chef du village de Bilogué, au nord du cap Saint-Jean  
14 janvier 1868
- Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 467 Convention passée entre le capitaine de frégate Garraud, commandant particulier du Gabon, et Bobendjé, roi de Benito  
14 mars 1873
- Traité de souveraineté et de protection des personnes. Commerce des esclaves.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.  
Un extrait d'un rapport concernant cette convention signé par le contre-amiral Le Couriault Du Quilio (28 avril 1873).
- 40 COL 467bis Traité conclu entre le contre-amiral Le Couriault Du Quilio, commandant supérieur des Établissements de la Côte d'Or et du Gabon, et N'Combi, roi d'Adolina Longo  
1<sup>er</sup> août 1873
- Cession à la France du territoire d'Adolina Longo. Protection des personnes.
- 40 COL 468 Traité conclu entre le contre-amiral Du Quilio, commandant supérieur des Établissements du Gabon, et le chef Yangué N'Yonia de l'île Lopez ou Mandji  
6 août 1873
- Traité de protectorat et cession de territoire.
- 40 COL 469 Traité conclu entre le lieutenant de vaisseau Guisolphe et Gnoungou, chef du village de Boungé  
23 août 1873
- Traité de protectorat et cession de territoires (entre la pointe Élobey et la pointe Baynia).  
Ratification par décret du 4 décembre 1883
- 40 COL 470 Traité annexe confirmant le traité conclu entre Guisolphe et Gnoungou, chef du village de Boungé<sup>1</sup>  
23 août 1874
- 40 COL 471 Traité conclu entre le lieutenant de vaisseau Le Troquer et Mélong, chef du village de Dembo  
25 août 1874
- Traité de protectorat et cession de territoire signé à bord de l'avis le *Marabout*.
- 40 COL 472 Duplicata du traité conclu le 23 avril 1855 par le capitaine Guillet avec le roi et les chefs principaux de la Grande Élobey  
21 février 1876
- Traité signé en 1855 par le roi Battaud, le prince Battaud, les chefs Naqui, Bori N'Pongoué, Bappi, Oniamou.  
Signé pour copie conforme en rade de Libreville à bord de la *Vénus*.
- 1881-1884
- 40 COL 475 Convention conclue entre le commandant du Gabon et Rengoundo, roi de Cama, et quittance  
25 novembre 1881
- Convention établie suite à un acte de violence commis sur M. Mac-Kissack agent de la maison Hatton et Cookson.

<sup>1</sup> L'une des copies reprend le texte du premier traité.

40 COL 639/2 Traités conclus sur les côtes de l'Océan par les agents de l'Association internationale africaine et du Comité d'études du Haut-Congo<sup>1</sup>

24 décembre 1883-19 avril 1884

Traités signés par le capitaine John Grant Elliott, E. Spenser Burns, Edward G. Verey, le colonel Pollock, Dra. Lerman et Charles Bateman, avec :

- Les rois Jim Goma et Moni Savoh, à Mayumba. N° 212 (24 décembre 1883). Une copie porte le N° 232
- Le roi Mawado Mavongo et les chefs de N'Foon (?). N° 211 (29 décembre 1883)
- Le roi du pays du Sud-Conquattié. N° 204 (5 janvier 1884)
- Le roi du pays de N'Gonga Ingila. N° 205 (5 janvier 1884)
- le roi Mabanda et les chefs de Banda Point. N° 209 (6 janvier 1884)
- Le roi du pays de Chitenda. N° 203 (7 janvier 1884)
- Le roi de Longo Bonda, Maja Mavungu, et les chefs. N° 223 (8 janvier 1884)
- Les rois Jim Goma et Moni Savoh, à Mayumba. N° 210 (10 janvier 1884)
- Les rois Chibamba et Kendo Marundi, à Sette Camma. N° 224 (12 janvier 1884)
- Le roi Ogala M'Peirera, de N'Gové. Avec croquis de localisation. N° 226 (13 janvier 1884)
- Le roi M'Boma Mavongo, à Yengi. N° 213 (14 janvier 1884)
- Le roi Maduma, à Nyanga. N° 220 (15 janvier 1884)
- Le roi N'Danga Mon N'Gai, de Sette Camma. N° 225 (16 janvier 1884)
- Les rois Mokwanga et Beenza, à Molanga. N° 214 (18 janvier 1884)
- Le roi Kibiachi. N° 222 (19 janvier 1884).
- Le roi du pays de Chincota. N° 228 (20 janvier 1884)
- Le roi Élombi et ses chefs, à Kapoota (25 janvier 1884). Le roi O'Gala M'Peira et ses chefs, à N'Gové (31 janvier 1884). Traité accompagné d'un croquis de localisation des deux territoires. N° 219 et 218. Trois déclarations, du roi de N'Gové et de commerçants, écrites dans la factorerie de Hatton et Cookson, sont jointes, l'une portant le n° 200
- Le roi Kangalla et ses chefs, à O'Bongo. N° 206 (28 février 1884)
- Quatre reçus de E. Verey pour sommes payées aux rois de Banda, de Sette Camma et de Baramma. N° 215, 216, 217 et 218 (2-11 mars 1884)
- Le roi B'Sembo et ses chefs. N° 207 (7 mars 1884)
- Le roi Boomba Aroomba, à Pané, Baramma. N° 208 (11 mars 1884)
- Le roi de Marranga, Moni Ma Boondié, et ses chefs. N° 230 (15 mars 1884)
- Le roi de Mamby, Mamamby Sangou. N° 229 (20 mars 1884)
- Les chefs du district de Sette Camma et de la rivière N'Dogo. N° 233 (19 avril 1884)
- Les chefs de Kassochie (au nord-est de Mayumba), de Renga et de la Haute Nyanga. Avec croquis de localisation. N° 231 (8 juillet 1884)

40 COL 481 Traité conclu entre Auguste Largent et Stephen-Daniel Melunun, chef du village de Dembo

9 août 1883

Traité d'amitié signé par Auguste Largent, chef du service des douanes du Gabon.

<sup>1</sup> La plupart des lieux sont situés au Gabon, mais certains pourraient être au Congo.

- Cession de terrains. Protection du commerce. Adhésion au traité signé le 24 août 1874.
- 40 COL 482 Traité passé entre le lieutenant de vaisseau Minier et Recoula, chef des villages de Mangouïé et de Boungé  
10 août 1883
- Traité d'amitié signé par le commandant de l'avis le *Basilic*, au village de Mangouïé. Cession de terrains. Protection des personnes et du commerce. Adhésion au traité signé le 23 août 1873.
- 40 COL 483 Traité passé entre le lieutenant de vaisseau Minier et M'Boubé, chef du village de Boné  
10 août 1883
- Cession de territoire. Protection des personnes et du commerce.
- 40 COL 484 Traité passé entre Auguste Largent, chef du service des Douanes du Gabon, et Matoka, chef du village d'Ignoumba (au sud de la rivière Muny)  
17 août 1883
- Cession de territoire. Protection des personnes et du commerce.
- 40 COL 485 Traité passé entre E. Masson, commandant du Gabon, et Massombé<sup>1</sup>, chef du territoire d'Éboko (baie de Corisco)  
24 août 1883
- Traité de souveraineté et de commerce signé à Libreville. Cession de territoire.  
Ratification par décret du 4 décembre 1883.
- 40 COL 486 Déclaration des chefs du territoire d'Éboko, baie de Corisco, reconnaissant tous les traités passés entre Massoumbé et le gouvernement du Gabon  
5 septembre 1883
- Signataires pour l'Afrique : Évéma, Béboka, Bokita, Magnendi, Korima, Matenddé, Dambomé, Honggo et Issekoué.
- 40 COL 487 Traité conclu entre le lieutenant de vaisseau G. Félix et les chefs du pays compris entre le nord-ouest de la pointe Bangoué et le village de Bétimbé  
5 septembre 1883
- Traité d'alliance et de protection signé par Félix, capitaine du *Basilic*.  
Chefs signataires : Ibica, Eado, Lunou, Olimbo, Okoba et Mayoké.
- 40 COL 488 Convention passée entre le capitaine de frégate E. Masson, commandant du Gabon, et Bobendjé, roi de Benito  
3 novembre 1883
- Traité de souveraineté et de protection.  
Négociateurs pour l'Afrique : le chef Bobendjé ; le chef Ikaka et le chef Mokoukou.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 489 Protestation adressée au commandant du Gabon par les chefs et notables du pays de Benito  
9 novembre 1883
- Elle concerne l'acquisition d'un terrain par Schulze représentant de la maison C. Woermann et Cie de Hambourg.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 490 Annexe au traité du 3 novembre 1883 avec le roi de Benito  
9 novembre 1883
- Déclaration des chefs du pays de Benito (34 signataires pour l'Afrique).  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.

<sup>1</sup> Massombé est écrit Mossombé sur les deux copies.

- 40 COL 491 Déclaration de Rokou, chef de M'Bini (pays de Benito) en présence du capitaine G. Félix et du chef Ikaka  
10 novembre 1883  
Reconnaissance de la souveraineté française suite à une affaire avec Schulze, négociant allemand.
- 40 COL 493 Déclaration de Dembbé, chef du village de Gombié, en faveur de la France, au capitaine G. Félix, au village de Dambbo  
15 novembre 1883  
Cette requête fait suite à la demande de protection de Dembbé à l'Espagne devant les menaces du chef de Corisco.
- 40 COL 494 Requête de Matodiambbé, chef du village de Niongné, de Mélaungoué, chef du village de Tonanjibé, de Sennen, chef du village de Digueba, auprès de G. Félix, au village de Dambbo  
15 novembre 1883  
Souveraineté et protection par la France.
- 40 COL 495 Traité passé par E. Masson, commandant du Gabon, avec Opinialo et Jambiakounda, chefs du territoire de Campo  
19 novembre 1883  
Traité de protectorat signé à Libreville. Clauses concernant le respect des lois et coutumes, la création de postes militaires et l'exploitation des mines et des arbres.  
Ratification par décret du 15 janvier 1884.
- 40 COL 496 Traité passé entre E. Masson, commandant du Gabon, et le chef M'Dyondo, chef du territoire des Évounés  
14 décembre 1883  
Traité de protectorat et de commerce signé à Libreville. Clauses concernant le respect des lois et coutumes, la création de postes militaires et l'exploitation des mines et des arbres.  
Ratification par décret du 1<sup>er</sup> mars 1884.
- 40 COL 497 Traité conclu par E. Masson, commandant du Gabon, avec Boula Koka, Dokaouaguélé et Ikoum, chefs du pays des Batas  
15 décembre 1883  
Traité de souveraineté et de commerce signé à Libreville. Cession de territoire. Clauses concernant la création de postes militaires et l'exploitation des mines et des arbres.  
Ratification par décret du 30 avril 1884.
- 40 COL 498 Traité conclu entre E. Masson, commandant du Gabon représenté par Avinenc, et Ogala, grand chef du N'Gové  
15 décembre 1883  
Traité d'amitié, de souveraineté et de protection des personnes et du commerce, signé par G. Avinenc, conducteur des Ponts et Chaussées.  
Ratification par décret du 1<sup>er</sup> mars 1884.
- 40 COL 650 Décret de ratification du traité conclu avec Koako, roi de la rivière Danger, en avril 1842  
20 décembre 1883
- 40 COL 686 Décret de ratification du traité conclu avec les chefs Sékianis de la rivière Danger, le 17 octobre 1869  
20 décembre 1883
- 40 COL 654 Décret de ratification du traité conclu avec les rois et chefs du Cap Lopez et de la rivière Nazaré, le 1<sup>er</sup> juin 1862  
20 décembre 1883
- 40 COL 687 Décret de ratification du traité conclu avec le chef de N'Goumbi et N'Doumba dans l'Ogowé le 10 mai 1867  
20 décembre 1883

- 40 COL 653 Décret de ratification du traité conclu avec les rois et chefs du Camma le 14 janvier 1868  
20 décembre 1883
- 40 COL 499 Traité conclu entre E. Masson, commandant du Gabon, et les chefs Bouabou-Dianga et Mandoundé du pays des Bapoukous (aux environs du cap Saint-Jean)  
23 décembre 1883
- Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce signé à Libreville. Clauses concernant le respect des lois et des coutumes, la création de postes militaires et l'exploitation des mines et des arbres.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 500 Traité passé entre A. Cornut-Gentille, commandant des Établissements français de la Côte d'Or et du Gabon, et Massango, chef de villages situés dans la baie de Bapouko et comprenant la pointe Bilogoué  
25 janvier 1884
- Traité de protectorat signé à Libreville. Renouvelle le traité antérieur. Les villages sont situés au nord du cap Saint-Jean.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 501 Traité passé entre Cornut-Gentille, commandant des Établissement français de la Côte d'Or et du Gabon, et Boyéli, chef de M'Bini  
1<sup>er</sup> avril 1884
- Traité signé à Libreville. Adhésion de Boyéli et de son frère Mékésa aux clauses des traités antérieurs.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 502 Traité passé au village de Billogowé entre Charles Espinassy et les chefs des villages compris entre la pointe N'Combé, au nord, et le village de N'Djiouni, au sud  
1<sup>er</sup> février 1884
- Traité de souveraineté et de protection des personnes et du commerce signé par Charles Espinassy, enseigne de vaisseau, capitaine du cotre de guerre le *Courrier*, agissant pour le commandant du Gabon. Clauses concernant le respect des lois et des coutumes, l'établissement de postes militaires et l'exploitation des mines.  
Chefs signataires : Massongo, M'Déma, Okabo, M'Mabendo, Magouélé, M'Gomba, M'Bellé, Maconga (ou Makonga), Ikaka, M'Djimbo, M'Bumba, Eboki, M'Bouayé.  
Villages et territoires concernés : Oloba, Aydié, Otamba, Ygombé-Gombé, rivière Timboué, baie de N'Dorité, pointe de Billogowé.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 503 Traité passé au village d'Outoné entre Charles Espinassy et les chefs des villages compris entre la rivière Bouady-Bay, au nord, et la pointe Tomanée, au sud<sup>1</sup>  
5 février 1884
- Traité de souveraineté, de protection des personnes et du commerce signé par Charles Espinassy, enseigne de vaisseau, capitaine du cotre de guerre le *Courrier*, agissant pour le commandant du Gabon. Clauses concernant le respect des lois et des coutumes, les postes militaires et l'exploitation des mines.  
Chefs signataires : M'Bouaboundjinga, M'Pollo, M'Bouenga, Lecounda, Cabaloundou, M'Ambou, M'Akendégué, M'Bembo, Ivita, N'Dama.  
Ratification par décret du 20 mars 1884.

<sup>1</sup> Sur les exemplaires imprimés, le nom du village est écrit une fois *Outowé* dans le corps du texte puis ensuite *Outoné*.

- 40 COL 660 Décret d'approbation du décret conclu avec le chef du pays de N'Gové le 15 décembre 1883  
1<sup>er</sup> mars 1884
- 40 COL 504 Extrait d'un traité passé entre Auguste Largent et les rois Ékoka et Agnambé, suzerains de tout le pays de Bata s'étendant de la pointe Otoumanié au nord à la pointe Mébo au sud  
19 mars 1884  
Traité passé à bord du cutter de l'État le *Surveillant* par Auguste Largent, chef du service des douanes du Gabon.  
Reconnaissance par les chefs du traité précédemment signé avec la France le 15 décembre 1883. Engagement de faire construire un fort.  
Protection et aide aux Français occupant le poste.  
Ratification par décret du 30 avril 1884.
- 40 COL 505 Déclaration faite par les chefs Ipoua et Bonyamo des villages d'Aandger, dans le pays de Bénito, en présence de Cornut-Gentille, commandant supérieur des Établissements français du golfe de Guinée  
31 mai 1884  
Adhésion des chefs d'Aandger, au sud de la rivière N'Donté (pays des Bénitos) aux traités et déclarations antérieurs.  
Ratification par décret du 21 juillet 1884.
- 40 COL 506 Traité passé par le lieutenant de vaisseau M. E. Rozier avec les chefs Benghié, Ipouha et Miongo du pays d'Andjé ou Anguié  
6 juin 1884  
Traité de souveraineté sur le territoire qui s'étend de Bénito à Andjé et dans l'intérieur jusqu'à la tribu des Bongouamous<sup>1</sup>. Clauses concernant l'établissement de postes militaires et douaniers, l'exploitation de mines et des arbres.  
Ratification par décret du 4 juillet 1884.
- 40 COL 507 Traité passé avec Cumbala, N'Gallo, chefs des Bapoukous, et copie du traité du 23 décembre 1883  
6 juin 1884  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce. Lois et coutumes. Clauses concernant la création de postes militaires et l'exploitation des mines et des arbres. Reprend les termes du traité du 23 décembre 1883.
- 40 COL 508 Traité avec les chefs des villages entre la pointe Bota et la rivière Bondgé  
6 juin 1884  
Traité de souveraineté, de protectorat et de commerce signé par Edmond Rozier, lieutenant de vaisseau, capitaine de l'avis de guerre la *Mésange*, Félix Voght d'Hunolstein, officier en second et Joseph Deschamps, enseigne de vaisseau auxiliaire.  
Lois et coutumes. Clauses concernant le commerce, la création de postes militaires et douaniers et l'exploitation des mines et des arbres.  
Chefs africains signataires : Eyabo, Ounaki, Ikanga, M'Botto, Lonou, Olimbo, Oho, Eboki, Okaba, Baubala, Binguet, Ebohi.  
Villages concernés : Inguina, Ouddo, Dombé.  
Ratification par décret du 4 août 1884.
- 40 COL 509 Deux annexes au traité du 15 décembre 1883, signées au village N'Goumbi par Jean Pollacchi, lieutenant d'infanterie de marine en mission dans le N'Gowé, avec les chefs Rayamba et Souria  
17 juillet 1884, 28 juillet 1884  
Reconnaissance des termes du traité antérieur, en particulier de la souveraineté de la France. Question de la vente de terrains à

<sup>1</sup> Bongouamous est écrit Bougouamous dans les exemplaires imprimés.

l'Association internationale africaine belge.  
Ratification par décret du 13 octobre 1884.

- 40 COL 661 Décret d'approbation des traités conclus avec le roi et les chefs du pays de Benito les 14 mars 1873, 3, 9 et 10 novembre 1883, 1<sup>er</sup> février, 31 mai et 6 juin 1884  
21 juillet 1884
- 40 COL 662 Décret d'approbation des traités conclus avec les chefs du territoire des Bapoukous les 14 février 1878, 23 décembre 1883, 21 janvier et 1<sup>er</sup> février 1884  
21 juillet 1884
- 40 COL 510 Déclaration d'allégeance faite au lieutenant de vaisseau Félix par le chef Massongo du village bapoukou de Belorré<sup>1</sup>  
6 août 1884  
Offre d'achat du territoire appartenant à Massongo par l'Allemagne. Le village est situé au nord du cap Saint-Jean.
- 40 COL 511 Deux déclarations faites au lieutenant de vaisseau Félix, par Rokokouéa du village d'Angga, par Bobendgé et par les principaux chefs de Bénito<sup>2</sup>  
9 août 1884  
Affaire de la tentative d'usurpation d'un territoire sous la suzeraineté de la France par l'Allemagne.
- 40 COL 512 Déclaration faite au lieutenant de vaisseau Félix par Cumbala, chef du pays de N'Dioni, territoire des Bapoukous, et confirmation de son allégeance à la France<sup>3</sup>  
avant le 11 août 1884  
Affaire de la tentative d'usurpation du droit de suzeraineté de la France par l'Allemagne sur le pays de N'Dioni (Bénito).
- 40 COL 513 Déclaration faite au lieutenant de vaisseau Félix par Donggo, chef du pays de N'Dioni, territoire des Bapoukous, et confirmation de son allégeance à la France<sup>4</sup>  
avant le 11 août 1884  
Affaire de la tentative d'usurpation du droit de suzeraineté de la France par l'Allemagne sur le pays de N'Dioni (Bénito).
- 40 COL 514 Traité signé par le capitaine Félix avec les principaux chefs et habitants de la rivière Tembony, adhésion du chef Mayoa au traité  
21 août 1884  
Traité de souveraineté, de commerce et de protectorat. Reconnaissance de Mékamidiani, chef Sékiani comme chef principal. Limites de la colonie française.  
Ratification par décret du 23 octobre 1884.
- 40 COL 517 Déclaration des chefs Seckianis de la rivière Noyo  
22 août 1884  
Traité signé par le lieutenant de vaisseau G. Félix avec Maudjoum et Éguémélé, chefs du village de Denggé-Denggé<sup>5</sup> situé à l'embouchure de la rivière Noyo (estuaire du Tembony).  
Reconnaissance de la suzeraineté de la France. Demande de protection à la France du territoire concédé.  
Ratification par décret du 23 octobre 1884.

<sup>1</sup> Annexe au rapport du 11 août 1884, non conservé.

<sup>2</sup> Annexes au rapport du 11 août 1884, non conservé.

<sup>3</sup> Annexe au rapport du 11 août 1884, non conservé.

<sup>4</sup> Annexe au rapport du 11 août 1884, non conservé.

<sup>5</sup> Denggé-Denggé est écrit Deuggé-Deuggé sur les exemplaires imprimés.

- 40 COL 515 Adhésion du chef Seckiani Bodipo, du village de Massaï (estuaire du Tembony), au traité du 22 août 1884 signé avec les chefs de Deggé-Deggé<sup>1</sup>  
22 août 1884  
Reconnaissance de la suzeraineté de la France. Demande de protection à la France du territoire concédé, situé sur la rive droite de la rivière Noyo, près de son embouchure.  
Ratification par décret du 23 octobre 1884.
- 40 COL 516 Adhésion du chef Ikombbo, du village de Massaï n° 2 sur la rivière Noyo, au traité conclu le même jour avec les Seckianis de Deggé-Deggé<sup>2</sup>  
22 août 1884  
Traité signé par G. Félix, lieutenant de vaisseau, commandant du *Basilic*. Cession de territoire.  
Ratification par décret du 23 octobre 1884.
- 40 COL 518 Vente à la Mission catholique française du Gabon d'une terre sise à la pointe Ouvinia, rive gauche de la rivière Muny  
23 août 1884  
Limites du terrain. Prix du terrain en marchandises.  
Vendeurs : N'Ganddo ; Békoni ; Kouénié ; M'Boué.
- 40 COL 519 Déclaration des chefs Seckianis de la pointe Ouvinia, rive gauche de la rivière Muny, auprès du lieutenant de vaisseau G. Félix  
23 août 1884  
Allégeance et cession de territoires à la France.  
Déclarants africains : N'Ganddo ; Békoni ; Kouénié ; M'Boubé.
- 40 COL 520 Demande de protection du chef Ounongga auprès du lieutenant de vaisseau G. Félix, devant le village de Cocobitch (rivière Muny)  
[1884]  
Référence à l'occupation de territoires par les Espagnols et les Allemands.
- 40 COL 521 Traité conclu entre le lieutenant d'infanterie de marine Pollacchi et Mouembougou, Mouélénoni et Ikonda, grands chefs du pays des Apoutous  
25 août 1884  
Traité d'amitié, de souveraineté, de protectorat et de commerce conclu entre J. Pollacchi, commandant le détachement de tirailleurs sénégalais du Gabon, agissant au nom du commandant supérieur des Établissements français du golfe de Guinée.  
Il concerne le territoire compris entre la lagune de N'Komi au nord, Sette-Cama au sud et la mer à l'ouest.  
Ratification par décret du 13 octobre 1884.
- 40 COL 522 Reconnaissance du traité du 19 novembre 1883 conclu par Masson, commandant du Gabon, avec les chefs Opinialo et Djambakounda du pays de Campo, par les chefs Eikabé, Ikanga et Ékoubé  
4 octobre 1884  
Acte signé par Henri de Mauduit Duplessix, enseigne de vaisseau, capitaine du cotre de guerre le *Courrier*.
- 40 COL 663 Décret d'approbation de la convention conclue avec les chefs du pays des Apoutous le 21 août 1884  
13 octobre 1884

<sup>1</sup> Deggé-Deggé est écrit Deuggé-Deuggé sur les exemplaires imprimés.

<sup>2</sup> Deggé-Deggé est écrit Deuggé-Deuggé sur les exemplaires imprimés.

40 COL 523 Demande de traité de souveraineté présentée à Cornut-Gentille par les chefs Kéka et Moyoungué des villages Siégué et Diéké, situés au nord de la rivière Muny

10 octobre 1884

40 COL 665 Décret d'approbation de la déclaration du 21 août 1884 par laquelle les chefs des villages Ekodoko, M'Véla et Ikoumé, sur la rivière Tembony, reconnaissent la suzeraineté de la France

23 octobre 1884

40 COL 664 Décret d'approbation de la déclaration du chef de Denggé-Denggé du 22 août 1884 et de l'adhésion des chefs Bodipo et Ikombbo à cette déclaration, le même jour

23 octobre 1884

40 COL 666 Décret d'approbation de la déclaration du 23 août 1884 par laquelle les chefs Seckianis de la pointe Ouvinia (rive gauche de la rivière Muny) reconnaissent la suzeraineté de la France

23 octobre 1884

#### 1885-1889

40 COL 524 Demande de traité de souveraineté présentée au lieutenant de vaisseau Coulomb-Roger par les chefs de quatre villages de la rivière Kongoué

31 mars 1885

Demande des chefs Ikikamanguendi, Gamba, Mocourno et Dyrrayé. Les villages sont situés sur la rivière Congoué, l'un des affluents du Rio Muni.

40 COL 525 Traité de souveraineté conclu entre le lieutenant de vaisseau Coulomb-Roger et Ikombo, chef du village Vidoko, situé à l'entrée de la rivière Noyo

5 avril 1885

40 COL 526 Traité conclu par le lieutenant de vaisseau Coulomb-Roger avec Kéka et Diokou, chefs des deux villages de Siégué, et avec Bodipo, chef de Diéké

7 avril 1885

Transformation de la déclaration du 10 octobre 1884 en traité.

40 COL 527 Traité conclu entre Auguste Largent et Makoké, chef du village de Matoungou dans la rivière Outongo

28 septembre 1885

Traité de souveraineté, de protection du commerce et des personnes, passé à bord de la canonnière la *Turquoise* par Auguste Largent, chef du service des douanes du Gabon. Cessions de terrain. Composition du territoire.

40 COL 528 Traité passé entre A. Largent et Makendé et Masselanyani, chefs des villages d'Ibonguila dans la rivière Outongo

28 septembre 1885

Traité de souveraineté, de protection du commerce et des personnes, passé à bord de la canonnière la *Turquoise* par Auguste Largent, chef du service des douanes du Gabon. Cessions de terrain. Composition du territoire.

40 COL 529 Traité passé entre Auguste Largent et Madiodi, chef du village de N'Gombié, dans la rivière Outongo

29 septembre 1885

Traité de souveraineté, de protection du commerce et des personnes, passé à bord de la canonnière la *Turquoise* par Auguste Largent, chef du service des douanes du Gabon. Cessions de terrain. Composition du territoire.

- 40 COL 530 Traité de protectorat signé au village Bakalaï de Lilokou et Bendanene entre le chef Doucoudé et le sergent Samba-Dado  
6 octobre 1885
- 40 COL 532 Déclaration solennelle de Ménindjé, roi de Benito, reconnaissant la souveraineté de la France  
15 novembre 1885
- Acte signé par Gaston d'Aboville, lieutenant de vaisseau, commandant l'avis *l'Albatros*, agissant pour le capitaine de frégate Pradier, commandant supérieur des Établissement français du Golfe de Guinée.  
Reconnaissance des traités signés antérieurement.  
Ratification par décret du 21 mars 1887.
- 40 COL 534 Acte certifiant la validité du traité conclu le 7 avril 1885 avec les chefs Kéka et Bodipo  
16 mai 1886
- Acte signé par Maudet, commandant de l'avis *le Laprade*, au mouillage de Cocobeach.
- 40 COL 315bis Traité conclu par Paul Crampel avec les chefs bakotas et ossyebas des villages Mipemba, Kaléton, Tchiningoum et Dounamangam  
7 octobre 1888
- Traité de souveraineté et de protectorat signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Localisation et composition du territoire situé sur les deux rives de l'Ivindo. Établissements de commerce et recrutement de main-d'œuvre.  
Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes. Liste des sept chefs signataires.
- 40 COL 315 Traité conclu par Paul Crampel avec N'Zemendoum et N'Doungo, chefs ossyebas des villages Mindong et Kaléton situés sur la rive droite de l'Ivindo  
18 octobre 1888
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes.
- 40 COL 314 Traité conclu par Paul Crampel avec Zépaga, Malennom et Mékoua, chefs ossyébas des villages situés sur la rive droite de l'Ivindo  
20 octobre 1888
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes.
- 40 COL 313 Traité conclu par Paul Crampel avec les chefs des villages situés sur la rive droite de l'Ivindo, à Elloumendezoko et Momba  
25 octobre 1888
- Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.  
Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes.  
Chefs signataires, ossyebas, dandjams et benyams : Elloua, Ékouma, Safo, Doumaniéma, Setziba, Madzira.
- 40 COL 312 Traité conclu par Paul Crampel avec les chefs M'Fang des village Essémékann, N'To, Éfé et Byssoung, situés sur la rive droite de l'Ivindo  
28 octobre 1888

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes. Chefs signataires : Issinzogo, N'Tchouganouy, Ékangkang, Mandoumou.

- 40 COL 311 Traité conclu par Paul Crampel avec quatre chefs M'Fang des villages de la rive droite de l'Ivindo

30 octobre 1888

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes. Chefs signataires : Ékaraguékouago, Gouabongonn, Bamébybié et Abymangoua.

- 40 COL 310 Traité conclu par Paul Crampel avec N'Dongo et Évino, chefs M'Fang des villages Engoungoum et Ollann situés sur la rive droite de l'Ivindo

18 novembre 1888

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre. Exploitation des mines et des arbres. Lois et coutumes.

- 40 COL 309 Traité conclu par Paul Crampel avec le chef M'Fang Etombomm du village dit Aloum situé sur la rive gauche de l'Ivindo

5 décembre 1888

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.

- 40 COL 308 Traité conclu par Paul Crampel avec le chef des villages dits de Toll

7 décembre 1888

Document en déficit.

- 40 COL 307 Traité conclu par Paul Crampel avec Billy, chef M'Fang des villages d'Egoullennam, d'Angoun et de Mellen situés sur la rive droite et la rive gauche de l'Ivindo

11 décembre 1888

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.

- 40 COL 303 Traité conclu par Paul Crampel avec Annundjoko, chef des villages de Kamangah, Kogennyem et Dzambah situés sur la rive droite de l'Ivindo

12 janvier 1889

Traité signé dans le cadre de la mission scientifique dans l'Afrique occidentale.

Limites du territoire. Établissements de commerce. Recrutement de main-d'œuvre.

- 40 COL 302 Traité conclu par Alfred Fourneau avec le chef Békale<sup>1</sup> du village de Zouameïong, terre de Métou<sup>1</sup>

11 août 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur

<sup>1</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 301 Traité conclu par Alfred Fourneau avec Abénankogo chef du village de N'Djô-Abianié<sup>1</sup>

15 août 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 300 Traité conclu par Alfred Fourneau avec Édaménékalé et Misson Mizé, chefs de la terre de Fobondjo<sup>2</sup>

18 août 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 299 Traité conclu par Alfred Fourneau avec le chef Kogo de la terre de Malène<sup>3</sup>

21 août 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 298 Traité conclu par Alfred Fourneau avec le chef Falésalé de la terre de Bikogo<sup>4</sup>

25 août 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 297 Traité et de protectorat conclu par Alfred Fourneau avec le chef Djibillo, de la terre d'Alam<sup>5</sup>

7 septembre 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

40 COL 296 Traité conclu par Alfred Fourneau avec N'Ghémé-Amgo chef de la terre de Niangémé<sup>6</sup>

12 septembre 1889

Traité de souveraineté et de protectorat conclu dans le cadre de leur mission d'exploration par Alfred Fourneau, chef de station, chargé d'exploration, assisté de Paul Dolisie, agent auxiliaire au Congo français.

Clauses concernant le commerce, la propriété.

<sup>1</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

<sup>2</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

<sup>3</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

<sup>4</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

<sup>5</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

<sup>6</sup> Croquis de localisation dans le dossier n° 810.

40 COL 875/1 Rapport d'Alfred Fourneau, sur sa mission d'exploration entre  
l'Ogoué et le Campo<sup>1</sup>

décembre 1889

Avec note de transmission au sous-secrétaire d'État des Colonies  
[février 1890].

**Gambie (1785)**

40 COL 166 Traité entre Louis Le Gardeur, comte de Repentigny,  
gouverneur général du Sénégal et des côtes d'Afrique, et le roi  
de Bar, pour le rétablissement du comptoir d'Albreda

31 mars 1785

Différends entre les commerçants français et le roi de Bar.  
Propositions de la France relatives au rétablissement du commerce et  
au dédommagement des Français victimes de violences.

**Guinée française (1687-1897)**

1687-1879

40 COL 407 Donation du village d'Aquitagny par le roi de Commendo, reçue  
par le baron du Casse

15 décembre 1687

Établissement du commerce. Protection des biens et des personnes.

40 COL 178 Traité passé par le lieutenant Querret et par les négociants  
résidant dans le Rio Nunez, avec Sarah, roi du Karkandy et chef  
des Landoumas, et Mamadou Boye, ministre du roi du Fouta  
Djalou

1<sup>er</sup> août 1839

Traité de commerce. Clauses concernant la paix avec les peuples  
voisins, le droit d'ancrage.

40 COL 182 Traité passé par Philippe de Kerhallet avec le roi Sarah (du  
Karkandy), assisté des principaux chefs de la nation des  
Landoumans

10 janvier 1842

Clauses concernant la protection du roi par la France, la protection des  
personnes et des biens par le roi Sarah, les coutumes, le commerce, les  
droits d'ancrage.

40 COL 183 Traité passé par Fleuriot de Langle avec Lamina, l'un des chefs  
des Nalous, en remplacement du traité passé avec Sarah, roi des  
Landoumans (Rio Nunez)

6 décembre 1842

40 COL 247 Convention de protectorat signée par le lieutenant de vaisseau  
Laffon de Ladébat avec Moré Laaye, roi de Malaguia sur la  
rivière Mellacorée

17 avril 1845

Convention réglementant le commerce. Protection de la France. Droits  
d'ancrage. Naufrages. Vente d'esclaves.

40 COL 248 Traité passé par Auguste Baudin<sup>2</sup> avec Soliman, chef principal  
du Rio Grande

22 mai 1845

Clauses concernant la liberté de commerce, la protection des  
marchandises, des biens et des personnes, le commerce des matières  
premières locales, l'abolition du commerce d'esclaves, l'indemnisation  
de Soliman.

<sup>1</sup> Croquis de l'itinéraire dans le dossier n° 810.

<sup>2</sup> Auguste Baudin, commandant de la station des Côtes occidentales d'Afrique.

- 40 COL 249 Convention passée par Auguste Baudin avec Lamina et Carimon, chefs Nalous du Rio Nunez  
27 mai 1845  
Clauses concernant la liberté de commerce, la protection des marchandises, des biens et des personnes, le commerce des matières premières locales, l'abolition du commerce d'esclaves, l'indemnisation des chefs.
- 40 COL 946 Traité conclu par A. Ducrest de Villeneuve avec Mayoré et Déby, chefs des Landoumans, ainsi que Lamina, chef des Nalous (Rio-Nunez)  
21 février 1848  
Clauses concernant la protection des personnes, le commerce des esclaves, le droit de résidence, la cession d'un terrain, les coutumes à verser, les droits d'ancrage.
- 40 COL 250 Traité entre de La Tocnaye, Philippe de Kerhallet et Tongho, roi des Landoumas (du Rio-Nunez)  
1<sup>er</sup> avril 1849  
Exposé des motifs qui ont abouti à l'annulation du traité du 21 février 1848 avec Mayoré, chef de Déboké et du Karkandy. Reconnaissance de Tongho comme roi des Landoumans.  
Traité de souveraineté. Clauses concernant la liberté de commerce, la protection des biens et des personnes, l'abolition du commerce d'esclaves, les modalités de versement de droits et coutumes, la cession de terrains, les droits d'ancrage.
- 40 COL 231 Convention passé par Gennet avec Morey Bemba Mema Lay, roi de Malaguia, sur la rivière Mellacorée  
19 décembre 1854  
Clauses concernant la durée d'établissement des Français, les vols et pillages, le règlement des litiges, les droits d'ancrage, les naufrages, la sécurité de la navigation, l'abrogation du traité du 5 mai 1854.
- 40 COL 229 Convention passée par le lieutenant de vaisseau Laporterie avec Ansoumana Sanessi, roi de Malaguia sur la Mellacorée  
14 avril 1856  
Clauses concernant la protection des Français, les vols, les crimes contre les personnes, les droits d'ancrage, les naufrages, la sécurité de la navigation.
- 40 COL 225 Traité passé par le lieutenant de vaisseau Requin avec Maléguy Touré, almamy<sup>1</sup> du Forécariah et roi du Moréah  
22 novembre 1865  
Clauses relatives au territoire de Maléguy Touré, au futur règlement des affaires commerciales dans les rivières.  
Ratification par décret du 22 mai 1885.
- 40 COL 224 Traité passé par le lieutenant de vaisseau Requin avec Youra, roi des Nalous (Rio Nunez)  
28 novembre 1865  
Traité de suzeraineté et de protectorat. Clauses relatives aux appointements de Youra Towel, aux alliances en cas de guerre, à l'installation d'établissements, aux conditions d'installation d'établissements commerciaux, aux droits d'ancrage.
- 40 COL 219 Traité conclu entre C. Boilève, directeur des Affaires politiques, et Douka, roi des Landoumans. Article additionnel  
21 janvier 1866, 22 décembre 1877  
Suzeraineté de la France. Cession à la France du plateau de Déboké.  
Commerce. Règlement des différends.  
Article additionnel : versement d'une redevance annuelle à Douka.

<sup>1</sup> L'*almamy* ou *almami* était un chef religieux.

- 40 COL 222 Traité passé par Flize, commandant supérieur de l'arrondissement de Gorée, avec Yanghi Will, roi du Rio Pongo  
15 février 1866
- Traité de suzeraineté. Clauses relatives à la reconnaissance de Yanghi Will comme roi du Rio Pongo, au commerce, à l'établissement de commerçants français, au règlement des litiges, aux naufrages, aux droits d'ancrage, à la cession d'un terrain.
- 40 COL 221 Traité passé par M. Suarez, consul de France par intérim en Sierra Leone, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec l'almamy Bokary, chef des pays du Moréah<sup>1</sup>  
30 décembre 1866
- Le Moréah comprend la Mellacorée, le Tannah, le Béreiry (écrit aussi Bereiri et Bereire) et le Forécariah. Reconnaissance de Bokary comme chef du Moréah. Clauses relatives aux conflits avec les pays voisins, à la reconnaissance du traité du 22 novembre 1865, à l'établissement d'un traité complémentaire.  
Ratification par décret du 22 mai 1885.
- 40 COL 731 Liste des traités passés avec le chef de Malaguia et rappel de celui conclu avec Bokary le 30 décembre 1866  
[s. d.]
- 40 COL 220 Traité passé par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec Youra Towel, roi des Nalous et les chefs du Rio Nunez  
31 décembre 1877
- Traité mettant fin à la guerre civile entre les chefs du Rio Nunez. Clauses relatives à la succession au trône de Youra et au paiement des rentes.  
Liste des chefs : Bocar Catounou, Macetelaye, Diévourou, Ouori Bango, Bongo Sougolou, Camiouga, Bobo Morguine.
- 40 COL 218 Traité passé à Forrécarriah par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec l'alkaly Quié Fodé Daouda Touré  
17 janvier 1878
- Cluses relatives à la reconnaissance du traité du 30 décembre 1866 par l'alkaly Quié Fodé Daouda Touré, au commerce, à l'établissement de commerçants français, au règlement des litiges, aux naufrages, aux redevances, aux droits d'ancrage, au paiement d'une indemnité à l'alkaly.  
Ratification par décret du 22 mai 1885.
- 40 COL 217 Traité passé par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec Bey Scherbro, roi du pays de Samo<sup>2</sup>  
3 avril 1879
- Traité de suzeraineté et de protectorat. Construction du poste de Benty. Cession de terrain à Kacoutlaye. Liberté de commerce. Vente et location de terrain. Règlement des litiges. Pillages. Droits d'ancrage. Indemnité versée à Bey Scherbro. Liste des signataires africains.  
Ratification par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 832 Convention signée par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec l'almamy Bokary et les chefs du pays du Moriah  
30 avril 1879
- Pacification du pays. Peines encourues en cas de non-respect de la convention. Liste des signataires.
- 40 COL 592 Traité passé par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec Cadetta Modou, chef de Kalémodiah  
2 mai 1879

<sup>1</sup> La troisième copie était cotée n° 815.

<sup>2</sup> L'original était coté n° 582.

Commerce. Agriculture. Achat et location de terrains. Règlement des litiges. Pillages. Droits d'ancrage. Indemnité. Liste des signataires.  
40 COL 593 Traité passé par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec Fodia Toumané, chef de Maléguiah  
2 mai 1879

Reconnaissance du traité du 30 décembre 1866.  
Commerce. Agriculture. Achat et location de terrains. Règlement des litiges. Droits d'ancrages. Indemnité. Liste des signataires.  
40 COL 594 Traité passé par C. Boilève, directeur des Affaires politiques, avec Yésoufou, chef de Taïbé (Mellacorée)  
2 mai 1879

Reconnaissance du traité du 30 décembre 1866.  
Commerce. Agriculture. Achat et location de terrains. Règlement des litiges. Droits d'ancrages. Indemnité. Liste des signataires.

1880-1889

40 COL 232 Traité passé entre Alfred Chapelet, commandant du cercle de Mellacorée, et Moré Sedou, chef de Kaback  
21 avril 1880

Traité de protectorat et de suzeraineté. Clauses concernant le commerce, la protection des biens et des personnes, les redevances et les droits d'ancrage, le paiement d'une rente au chef de Kaback.  
Traité ratifié le 23 septembre 1883.

40 COL 216 Traité conclu entre A. Chapelet, commandant du cercle de Mellacorée, et Balé Demba, roi du pays qui s'étend de la pointe Candiah à la rive droite du Manéah  
20 juin 1880

Ce pays comprend le Kabita, le Kaloum, le Taboussou, le Manéah, le Corréra ainsi que l'île Tombo.  
Traité de suzeraineté et de protectorat. Commerce. Agriculture. Achat et location de terrains. Règlement des différends. Pillages. Droits d'ancrage. Confirmation du traité signée à Benty le 30 juin 1880.  
Ratification par décret du 26 septembre 1883.

40 COL 613 Traité avec Dialima Sidiki, chef du Bouré, demeurant à Bougaria  
8 mai 1881

Traité de protectorat et de commerce conclu par Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par Borgnis-Desbordes.  
Construction d'établissements militaires. Agriculture. Règlement des contestations. Pillages. Conditions de divulgation du traité.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.

40 COL 215/1 Traité passé par Jean Bayol, chef de la mission du Niger, avec Ibrahima Sory et Hamadou, almamys souverains du Fouta Djalou  
5 juillet 1881

Traité d'amitié et de protectorat. Cession de territoires, liberté du commerce, protection des personnes, droits de douanes, conditions d'achat de terrain destiné à la construction de maisons de commerce, cadeaux et rentes. Clauses concernant le diwal<sup>1</sup> de Timbi et celui de Labé, ainsi que l'aide médicale aux Peulhs.  
Ratification par décret du 31 décembre 1881.

40 COL 691 Décret d'approbation du traité passé le 5 juillet 1881 avec les almamys du Fouta Djalou et correspondance  
31 décembre 1881, 4 février 1882

Rapport sur l'intérêt de ratifier le traité conclu le 5 juillet 1881 entre

<sup>1</sup> Région administrative.

Bayol et les almamys du Fouta Djalon et projet de décret.  
Courrier d'envoi du décret de ratification au gouverneur du Sénégal et dépendances (4 février 1882).

- 40 COL 692 Décret d'approbation des traités passés avec le chef de Kaback (21 avril 1880) et avec le roi du pays qui s'étend de la pointe Candiah à la rive droite du Manéah (20 juin 1880)

26 septembre 1883

Ce pays comprend le Kabita, le Kaloum, le Taboussou, le Manéah, le Corréra ainsi que l'île Tombo.

- 40 COL 210 Acte additionnel au traité du 15 février 1876, conclu par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec John Katty, roi du Rio Pongo

23 janvier 1884

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 209 Traité conclu entre Charles Bour, commandant du cercle du Rio Pongo, et les chefs de Lakata et environs

26 janvier 1884

Traité de souveraineté conclu au poste de Boffa par Charles Bour et Henri Cavalié, commandant de l'avisol *Oriflamme*.

Commerce. Protection réciproque. Agriculture. Construction d'établissements de douane. Respect des lois, religions et coutumes. Signature de Tom Youca, roi de Lakata.

Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.

- 40 COL 208 Traité de paix passé par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec le roi Youra et les chefs Nalous (Rio Nunez)

30 janvier 1884

Acte additionnel au traité du 26 novembre 1865.

Conclusion de la paix entre Bokar Cotounou et le roi Youra Towel. Rentes. Restitution de prisonniers et de biens. Cession de terrains à la France. Commerce. Sécurité de la rivière et du commerce.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 657 Décret de ratification du traité conclu avec les chefs du Lakata le 26 janvier 1884 et correspondance

9 juin, 29 novembre, 4 décembre 1884

- 40 COL 207 Traité de protectorat et de suzeraineté passé par Charles Bour, commandant du cercle du Rio Pongo, avec Aly Théoury, premier chef du Koba, et Thomas Bomboo, deuxième chef

juin 1884

Commerce. Location et achat de terrains. Cession de terrains à la France. Établissements d'instruction et de culte. Respect des lois, religion et coutumes des populations locales. Extraits de la correspondance concernant des conflits entre Aly Théoury et Thomas Bomboo, adressée par Bour au commandant supérieur de la Mellacorée et au lieutenant-gouverneur de la Guinée française.

- 40 COL 206 Convention passée par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec les chefs du Rio Nunez

15 juin 1884

Convention conclue avec les chefs Boccar Catounou<sup>1</sup>, Dinah<sup>2</sup> et Tocba pour le roi Yourah Towel, ainsi que Siga Hamadou.

Respect du traité de paix signé le 30 janvier 1884.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

<sup>1</sup> Signature : Boubacar Cotouyou.

<sup>2</sup> Signature : Mamadou Dinah.

- 40 COL 204 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu entre Maurice Massenet, commandant du cercle du Rio Pongo, et William Fernandez, roi du Bramaya, reprenant un traité du 14 juin 1883  
3 septembre 1884
- Cession d'un terrain à la France. Commerce. Achat et location de terrains. Règlement des contestations. Différends avec les peuples voisins. Versement d'une pension. Droits d'ancrage et de douane. Une copie du traité provisoire du 14 juin 1883 conclu par Charles Bour, commandant du cercle de Rio Pongo, rectifiée le 3 septembre 1884<sup>1</sup>.  
Ratification par décret du 12 décembre 1884.
- 40 COL 202bis Traité de suzeraineté conclu entre Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, et Bourama Sayo, roi du Kabitaye  
30 janvier 1885
- Commerce. Achat et location de terrains. Droits de douane et d'ancrage. Indemnités. Cession de terrains pour établir un résident et une douane. Conflit entre Alkaly Benyali et Bamba Moussa, fils du roi.  
Ratification par décret du 22 mai 1885.
- 40 COL 667/1 Décret d'approbation du traité conclu avec le Bramaya le 3 septembre 1884  
12 décembre 1884
- 40 COL 202 Acte additionnel au traité du 20 juin 1880, passé par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec Balé Demba, roi du Dubréka  
1<sup>er</sup> février 1885
- Cession de terrains à la France à Dubréka et dans la presqu'île de Tumbo.  
Ratification par décret du 22 mai 1885.
- 40 COL 242 Traité conclu par Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec Thomas Bombo chef du Koba  
1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> juillet 1885
- Clauses concernant le commerce, les contrats de vente et de location de terrains, les lois religieuses et les traditions des habitants, la cession de terrains à la France, les droits d'ancrage, les écoles et les missions.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 241 Déclaration de Balé Demba, roi de Dubréka, concernant le roi du Koba  
4 février 1885
- Thomas Bombo a succédé à son père Sassi Bombo sur le trône du territoire du Koba.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 240 Déclaration du chef Aly Théoury concernant un traité passé avec l'Allemagne, enregistrée à Taboriah  
7 février 1885
- 40 COL 239 Traité de paix conclu par J. Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, avec les chefs du Rio Nunez  
17 avril 1885
- Clauses concernant les frontières du territoire sous l'autorité de Youra Towel, roi des Nalous, la nomination de Dinah Salifou comme premier ministre du roi et ses attributions, la paix avec le Bas Nunez, la responsabilité des chefs de village.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.

<sup>1</sup> La copie du 14 juin 1883 était cotée n° 945.

- 40 COL 238 Déclaration du chef nalou Baky, de Boffa, par laquelle il reconnaît le roi Youra Towel comme son chef légitime  
20 avril 1885  
Déclaration faite devant Coffinières de Nordeck, au nom du lieutenant-gouverneur, R. de Beeckman, commandant du cercle du Rio Nunez, et Roquemaurel, enseigne de vaisseau.  
Ratification par décret du 23 mai 1889
- 40 COL 237 Traité de suzeraineté conclu au Petit Talibouche (Rio Nunez) entre Coffinières de Nordeck et Krouman, chef Baga  
21 avril 1885  
Clauses concernant le commerce, la création d'établissements commerciaux.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 236 Traité de suzeraineté conclu au Grand Talibouche et à Coffey (Rio Nunez) entre Coffinières de Nordeck et les chefs Bagas  
24 avril 1885  
Clauses concernant le commerce, la création d'établissements commerciaux.  
Négociateurs Bagas : Bakoné<sup>1</sup>, Tongosang, Yerbi, Tougo, Taouli, Koria, Sabenti.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 235 Traité d'amitié entre Youra Towel, roi des Nalous, et Mengua Sarah, roi des Landoumans, passé devant Bel-Air, dans le Rio-Nunez  
5 mai 1885  
Traité signé en présence de Coffinières de Nordeck et de de Beeckman, commandant du Rio-Nunez. Youra Towel est représenté par son fils Dinah.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 706 Projets de décrets d'approbation des traités signés avec le Forécariah, le Kabitaye, le Dubréka et le Koba en janvier-février 1885  
5 mai-22 août 1885  
Correspondance.
- 40 COL 234 Traité de suzeraineté passé dans le Rio Nunez entre Coffinières de Nordeck et les chefs Bagas  
6 mai 1885  
Clauses concernant le commerce et la création d'établissements commerciaux.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 671 Décret d'approbation du traité du 17 janvier 1878 par lequel le chef du Forécariah accepte le traité signé le 30 décembre 1866 avec l'almamy Bokary  
22 mai 1885
- 40 COL 670 Décret d'approbation du traité conclu avec le Kabitaye le 30 janvier 1885  
22 mai 1885
- 40 COL 669 Décret d'approbation de l'acte additionnel au traité du 20 juin 1880, signé le 1<sup>er</sup> février 1885 avec le roi de Dubréka  
22 mai 1885
- 40 COL 668 Décret d'approbation du traité conclu avec le Koba le 1<sup>er</sup> février 1885  
22 mai 1885

<sup>1</sup> Orthographié Bakmé sur les imprimés.

- 40 COL 243 Note de Bayol concernant les droits de la France sur les territoires compris entre la Gambie et la Sierra Leone : Koba, Kabitaye, Dubréka  
1<sup>er</sup> juillet 1885
- 40 COL 203 Traité de suzeraineté et de protectorat conclu par Guilhon, commandant du cercle du Rio Pongo, avec Thomas Yangué Conney, dit Thom Yanka, roi du Colisoko  
26 juillet 1885  
Commerce. Développement de l'agriculture. Location et achat de terrains. Règlement des contestations. Coutumes et cadeaux. Droits d'ancrage. Cession de terrain à la France.
- 40 COL 816 Projet de décret de ratification du traité du 26 juillet 1885 conclu avec Thomas Yangué Conney, dit Thom Yimka [sic], roi du Colisoko  
[1885 ?]
- 40 COL 761 Clauses exécutoires annexes au traité du 28 mars 1886 réglant la paix entre les Français et l'almamy Samory  
9 avril 1886  
Statut du Bouré, des Mandingues du Kangaba. Sort des captifs. Justice. Droits sur les marchandises. Protection des personnes. Cadeaux.
- 40 COL 201 Traité conclu entre Raoul de Beeckman, commandant du cercle de Mellacorée, et Amara Fodé, chef du Morébahiah  
2 octobre 1886  
Reconnaissance du traité du 5 juillet 1881. Respect des lois, usages, mœurs et coutumes des habitants. Règlement des contestations. Commerce. Vente et location de terrains. Droits de douane et droits d'ancrage. Rente à verser au chef du Morébayah.
- 40 COL 200 Traité conclu entre Jean Baptiste Ly, commandant du cercle de Dubréka, et les chefs du Caniah  
2 février 1887  
Reconnaissance du traité du 5 juillet 1881. Respect des lois, usages, mœurs et coutumes des habitants. Règlement des contestations. Commerce. Vente et location de terrains. Droits de douane. Rente à verser aux chefs du Caniah.
- 40 COL 199 Traité conclu par G. Aubry-Lecomte, commandant du cercle de Dubréka, avec Alpha Mory, premier chef du Labayah  
24 et 31 mars 1887  
Cession d'un terrain. Commerce. Location et achat de terrains. Règlement des différends. Écoles et missions. Relations avec les pays voisins. Versement d'une rente. Traité signé par Alpha Mory à Faringhia.
- 40 COL 399 Protectorat accordé par Marie-Étienne Péroz, chef de la mission du Ouassoulou, au pays du Sakho  
15 avril 1887  
Il fait suite à la demande de Nankou Sakho, chef du pays de Sakho et du village de Zeyla, Famokho Sakho, chef de Sarreya, et des anciens. Liste des villages. Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 400 Protectorat accordé par Marie-Étienne Péroz, chef de la mission du Ouassoulou, suite à la requête du pays du Ménien  
16 avril 1887  
Liste des villages (dont Lebaya et Maléa). Ratification par décret du 17 octobre 1887.

- 40 COL 721    Projet de décret de ratification du traité conclu avec le Caniah le  
2 février 1887 et correspondance  
octobre 1887
- 40 COL 402    Protectorat accordé par Gallieni, commandant supérieur du  
Soudan français, suite à la requête du chef et des anciens du  
pays de Boké  
28 avril 1887  
Gallieni est représenté par Marie-Étienne Péroz, capitaine d'infanterie  
de marine, chef de la mission du Ouassoulou. Liste des villages.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 215/2   Convention complémentaire au traité du 14 juillet 1881,  
conclue par Gallieni, commandant supérieur du Soudan  
français, avec Alfa Ibrahima Sory, émir el Moumenin du Fouta  
Djalou  
30 mars 1888  
Gallieni est représenté par Jules Plat, sous-lieutenant d'infanterie de  
marine, et par Pierre Fras, médecin de 2<sup>e</sup> classe de la Marine.  
Renouvellement des déclarations inscrites au traité du 5 juillet 1881  
(le traité du 14 juillet n'est pas conservé). Suppression des rentes  
accordées aux almamys.
- 40 COL 41     Convention signée entre Gallieni, commandant supérieur du  
Soudan français, et les chefs du Bouré  
5 avril 1888  
Renouvellement des déclarations inscrites au traité du 8 mai 1881.  
Paiement d'un tribut à la France. Kouloukou-Douba. Guerres contre  
Samory. Liste des signataires africains.
- 40 COL 42     Convention signée entre Gallieni, commandant supérieur du  
Soudan français, et les chefs du Siéké  
5 avril 1888  
Renouvellement des déclarations inscrites au traité du 8 mai 1881.  
Paiement d'un tribut à la France. Guerres contre Samory. Liste des  
signataires africains.
- 40 COL 194    Acte additionnel au traité du 30 décembre 1866, convenu entre  
Raoul de Beeckman, directeur des Affaires politiques, et  
Daouda Quia Fodé, alcaly du Forécariah  
6 juillet 1888  
Clauses concernant la composition du territoire du Moréah  
(Mellacorée, Tannah, Bereire, Forécariah), le paiement d'une rente, les  
fonctions de l'alcaly, le commerce, la reconnaissance de traités  
antérieurs.
- 40 COL 193    Traité passé par Jules Génèbre, administrateur du cercle du Sine-  
Saloum, avec Guédel M. Both, roi du Saloum  
5 septembre 1888
- 40 COL 50     Traité conclu entre Archinard, commandant supérieur du  
Soudan français, et l'almamy Samory ben Lakhanfia, émir el  
Moumenin  
21 février 1889  
Détermination de la frontière entre les possessions françaises et les  
états de Samory. Protectorat exclusif de la France. Relations avec les  
territoires non compris dans le traité. Franchissement du Niger. Libre  
navigation sur le Niger. Protection des biens et des personnes dans  
l'empire de Samory. Commerce.  
Carte des états de Samory, en couleur au 1/2 000 000.

- 40 COL 190 Traité passé entre R. Forichon, administrateur du cercle de la Mellacorée, et Kalé-Kolé, roi du Tambarka<sup>1</sup>  
19 mai 1889  
Traité de protectorat. Clauses concernant les routes commerciales, la protection des personnes, le paiement de redevances, le versement d'une rente annuelle.
- 40 COL 680 Décret de ratification du traité signé avec les chefs Nalous le 30 janvier 1884 et la déclaration du 4 février 1885 établissant les droits de Thomas Bombo sur le trône du Koba<sup>2</sup>  
23 mai 1889
- 40 COL 186 Traité de protectorat conclu entre R. Forichon, administrateur de la Mellacorée, et l'almamy Fodé, roi du Tamisso<sup>3</sup>  
25 mai 1889  
Commerce. Caravanes. Aide financière.
- 40 COL 759 Annonce de la conclusion de traités avec le Bennah, le Tambarka et le Tamisso  
25 mai-12 juin 1889  
Deux télégrammes avec leur transcription, correspondance.
- 40 COL 187 Traité conclu avec le Bennah<sup>4</sup>  
31 mai 1889  
Libre circulation des caravanes. Réglementation de l'installation des Français. Paiement d'une rente aux chefs. Chefs signataires : Yakaba Sourî, Almamy Luceni et Ouandou Modou.
- 40 COL 774 Traité et acte additionnel passés avec Balé Siaha, roi de la région qui comprend le Bagataye, le Kaloum et le Manéah  
8 juillet 1889  
Traité de protectorat et de suzeraineté. Clauses concernant la cession de la presqu'île de Tumbo, les concessions, la paix avec les peuples amis de la France, l'immigration, le commerce, la protection des biens et des personnes, le règlement des différends, les droits de douanes et d'ancrage, les écoles et les missions, la cession de terrains au gouvernement français, le recrutement de main-d'œuvre pour la construction et l'entretien de routes, le versement d'une rente au roi.
- 40 COL 52 Traité conclu par Besançon, commandant le cercle de Siguirî, avec les chefs du pays de Oulada  
6 octobre 1889  
Liste des villages du pays d'Oulada. Liste des signataires français et africains. Protectorat exclusif de la France. Installation d'établissements militaires et création de voies de communication. Commerce. Respect des caravanes, des marchands et de leurs biens. Aide et protection aux courriers et convois français. Règlement des contestations.
- 40 COL 191 Traité de protectorat passé par R. Forichon, administrateur du cercle de la Mellacorée, avec Dolédougou, chef du Kankonia  
23 décembre 1889  
Le roi est représenté par son frère Abdoulaye. Clauses concernant le commerce et le paiement d'une rente annuelle au chef.

<sup>1</sup> Bien que le Tambarka soit en Sierra Leone, le document fait partie d'une série de traités conclus en Guinée, dont il est difficile de le dissocier.

<sup>2</sup> Le brouillon était coté n° 724.

<sup>3</sup> La copie était cotée n° 185.

<sup>4</sup> Les documents étaient cotés n° 187-189.

1890-1897

- 40 COL 693 Décret de ratification du traité conclu le 21 février 1889 avec l'almamy Samory  
5 juin 1890
- 40 COL 830 Notification de l'autorisation de créer une école française au village de Sougoubouly, faite à Dinah Salifou, roi des Nalous et des Bagas  
9 juin 1890
- 40 COL 192 Deux traités passés par Raoul de Beeckman, administrateur principal du Dubréka, avec Mauga Dautouman, roi du Takoubéa<sup>1</sup>, et avec Henry Toumané, roi du Somboya  
24 janvier 1891  
Clauses concernant le protectorat et la suzeraineté de la France, le commerce, la protection des biens et des personnes et leur circulation, l'achat et la location de terrains, la cession d'un terrain à la France, le règlement de conflits, les écoles et les missions, les usages et coutumes du pays, le versement d'une rente.
- 40 COL 749 Traité conclu par le capitaine Brosselard-Faidherbe, chef d'expédition, avec l'almamy du Tamisso  
31 janvier 1891  
Confirmation des traités antérieurs. Limites du territoire.
- 40 COL 753 Traité conclu par Brosselard-Faidherbe, chef d'expédition, avec l'almamy<sup>2</sup> et les chefs du Kamouké  
8 février 1891  
Autorisation de créer des routes et un chemin de fer, divers établissements et postes militaires.
- 40 COL 752 Traité conclu par Brosselard-Faidherbe, chef d'expédition, avec le roi du Kakoun-Ya  
10 février 1891  
Autorisation de créer des routes et un chemin de fer, divers établissements et postes militaires. Limites du territoire.
- 40 COL 751 Traité conclu par Brosselard-Faidherbe, chef d'expédition, avec l'almamy du Dougouta<sup>3</sup>  
18 février 1891  
Autorisation de créer des routes et un chemin de fer, divers établissements et postes militaires.
- 40 COL 750 Traité conclu par Brosselard-Faidherbe, chef d'expédition, avec le roi du Houré  
1<sup>er</sup> mars 1891  
Autorisation de créer des routes et un chemin de fer, divers établissements et postes militaires.
- 40 COL 775 Traité conclu par de Beeckman, administrateur principal du cercle de Dubréka, avec le roi du Bacoundji  
16 mars 1891
- 40 COL 776 Traité conclu par de Beeckman, administrateur principal du cercle de Dubréka, avec le roi du Fillacoundji  
15 avril 1891

<sup>1</sup> Takoubéa est écrit Toukoubéa sur l'original.

<sup>2</sup> Le nom de l'almamy est écrit Ansouman Ekady sur l'original, Antouman Ckady sur les exemplaires imprimés.

<sup>3</sup> Bien que le Dougouta soit en Sierra Leone, le document fait partie d'une série de traités conclus en Guinée, dont il est difficile de le dissocier.

- 40 COL 777 Traité conclu par Brosselard-Faidherbe, commandant par intérim le cercle de Mellacorée, avec l'almamy du Moréah  
17 avril 1891
- 40 COL 737 Projet de ratification de seize traités conclus en Guinée entre le 2 octobre 1886 et le 27 avril 1891, accompagné d'exemplaires du traité conclu avec le Tamisso le 31 janvier 1891  
1891  
Traité de protectorat avec le Tamisso. Frontières du territoire. Cession de terres.  
Brouillon du décret de ratification non daté et correspondance.
- 40 COL 552 Traité entre Ballay, gouverneur de la Guinée, et l'almamy Kouny-Soury, roi du Morébayah, du Koké, du Moréfignia et du Kouroumbouya  
5 mai 1892  
Traité de protection et de suzeraineté. Cession de terrains, locations ou acquisitions de terres ou d'immeubles. Gestion des conflits avec les chefs voisins. Commerce, protection des biens et des personnes. Traditions indigènes. Douanes. Versement d'une rente.
- 40 COL 778 Convention passée par Gustave Alby, administrateur de la circonscription de Dubréka, avec Kandé Fodé, chef du Téné  
3 février 1893  
Clauses concernant la reconnaissance du traité du 5 juillet 1881, la cession de terrains à la France, la réglementation du commerce, la protection des personnes et des biens, la souveraineté de la France, l'attribution d'une rente, les traditions indigènes.
- 40 COL 551 Convention passée par Gustave Alby, administrateur de la circonscription de Dubréka, avec Tierno Sana, chef du Barigu  
9 février 1893  
Clauses concernant la reconnaissance du traité du 5 juillet 1881, la cession de terrains à la France, la réglementation du commerce, la protection des personnes et des biens, la souveraineté de la France, l'attribution d'une rente, les traditions indigènes.
- 40 COL 553 Traité passé par Gustave Alby, administrateur de la circonscription de Dubréka et du Fouta-Djalon, avec Oulé Amara, roi du Garanghi  
10 mars 1893  
Clauses concernant la reconnaissance du traité du 5 juillet 1881, la cession de terrains à la France, la réglementation du commerce, la protection des personnes et des biens, la souveraineté de la France, l'attribution d'une rente, les traditions des habitants.
- 40 COL 798 Convention annexe au traité du 16 mars 1891 passée par Gustave Alby, administrateur de la circonscription de Dubréka et du Fouta-Djalon, avec Kandé Modou, roi du Bacoundji  
13 mars 1893  
Clauses concernant la cession de terrains à la France, la circulation des marchandises, l'attribution d'une rente.
- 40 COL 831 Accords passés par Gustave Alby, administrateur principal, avec les almamys du Fouta Djalon  
23 mai 1893  
Référence au traité du 5 juillet 1891 et à la convention du 14 décembre 1891.  
Conflit entre Archinard et Samory.

40 COL 949 Traité avec le Fouta Djallon, conclu entre l'administrateur principal de Beeckman et l'almamy Bokar Biro<sup>1</sup>

13 avril 1896

Clauses concernant le protectorat de la France, la nomination de l'almamy et des chefs, les affaires avec les ressortissants européens, la cession de terrains, le commerce, l'établissement de postes militaires, le paiement de dépenses liées à la protection de la France, la validité du traité.

40 COL 947 Traité de souveraineté avec le Fouta Djalon

6 février 1897

Traité conclu entre Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, assisté de l'administrateur de Beeckman, les almamys Oumarou Badenba et Alafa Ibrahim Sory El Ély, Alfa Yaya, roi du Labé, Alfa Hamadou Dantaba, chef de la province de Bouria, les chefs Alfa Ousmani, Alfa Mamadou Oury Samma et Alfa Ousmani Chapagna.

Clauses concernant la souveraineté de la France, la constitution du Fouta-Djalon, l'organisation politique du pays, le commerce, la cession de terres, l'imposition.

### ***Guinée portugaise (1838-1883)***

40 COL 177 Offre d'échanges commerciaux faite au roi de Gebba par le commandant français des Établissements sur la Casamance et par le gérant principal de la Société de Galam et Casamance

5 octobre 1838

40 COL 818 Convention passée par Auguste Baudin avec Antonio, roi de l'île de Cagnabac

24 mai 1845

40 COL 230 Deux traités de paix avec le royaume de Cagnabac

15 mars 1853, 29 janvier 1855

40 COL 228 Acte de prise de possession pour la France de la rivière Kitafine, dite Rio Cassini, par le lieutenant de vaisseau A. Vallon

25 mars 1857

Clauses concernant le commerce et la navigation, les établissements militaires ou commerciaux, les traités à venir, les concessions de terrain, les délimitations du territoire.

Ratification par décret du 20 décembre 1883.

40 COL 700 Décret de ratification de la déclaration de prise de possession pour la France de la rivière Kitafine, dite Rio Cassini, le 25 mars 1857

20 décembre 1883

### ***Haute-Volta et Ghana (1752-1898)***

Il a semblé préférable de traiter ces deux pays ensemble car certains territoires d'ethnies s'étendaient sur les deux colonies constituées ultérieurement.

40 COL 408 Traité entre la Compagnie des Indes de France et le cabécère Courantry, chef d'Annamabou, représentant Braffou, roi des Fantins

22 février 1752

Cession de terrain. Construction de bâtiments défensifs à Anomabou. Fourniture de produits alimentaires. Tarifs. Droits sur les marchandises. Réglementation du commerce. Approvisionnement en eau. Justice. Protection des biens et des personnes.

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier coté n° 549.

- 40 COL 948/1      Annonce d'une carte dressée par Boditch, chef de la mission anglaise dans le pays des Achantis  
juin 1821
- 40 COL 159      Traité de protectorat conclu entre le capitaine Parfait-Louis Monteil et Mahmoudou Sanou, chef de Boussoura et de Bobo Dioulasso et fama des Bobos Diulas  
20 mars 1891
- 40 COL 912      Traité de protectorat conclu entre le capitaine Monteil et Dakou Kouaté, chef de Koumbara, Lanfiéra etc. (pays de Dafina)  
3 avril 1891  
Reconnaissance de l'indépendance des possessions de Dakou Kouaté.  
Clauses relatives au commerce, au règlement des différends.
- 40 COL 913      Traité passé entre le capitaine Monteil et Boubakar, fils de Boari, roi du Liptako  
23 mai 1891  
Protectorat exclusif de la France vis-à-vis du Liptako. Protection par le roi du Liptako du commerce des caravanes, des biens et des personnes.
- 40 COL 914      Traité passé entre le capitaine Monteil et Amadou Ibrahima, roi du Yagha  
16 juin 1891  
Protectorat exclusif de la France vis-à-vis du Liptako. Protection par le roi du Liptako du commerce des caravanes, des biens et des personnes.
- 40 COL 142      Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec Bahama, chef de Pama, province du royaume de Gourma  
14 janvier 1895
- 40 COL 143      Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec le roi Bantchandé, souverain du Gourma  
20 janvier 1895
- 40 COL 936      Traité passé entre V. Ballot, gouverneur du Dahomey et dépendances, et Zarano Fémé Béma, roi de Sansané-Mangou  
28 janvier 1895  
Protectorat exclusif de la France. Limites du territoire. Commerce.  
Nomination d'un résident.
- 40 COL 145      Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec Niankouari Bouvorlo, chef de Boti et dépendances  
29 janvier 1895
- 40 COL 896      Traité de protectorat conclu par l'administrateur principal Alby avec Chiampama Ientagama, chef du territoire du Djebiga  
1<sup>er</sup> février 1895  
Il indique les frontières du territoire.
- 40 COL 888      Traité de protectorat et de commerce conclu par Baud, lieutenant de l'infanterie de marine, chef de mission, avec Ya Moussa, chef du Mampoursi  
18 avril 1895  
Il indique les frontières du territoire.
- 40 COL 889      Traité de protectorat conclu par Baud, lieutenant de l'infanterie de marine, chef de mission, avec Eydou, chef de Liaba  
24 avril 1895  
Il indique les frontières du territoire.

- 40 COL 886      Traité de protectorat et de commerce conclu par Baud, lieutenant de l'infanterie de marine, chef de mission, avec Seydou-Diesogou, roi de Oua  
3 mai 1895
- Il indique les frontières du territoire.  
Le dossier contient également une déclaration du roi et des notables de Oua au sujet d'un traité de commerce signé avec Fergusson au nom du gouvernement anglais.
- 40 COL 804      Traité conclu par le capitaine Destenave avec Patougou Naba, roi du Yatenga  
18 mai 1895
- Protectorat exclusif de la France. Commerce. Relations avec les pays voisins.
- 40 COL 974      Traité avec Bokary Amirou, chef de Dori et du Liptako<sup>1</sup>  
4 octobre 1895
- Protectorat exclusif de la France. Résident français. Protection des voyageurs et du commerce par le chef de Dori. Droits sur les marchandises.  
Ce traité confirme celui signé par Parfait-Louis Monteil le 23 mai 1891.
- 40 COL 973      Traité conclu entre le lieutenant Voulet, chargé de mission, et Hamaria-Mayaé, roi du Gourounsi<sup>2</sup>  
19 septembre 1896
- Protectorat exclusif de la France. Installation d'un résident français. Commerce. Conflit avec Baba-To, chef songhay.  
Commentaire sur les noms indigènes par l'interprète du ministère des Colonies (1<sup>er</sup> décembre 1897).
- 40 COL 969      Déclaration de vassalité à l'égard du Mossi de la part des notables du village de Komtoëga, chef-lieu de canton du pays de Boussanssé<sup>3</sup>  
31 décembre 1896
- Déclaration reçue par Paul Voulet, chef de la mission française du Mossi, résident de France à Ouagadougou, pour le colonel de Trentinian, gouverneur du Soudan français, Jules Chanoine, Alphonse Henric, Paul Saury, Olivier Le Jariel.
- 40 COL 968      Traité de paix et de protectorat passé par Voulet, chef de mission, avec Kouka-Koutou, naba du Mossi<sup>4</sup>  
20 janvier 1897
- Déchéance des droits du naba Bakary-Koutou. Reconnaissance de Kouka-Koutou comme naba du Mossi. Délimitation du territoire Mossi. Nomination d'un résident français. Protection du commerce par le Mossi. Droit sur les marchandises.  
Le traité est accompagné par une note sur les noms indigènes.
- 40 COL 853      Traité de protectorat conclu entre Voulet, chef de mission, et Saya, roi de Lérégouri (Boussansé)  
13 février 1897
- 40 COL 966      Traité conclu entre le lieutenant Chanoine, du 2<sup>e</sup> escadron de spahis soudanais et Sibou Napon, chef du territoire indépendant d'Aseydou-Bélélé (Gourounsi)<sup>5</sup>  
20 mars 1897
- Protectorat et souveraineté exclusive de la France.

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>2</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 549.

<sup>3</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>4</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>5</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

Ratification par décret du 6 octobre 1897.

- 40 COL 972 Déclaration de vassalité faite par le chef Ninga et les habitants de Oua-Loumbélé à Hamaria, roi du Gourounsi<sup>1</sup>  
21 mars 1897  
Conflit avec Baba-To. Fidélité au roi et engagement à garder le drapeau français.
- 40 COL 965 Déclaration de vassalité faite par le chef Cumpa et les habitants de Funssi au roi du Gourounsi<sup>2</sup>  
24 mars 1897  
Reconnaissance de l'autorité et de la souveraineté exclusive du roi du Gourounsi. Engagement à garder le drapeau français.
- 40 COL 971 Traité entre Cazemajou, attaché à l'état-major du Soudan, et Moktar Karantao, roi du pays d'Ouahabou<sup>3</sup>  
22 avril 1897  
Protectorat exclusif de la France. Liste des villes du royaume. Commerce. Droits de passage. Libre passage accordé aux troupes françaises. Protection des Français ou de leurs protégés.
- 40 COL 970 Traité conclu entre Cazemajou, attaché à l'état-major du Soudan français, et Olguéné-Ouattara, roi du pays de Djiébougou<sup>4</sup>  
4 mai 1897  
Protectorat exclusif de la France. Liste des villages composant le royaume de Diébougou. Commerce. Libre passage accordé aux troupes françaises. Protection des Français ou de leurs protégés.
- 40 COL 902 Traité passé entre Destenave, commandant la région Est, et Macina, et Birahima Bintou, chef du Yagha  
7 mai 1897  
Protectorat exclusif de la France. Protection des caravanes. Droits sur les marchandises.
- 40 COL 980 Traité conclu entre le capitaine Ganier, pour le gouverneur du Dahomey et dépendances, et Dagou, chef des territoires de Kodjar<sup>5</sup>  
20 mai 1897  
Acte par lequel le chef Dagou autorise la création d'une garnison française à Kodjar.  
Il se déclare vassal du roi du Gourma et accepte tous les articles des traités conclus entre la République française et celui-ci.
- 40 COL 829 Traité conclu entre Louis Hugot, résident de France au Gourounsi, et l'almamy Seydou Ikié, chef du pays de Oua  
12 juin 1897  
Traité antérieur conclu avec l'Angleterre. Protectorat exclusif de la France. Accueil des représentants de la France et des troupes françaises dans le pays de Wa. Construction de maisons et acquisition de propriétés. Commerce. Aide à la construction de routes et de lignes télégraphiques.
- 40 COL 964 Traité conclu entre Caudrelier, commandant de la région de la Volta, et Baratou Ouattara, chef de Koubo et Lokhoso (pays Lobi)  
11 septembre 1897  
Protectorat exclusif de la France sur le Koubo, le Lokhoso et tous les territoires du Lobi qui en dépendent. Accueil d'un résident français. Commerce.

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>2</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>3</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>4</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>5</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

- 40 COL 967      Traité conclu entre Caudrelier, commandant de la colonne de la Volta, et Bokiri Massa, roi du pays de Bouna<sup>1</sup>  
16 septembre 1897  
Protectorat exclusif de la France sur le Bouna et les pays qui en dépendent. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants et sujets français. Commerce.
- 40 COL 963      Traité de protectorat conclu entre Millot, résident de France au Gourounsi, et Sankondo dit Garankobessé, roi du pays de Bouna  
26 octobre 1897  
Le roi est représenté par Mansaouaré, chef des Counga Cira. Protectorat exclusif de la France sur le Bouna et les pays qui en dépendent. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants, sujets ou protégés français.
- 40 COL 957      Traité passé par le lieutenant Demars avec Bélisien, chef du pays lobi de Tiékari<sup>2</sup>  
24 novembre 1897  
Le pays dépendait de Kong. Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 956      Traité passé par le lieutenant Demars avec Banéba, chef du pays lobi de Bourou<sup>3</sup>  
25 novembre 1897  
Le pays dépendait de Kong. Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 962      Traité passé par le lieutenant Demars avec Guinasaré, chef du pays lobi de Galgoulo<sup>4</sup>  
26 novembre 1897  
Le pays dépendait de Kong. Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 20      Traité conclu par le lieutenant d'artillerie de marine Dutheil de La Rochère avec Houré, chef du pays de Kambara (pays Lobi)  
5 janvier 1898  
Le pays dépendait de Kong. Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 18      Traité conclu par le lieutenant d'artillerie de marine Dutheil de La Rochère avec Tiétini, chef du pays Lobi de Sourperra  
6 janvier 1898  
Le pays dépendait de Kong. Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 19      Traité conclu par le lieutenant le lieutenant d'artillerie de marine Dutheil de La Rochère avec Moniba, chef du pays de Tansala (pays Lobi)<sup>5</sup>  
10 janvier 1898  
Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français. Protection des commerçants.
- 40 COL 17      Traité conclu par le lieutenant le lieutenant d'artillerie de marine Dutheil de La Rochère avec Moniba, chef du pays de Tampiele (pays Lobi)  
12 janvier 1898  
Protectorat exclusif de la France. Accueil d'un résident français.

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>2</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>3</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>4</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>5</sup> Tansala serait situé près de Diébougou.

- Protection des commerçants.
- 40 COL 960      Traité passé par le capitaine Scal, résident de Ouagadougou, avec Larogo, chef du village de Sébilla  
31 janvier 1898
- Protectorat exclusif de la France.
- 40 COL 959      Traité passé par le capitaine Scal, résident de Ouagadougou, avec Boutioussa, chef du village d'Arogo<sup>1</sup>  
5 février 1898
- Protectorat exclusif de la France.
- 40 COL 16      Traité passé entre Destenave, commandant la région Est et Macina, et Bougouré, chef de Zoaga  
22 février 1898
- Protectorat exclusif de la France.
- 40 COL 15      Traité passé entre Destenave, commandant la région Est et Macina, et Samoussa, chef de Samka  
1<sup>er</sup> mars 1898
- Protectorat exclusif de la France.
- 40 COL 14      Procès-verbal de la réunion tenue à Ouagadougou entre le commandant Crave et les chefs mossis confirmant l'acceptation des clauses du traité passé avec le lieutenant Paul Voulet le 20 janvier 1897  
2 juin 1898
- Liste des dix-sept chefs présents à la réunion.  
Copie du traité du 20 janvier 1897 conclu par Voulet.  
Courrier d'envoi au ministre des Colonies en date du 13 juillet 1898.

### ***Liberia (1838-1845)***

- 40 COL 651      Convention passée par le lieutenant de vaisseau Édouard Bouët-Willamez et le capitaine Broquant avec Black-Will l'aîné et Black-Will le jeune, chefs du pays de Garroway. Décret de ratification  
14 décembre 1838, 20 décembre 1883
- Cession à la France d'un territoire (Maryland) au Liberia, à l'ouest de la rivière Cavally.  
Ratification par décret du 20 décembre 1883.
- 40 COL 800      Traité passé par le commandant Bouët, assisté de Fleuriot de Langle, avec Black-Will l'aîné, roi de Garroway, et Black-Will le jeune son frère  
7 février 1842
- Ratification par décret du 20 décembre 1883 (voir n° 651).
- 40 COL 245      Traité passé par Auguste Baudin, commandant de la station des Côtes occidentales d'Afrique, avec Fanatoro, roi de Fanama, rivière du Cap de Monte. Articles additionnels  
9 mars 1843, 23 juin 1845
- Traité conclu à la suite d'un différend. Cession de territoire. Souveraineté exclusive de la France. Paiement de dettes. Raisons de l'ajournement de l'approbation de ce traité par E. Bouët. Articles additionnels concernant la prohibition de la traite des Noirs (23 juin 1845).
- 40 COL 820/1 Conventions passées par le capitaine de corvette Auguste Baudin avec les chefs de la fraction de la Côte occidentale d'Afrique comprise entre Rock-Cess et Bootou  
26 juin 1847

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

Négociateurs pour l'Afrique : le chef Ouaka de Sangwin ; le chef Johnson de Rock-Cess ; le chef Jack de Tassou et Baffou.

- 40 COL 820/2 Conventions passées par le capitaine de corvette Auguste Baudin avec les chefs de la fraction de la Côte occidentale d'Afrique comprise entre Bootou et Garroway

27 juin 1847

Négociateurs pour l'Afrique : Jack Massa, chef du Petit Bootou ; Gomena Tom, chef du Grand Bootou ; Tom Niméné, roi de Broubarey ; prince Wille, chef de Baddou ; Jack Youss, chef des Niffou ; Piter, chef de Wappou ; Georges, roi des Sestros.

- 40 COL 821 Articles additionnels aux conventions passées les 14 octobre 1838 et 7 janvier 1842 avec Black-Will aîné et Black-Will jeune, chefs de la rivière de Garroway

4 juillet 1845

Prohibition du commerce des esclaves. Liste de cadeaux.

### **Maroc (1840, 1911)**

- 40 COL 555 Traité conclu entre le cheik Beirouk (ou M'Barreck) du Wadnoun et le lieutenant de vaisseau Édouard Bouët-Willamez<sup>1</sup>

29 juillet 1840, octobre 1911

Droit de pavillon et de police du port autorisé aux seuls Français. Protection du cheik par la France. Édification du port de Medinet el Raghham. Protection du commerce et des personnes. Droits d'entrée et de sortie. Naufrages. Localisation de la ville portuaire. Note datée d'octobre 1911.

### **Mauritanie (1717-1895)**

Cette rubrique rassemble les traités concernant les tribus maures principalement localisées au-delà de la rive droite du fleuve Sénégal, à l'exception de ceux traitant exclusivement des territoires situés au Sénégal.

- 40 COL 429 Traité passé par A. Brüe, directeur de la Compagnie royale du Sénégal et côtes d'Afrique, avec J. de Both Nicolaas, gouverneur de l'île et château d'Arguin

3 juillet 1717

Reprise d'Arguin par la France suite à son abandon par la Compagnie de Brandebourg.

- 40 COL 22 Traité passé par A. Brüe, directeur de la Compagnie royale du Sénégal et côtes d'Afrique, avec Alichandora, chef maure de la nation Eterarza

29 juillet 1717

Cession de terrains. Construction de forts. Commerce de la gomme et autres marchandises. Armement de navires pour le commerce de la gomme. Coutume. Droits de passage. Fourniture d'armes. Naufrages.

- 40 COL 431 Cession du fort de Portendick à la Compagnie des Indes et retrait des Maures du fort d'Arguin

6 mars 1723

Traité conclu à Portendick par M. Froger de La Rigaudière, commandant l'escadre de la Compagnie des Indes, et A. Brüe, commissaire général de l'escadre, avec Bovali, fils de Boubacar, Maure Trarza, maître de l'escale de Portendic, stipulant pour Alichandora, chef des Maures trarzas. Exécution du traité du 29 juillet 1717.

Protection du personnel de la compagnie. Réglementation du commerce de la gomme. Dédommagement. Coutumes.

<sup>1</sup> La copie dactylographiée de la traduction française et la note étaient cotées n° 948.

- 40 COL 433 Procès-verbal de la prise du fort d'Arguin par Antoine Perrier de Salvert, commandant l'escadre de la Compagnie royale des Indes  
21 février 1724  
Prise du fort aux Hollandais.
- 40 COL 434 Traité conclu entre l'abbé Demanet, directeur général de la Société de commerce de l'Afrique occidentale, et les souverains d'Arguin, de Portendick et de la côte depuis le Cap Blanc jusqu'à la pointe de Barbarie  
5 mai 1773  
Reconnaissance du droit de propriété du roi de France sur les forteresses d'Arguin, de Portendick et sur les trois forêts de gommiers [Sahel, Lébiar, Alfatack]. Réglementation du commerce. Coutumes et droits. Protection des Français.
- 40 COL 435 Traité conclu entre l'abbé Demanet et les princes souverains du peuple du roi Alicauri ratifiant celui du 5 mai 1773  
8 juin 1773  
Reconnaissance du droit de propriété du roi de France sur les forteresses d'Arguin et de Portendick, sur les trois forêts de gommiers situées au Sahel, à Lesbiar et à Alfatack, ainsi que sur la côte, du Cap Blanc jusqu'à la rivière Sénégal. Commerce de la gomme. Coutumes et droits. Rétablissement des forteresses. Protection des Français.
- 40 COL 427 Traité entre J.-B. Durand, directeur général de la Compagnie du Sénégal, et les chefs de la « nation des marabouts d'Aromankour » établissant le privilège de la traite de la gomme en faveur de la France à l'exception des Anglais  
2 mai 1785  
Montant des coutumes.
- 40 COL 428 Traité entre J.-B. Durand, directeur général de la Compagnie du Sénégal, et Hamet Mocktard, roi des Braknas, établissant l'exclusivité de la traite de la gomme, du morphil ou ivoire, des captifs, etc. pour la France  
10 mai 1785  
Création du comptoir de Podor. Établissement de comptoirs dans le pays de Hamet Mocktar. Relations avec les Anglais. Réglementation du commerce de la gomme. Coutumes.
- 40 COL 417 Traité conclu entre Julien Schmaltz, administrateur du Sénégal et dépendances, et Hamet Dou, roi de la tribu des Braknas  
20 mai 1819  
Traité de paix et d'alliance conclu à bord du brick *l'Isère* à l'escale du Coq. Traite de la gomme. Création d'établissements agricoles. Cession de terrains. Création de forts et mise en place de garnisons. Main-d'œuvre locale. Coutumes.
- 40 COL 827 Convention entre Julien Schmaltz, administrateur du Sénégal et dépendances, et Mohamed Karabats Chyms, chef des Darmancours  
30 juin 1819  
Surveillance des tribus de la rive droite du Sénégal (actuelle Mauritanie). Main d'œuvre locale. Coutumes.
- 40 COL 418 Traité passé entre Hesse, commandant du poste de Bakel et Moctar, prince des Dowiches  
7 février 1821  
Escale. Protection du commerce. Copie des coutumes.

- 40 COL 23            Traité passé par J. B. Lecoupé, administrateur du Sénégal et dépendances, et Amar Ouldou Moctar, roi des Trarzas, et les principaux chefs des diverses tribus de cette nation  
7 juin 1821  
Traité de protectorat, de paix, d'amitié et de commerce. Annexion du Wallo. Construction d'habitations. Fondation d'établissements. Cession de terres. Culture du coton. Captifs. Réglementation de la traite de la gomme. Politique coloniale en territoire trarza (qui s'étend également au Sénégal). Coutumes.
- 40 COL 420            Traité conclu par Lecoupé, administrateur du Sénégal et dépendances, avec Hamet Dou, roi de la tribu des Braknas  
25 juin 1821  
Traité de paix, d'amitié et d'alliance. Commerce. Traite de la gomme. Relations avec le Oualo. Cession de terres. Construction d'habitations et fondation d'établissements. Protection des biens et des personnes. Coutumes.
- 40 COL 24            Traité avec le roi des Trarzas  
19 août 1824  
Traité de paix et d'amitié passé par J. Alin et V. Chaize, négociants, représentant l'administrateur du Sénégal et dépendances, avec Amet ouldou Legan, fils d'Amar, roi des Trarzas, Ély ouldou Braïm-Fat et Moctar Kadija. Ouverture d'une escale sur la route de la gomme. Maintien des anciens traités. Otages. Coutumes. Relations avec le Oualo et Hamet Aly Koury.
- 40 COL 25            Traité avec Mohammed el Habib, roi des Trarzas<sup>1</sup>  
25 mars, 15 avril 1829  
Traité passé à Saint-Louis le 25 mars 1829 par E. Brunet, inspecteur des cultures, F. Pellegrin, maire de Saint-Louis, V. Calvé, directeur de la Compagnie de Galam et Walo, Alin (aîné), négociant, représentant le gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Ahmed el Heygath, frère du roi des Trarzas et les princes représentant Mohammed el Habib.  
Maintien du traité du 7 juin 1821. Événements de 1827. Réparations. Réouverture de l'escale des Trarzas. Tribus maures du Oualo. Vols et déprédations. Réglementation de la circulation des personnes armées. Prisonniers de guerre et esclaves.  
Ratification à Saint-Louis le 15 avril 1829.
- 40 COL 27            Convention additionnelle au traité du 25 mars 1829 conclu avec le roi des Trarzas<sup>2</sup>  
23 avril 1829  
Convention passée entre J. Jubelin, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Mohammed el Habib, roi des Trarzas, confirmant la coutume accordée en 1821 à Édi, frère du prince Mohammed Fal.
- 40 COL 28            Traité de paix avec Mahammed el Habib, roi des Trarzas  
24 août 1831  
Pillages par des rebelles maures sur des propriétés françaises. Assassinats au Sénégal. Puniton des criminels. Prisonniers trarzas. Liste des coutumes supprimées aux chefs rebelles.
- 40 COL 29            Traité passé par Buirette-Saint-Hilaire, gouverneur par intérim, avec Mahamet Damar, ministre des Trarzas et chef des Maures de Welad-Bisba  
7 novembre 1831  
Autorisation d'entrée et de sortie de Saint-Louis. Protection des Européens.  
Ratification par le gouverneur du Sénégal et dépendances le 14

<sup>1</sup> Une copie était cotée n° 425.

<sup>2</sup> Une copie était cotée n° 423.

- novembre 1831.
- 40 COL 540 Convention entre le capitaine Caille, représentant le gouverneur du Sénégal et dépendances, et Amédou, roi des Braknas  
5 mai 1834  
Convention passée à bord de l'*Aglaë*, devant le village de Podor. Conflit avec Fara Pinda et les Trarzas. Traite de la gomme pour l'année 1834. Réglementation du paiement des droits. Protection des bâtiments.
- 40 COL 542 Convention passée entre L. Pujol, gouverneur du Sénégal et dépendances et N'Diack Moctar, premier ministre d'Amédou, roi des Bracknas  
31 janvier 1835  
Commerce de la gomme. Paiement des droits.  
Extrait d'une lettre sur le commerce de la gomme (11 août 1836).
- 40 COL 30 Traité avec Mahamed el Habib, roi des Trarzas  
30 août 1835  
Traité de paix passé à Saint-Louis par V. Calvé, directeur de la Compagnie de Galam, J. Alin, maire de Saint-Louis, F. Pellegrin, habitant notable, Caille, capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de marine et Monteillet, négociant, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances.  
Renoncement à la couronne du Oualo. Protection des habitants du Oualo partisans du Sénégal. Paiement des coutumes. Prisonniers de guerre. Traités des 7 juin 1821 et 15 avril 1829.  
Ratification par le gouverneur du Sénégal et dépendances le 30 août 1835.
- 40 COL 559 Annulation de l'article 4 de la convention du 3 août 1834 signée avec l'almamy du Fouta  
11 octobre 1841  
Traite de la gomme en 1841. Modalités de paiement des coutumes par les bateaux.
- 40 COL 560 Traité conclu avec Laloum Abibala ould Jaja au sujet de la traite de la gomme  
20 avril 1842  
Traité conclu à bord de l'*Érèbe* devant le village de Podor, par Caille, capitaine attaché à l'état-major général du Sénégal, P. Provost, Ch. Carpot et P. André, habitants notables du Sénégal.  
Montant et modalités de paiement des coutumes.
- 40 COL 561 Traité conclu avec le ministre N'Diack Moctar, au nom du roi des Bracknas, au sujet de la traite de la gomme  
20 avril 1842  
Traité conclu à bord de l'*Érèbe*, mouillé à Podor, par Caille, capitaine attaché à l'état-major général du Sénégal, P. Provost, Ch. Carpot et P. André, habitants notables du Sénégal.  
Montant et modalité de paiement des coutumes. Protection des biens et des personnes.
- 40 COL 562 Traité conclu avec le ministre Moctar Sidy, au nom du roi des Trarzas, au sujet de la traite de la gomme  
25 avril 1842  
Traité signé à bord de l'*Érèbe*, mouillé à Kiagar, par Caille, capitaine attaché à l'état-major général du Sénégal, P. Provost, Ch. Carpot et P. André, habitants notables du Sénégal.  
Montant et modalité de paiement des coutumes. Clause concernant l'assassin de Moundoun Souleiman.

- 40 COL 563 Convention passée avec Chems Hamet Meilans, chef des Darmankours, au sujet de la traite de la gomme  
25 avril 1842  
Traité signé à bord de l'*Érèbe*, mouillé devant le village de Tidigao, par Caille, capitaine attaché à l'état-major général du Sénégal, P. Provost, Ch. Carpot et P. André, habitants notables du Sénégal. Traite de la gomme de 1842. Montant et modalité de paiement des coutumes.
- 40 COL 32 Convention avec Hamet Schey, prince de la tribu des Trarzas  
13 août 1842  
Pacification et projet de négociation avec le Cayor. Conditions de la protection des Français.
- 40 COL 572 Traité conclu par Caille, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Chems et les autres chefs des Darmankours  
1<sup>er</sup> mars 1847  
Escale des Darmankours. Coutumes. Traite de la gomme.
- 40 COL 33 Traité passé avec Mamdoul Abib, roi des Trarzas  
10 août 1853  
Renoncement aux bénéfices du traité du 22 novembre 1850. Nouvelle clause relative aux naufrages.
- 40 COL 579 Traité conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et les chefs du pays de Guidi-Makha  
6 octobre 1855  
Souveraineté de la France. Liberté du commerce. Protection réciproque des biens et des personnes. Pillages. Règlement de dettes.
- 40 COL 806 Convention conclue entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Bakar, roi des Douaïches, et acte additionnel  
1<sup>er</sup> novembre 1857, 21 juin 1880  
Commerce de la gomme. Réglementation des droits à payer aux cheiks douaïches, braknas et trarzas dans les comptoirs français. Liste des tribus maures sous la domination de Bakar. Acte additionnel signé par Boilève, maintenant les clauses de la convention (21 juin 1880).
- 40 COL 35 Traité passé entre Brière de L'Isle, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Ély, roi des Trarzas  
24 août 1877  
Complément au traité du 29 mai 1858. Clauses relatives aux naufrages et aux pillages. Ratification par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 36 Acte additionnel au traité conclu le 31 mai 1858 entre Brière de L'Isle, gouverneur du Sénégal, et Ély, roi des Maures trarzas  
2 avril 1879  
Réglementation du commerce de la gomme et des autres produits. Ratification par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 595 Acte additionnel au traité de paix du 10 juin 1858 conclu entre Louis, commandant de poste, et Sidi-Ély, roi des Maures braknas. Projet de ratification  
2 juin 1879, 24 septembre 1883  
Commerce de la gomme et des autres produits. Indemnité allouée au roi des Braknas. Ratification par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 342 Convention avec le roi des Bracknas pour le règlement de l'indemnité fixe  
22 mai 1880  
Fait suite à l'acte additionnel au traité de paix du 10 juin 1858, signé le

- 2 juin 1879 entre le gouverneur du Sénégal et le roi Sidy Ély des Braknas, représenté par son fils Ahmédou.  
Approuvée par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 343 Convention avec le roi des Trarzas pour le règlement de l'indemnité fixe<sup>1</sup>  
22 mai 1880
- Fait suite à l'acte additionnel au traité de paix du 31 mai 1858, signé le 2 avril 1879 entre le gouverneur du Sénégal et Ély, roi des Trarzas.  
Approuvée par décret du 29 septembre 1883.
- 40 COL 605 Traité avec Mohamed Ould Eyba, roi des Maures Oulad Ély  
14 mai 1881
- Traité d'alliance conclu à Kaedé par F. de Lanneau, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par J. Rémy, directeur des Affaires politiques.  
Mention du Bosséa. Protection des traitants. Commerce de la gomme. Vols et pillages. Dédommagement.
- 40 COL 38 Traité conclu entre Genouille, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Omar Saloum, roi des Trarzas  
27 avril 1887
- Composition du territoire des Trarzas. Protection de la France. Réglementation et protection du commerce. Naufrages et pillages. Réglementation de l'entrée dans le territoire. Circulation des caravanes étrangères.
- 40 COL 405 Traité conclu entre Louis Tautain, commandant de cercle, et Sidi Ahmed ben Mohammadou Lamine, cheik des Oulad Embareck  
14 mai 1887
- Traité d'amitié, de paix et de commerce. Liberté de circulation des personnes et des caravanes. Achat d'armes et de munitions. Relations avec El Hadj Oumar.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 943 Traité de paix conclu entre J. Genouille, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Oumar Saloum, roi des Trarzas  
4 septembre 1888
- Abandon des visées trarzas sur la rive gauche du Sénégal. Réglementation de la circulation des personnes armées. Commerce. Indemnités. Naufrages. Droit de passage.
- 40 COL 39 Convention conclue entre Clément-Thomas, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Amar Saloum, émir des Trarzas  
24 juillet 1890
- Confirmation des traités antérieurs. Modification du chiffre de la rente sur le commerce de la gomme. Surveillance et protection de l'escale de Podor. Échéancier de la rente à payer à l'émir des Trarzas. Justice. Réglementation de l'entrée dans le territoire.
- 40 COL 11 Traité passé par Henri de Lamothe, gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Ahmed Saloum, roi des Trarzas  
8 octobre 1891
- Reconnaissance de l'actuel roi des Trarzas. Protectorat de la France sur les personnes, les biens et les terrains de parcours des Trarzas. Coopération des Trarzas aux missions. Fourniture de chameaux. Respect des mœurs et des coutumes des Trarzas. Justice. Commerce. Sécurité des voyageurs. Dettes. Naufrages et pillages. Relations avec le Oualo occidental. Commerce de la gomme.

<sup>1</sup> Les exemplaires imprimés étaient cotés n° 37.

- 40 COL 13            Traité passé entre Henri de Lamothe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Sidy Ély, roi des Maures Brakna<sup>1</sup>  
12 décembre 1891  
Reconnaissance de l'actuel roi des Braknas. Protectorat de la France sur les personnes, les biens et les terrains de parcours des Trarzas. Protection réciproque entre la France et les Maures Brakna. Coopération des Braknas aux missions. Fourniture de chameaux. Respect des mœurs et des coutumes des Braknas. Justice. Commerce. Sécurité des voyageurs. Dettes. Naufrages et pillages.
- 40 COL 939            Décret de ratification du traité conclu avec Soueyd Ahmed ould Aïda, cheik de l'Adrar, le 29 octobre 1891  
5 juin-7 juillet 1893  
Une copie du traité et de cinq pièces annexes.  
Brouillon et texte original du décret de ratification, daté du 10 juin 1893, correspondance.
- 40 COL 796            Traité conclu entre Albert Grodet, gouverneur du Soudan, et Bakar, roi des Dowiches, représenté par le chérif Mohamet Schirk  
8 juin 1895  
Traité de paix et d'amitié. Relations avec les tribus maures amies de la France. Taxes pour la gomme à payer par la France.  
Le gouverneur est assisté par Comte, commandant supérieur des troupes par intérim, ainsi que de Barby et de Le Brun, administrateurs de Bakel et de Médine.  
Le chérif est assisté de N'Doumbé Tequedi et de Mohamet El Bassirou.
- Niger (1891-1899)**
- 40 COL 915            Traité passé par le capitaine Monteil avec Ibrahima Gueladjio, chef de Ouro-Gueladjio  
12 août 1891  
Traité d'amitié. Liberté du commerce. Protection du commerce et des caravanes. Protection des personnes et des biens. Exclusivité de la France.
- 40 COL 916            Traité passé par le capitaine Monteil avec Amadou Boukary Mody Bô, roi du Djerma, chef de Say  
24 août 1891  
Traité d'amitié. Liberté du commerce. Protection du commerce et des caravanes. Protection des personnes et des biens. Exclusivité de la France.
- 40 COL 147            Traité de protectorat conclu par le lieutenant Baud avec Amadou, roi de Say  
30 janvier 1895
- 40 COL 148            Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec le chef de Tampamba, pays des Foulfoulbés indépendants  
30 janvier 1895
- 40 COL 149            Traité de protectorat conclu par le commandant Decoeur avec Ousoumané, chef de Bikini, pays des Foulfoulbés indépendants<sup>2</sup>  
8 février 1895
- 40 COL 859            Convention passée entre le capitaine d'artillerie Toutée et Ahmadou, roi de Say  
25 mai 1895  
Renouvellement du traité signé par Monteil. Protection et suzeraineté

<sup>1</sup> Brakna est écrit Brackna sur les exemplaires imprimés.

<sup>2</sup> La copie dactylographiée était cotée n° 932.

- exclusives de la France.
- 40 COL 802 Convention passée entre le capitaine d'artillerie Toutée et Atikou, roi de la ville et du territoire de Zinder-sur-Niger  
9 juin 1895
- Protection et suzeraineté exclusives de la France.
- 40 COL 801 Convention passée entre le capitaine d'artillerie Toutée et Abdoulaye, roi de la ville de Gaya-sur-Niger et dépendances  
23 juin 1895
- Protection et suzeraineté exclusives de la France.
- 40 COL 156 Traité de protectorat signé par le capitaine Baud avec le roi du Dendi  
21 octobre 1897
- Négociateur pour la France : Victor Ballot, gouverneur du Dahomey et dépendances représenté par le capitaine Baud.  
Négociateur pour l'Afrique : Ali, chef de Carimama, roi du Dendi, rive droite et rive gauche du Niger.  
Ce traité prévoit l'établissement d'un poste français sur un terrain donné par le roi du Dendi.
- 40 COL 955 Traité de protectorat conclu entre le capitaine d'infanterie de marine Paul Voulet et Manomi, chef du district de Kara-Kara (pays Maouri)<sup>1</sup>  
18 mars 1899
- Mission Voulet-Chanoine. Protectorat et suzeraineté de la France.  
Organisation administrative. Commerce.
- 40 COL 954 Traité de protectorat conclu entre le capitaine d'infanterie de marine Paul Voulet et Zaouré, chef du district de Lido (pays Maouri)<sup>2</sup>  
19 mars 1899
- Mission Voulet-Chanoine. Protectorat et suzeraineté de la France.  
Organisation administrative. Commerce.
- 40 COL 953 Traité de protectorat conclu entre le le capitaine d'infanterie de marine Paul Voulet et Ousman Dam Fodié, chef du district de Gui Oua Yé Bebeye (pays Maouri)  
20 mars 1899
- Mission Voulet-Chanoine. Protectorat et suzeraineté de la France.  
Accueil de garnisons françaises. Commerce.
- 40 COL 952 Traité de protectorat conclu entre le le capitaine d'infanterie de marine Paul Voulet et Bagâgui-Pagara, chef du pays d'Aréoua-Rouaffi  
25 mars 1899
- Mission Voulet-Chanoine. Protectorat et suzeraineté de la France.  
Accueil de garnisons françaises. Commerce.
- 40 COL 951 Traité passé par Foureau, chef de la mission saharienne, avec le sultan Mohamed el Bokhari chef de tout le territoire depuis Tadent jusqu'aux portes du Soudan  
9 août 1899
- Mission Foureau-Lamy. Relations entre la mission et le sultan. Aides du sultan. Fourniture d'armes. Protection des sujets du sultan par les Français.
- 40 COL 858 Accord conclu entre la mission française dirigée par Foureau et Lamy et l'émir Ahmed le Petit, chef du territoire de Damaguerrem  
5 novembre 1899

<sup>1</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

<sup>2</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

Prise de possession du territoire de Zinder par la mission française et mise en place d'un nouveau chef. Aide et protection réciproques. Liste des territoires dépendant de Zinder.  
Traduction datée du 25 janvier 1901.

40 COL 855 Accord conclu avec le sultan Adem, chef de Tabou et Bilma  
5 novembre 1899

Prise de possession du territoire de Tabou et Bilma. Établissement d'Adem comme chef des habitants du territoire. Aide et protection réciproques. Liste des territoires dépendant de Tabou et Bilma.  
Traduction datée du 25 janvier 1901.

40 COL 857 Traité entre la France et le sultan Barmou, chef de Tessaoua et de Maradi<sup>1</sup>  
28 novembre 1899

40 COL 854 Traité entre la France et le sultan Ahmed, chef du Goumel<sup>2</sup>  
[novembre 1899]

La transcription manuscrite des noms de lieux est légèrement différente sur l'original et sur la traduction dactylographiée (datée du 25 janvier 1901).

### *Nigeria (Gold Coast, 1841-1898)*

40 COL 851 Traité passé entre Alphonse Fleuriot de Langle et Pepel, roi de Bonny, et articles additionnels  
4 octobre 1841

Commerce. Différends civils ou commerciaux. Droits et coutumes.  
Naufrages.

40 COL 850 Réglementation concernant le pilotage sur la rivière de Bonny, établie par Fleuriot de Langle et par Brown, chef du village de Jew-Jew-Town et chef du pilotage  
7 octobre 1841

40 COL 762 Traité passé par le lieutenant de vaisseau Leps avec Eyamba, roi du Vieux-Calabar  
27 août 1842

Il assure la protection des Français dans la rivière du Vieux-Calabar.

40 COL 603 Traité passé entre Antoine Mattei, agent consulaire de France, et les chefs de Brass River (embouchure du Niger)  
11 août 1883

Commerce. Pillages. Règlement des réclamations. Rétractation des chefs.

40 COL 916bis Traité passé par le capitaine Monteil avec le sultan Abderrhamann, empereur de Sokkoto  
27 octobre 1891

Clause relative au commerce, à la protection des biens et du commerce.

40 COL 977 Traité conclu entre Louis Mizon et Mohamed Abu El Boubakar, sultan du Mouri, de Woukari et de Djibou  
22 novembre 1892

Traité de protectorat et de commerce.

40 COL 161 Traité conclu entre Louis Mizon et Dontero, roi des Bassamas  
10 août 1893

Le roi est assisté de son fils aîné Gouyam Galadima et des chefs de villages.

<sup>1</sup> La transcription manuscrite des noms de lieux est différente de celle de la traduction dactylographiée (datée du 25 janvier 1901).

<sup>2</sup> La transcription manuscrite des noms de lieux est légèrement différente de celle de la traduction dactylographiée (datée du 25 janvier 1901).

Souveraineté de la France. Composition du territoire. Protection des personnes et du commerce. Respect de la culture et des religions. Versement d'une coutume.

40 COL 879/3 Informations sur une île et le territoire des bouches du Ouéré  
mars-avril 1894

Note de Vivarez, conseiller général d'Alger, concernant une île et les bouches du Wéré dans l'estuaire du Niger qui seraient possessions françaises par traité conclu en 1785 et lettre d'envoi au ministre des Colonies (18 avril 1894).

40 COL 975 Convention établie entre le capitaine d'artillerie Toutée et Ajani O'Kéré, roi de Tchaki  
31 janvier 1895

Localisation du territoire. Protection et suzeraineté exclusives de la France. Cession d'un terrain. Ce traité n'a pas été ratifié.

40 COL 667/2 Convention établie entre le capitaine d'artillerie Toutée et Folaonigo Kitchi, roi de Kitchi<sup>1</sup>  
7 février 1895

40 COL 860 Traité de protectorat conclu entre le capitaine d'artillerie Toutée et Kémora, roi de Cayoma  
11 février 1895

40 COL 151 Traité de protectorat conclu à Ilo par le commandant Decoeur avec le roi du Boussaoua<sup>2</sup>  
19 février 1895

40 COL 865 Convention établie entre le capitaine d'artillerie Toutée et Ahmadou, roi de Gomba, situé sur le Niger  
3 mai 1895

Composition du territoire, situé en face du débouché de la rivière de Sokoto. Protection et suzeraineté exclusives de la France. Dédommagement en marchandises.

40 COL 863 Traité passé entre le capitaine d'artillerie Toutée et Dagba Kitoro, roi de Boussa-sur-Niger  
3 juillet 1895

Protectorat et suzeraineté exclusifs de la France.

40 COL 158 Convention de protectorat entre le capitaine d'artillerie Toutée et Maza, roi de Illo  
8 mai 1895

Le royaume de Illo est situé sur le Niger, depuis Lyenkala en aval jusqu'à Kasaki en amont, inclus.

40 COL 961 Traité de protectorat passé par le capitaine Cazemajou avec Ismaïl, roi du pays de Kabbi<sup>3</sup>  
19 janvier 1898

Composition et frontières du pays de Kabbi. Commerce. Protection des Français.

40 COL 862 Déclaration d'indépendance du roi de Kayoma envers les royaumes voisins  
11 mars 1898

Royaumes de Nikki, Kandi, Boussa, Ilo et Gomba.

### ***Sénégal et dépendances (1764-1891)***

Afin de ne pas trop alourdir cette partie, les documents concernant le futur territoire du Soudan français ont été classés sous leur propre

<sup>1</sup> L'original faisait partie du dossier n° 869.

<sup>2</sup> La copie dactylographiée était cotée n° 933.

<sup>3</sup> Le document faisait partie du dossier n° 549.

rubrique. Ceux ayant trait aux tribus maures ont été placés à la rubrique *Mauritanie*, sauf lorsqu'ils concernaient le Oualo. Ces deux rubriques sont à consulter en complément de celle du Sénégal, de même que celle intitulée *Traités conclus dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne*.

1764-1829

- 40 COL 409 Accord entre Poncet de La Rivière et l'alquierre de Ruffisque concernant les pointes de Bin et d'Accard  
9 avril 1764  
Cession de terrain. Constructions défensives.
- 40 COL 410 Traité de paix et de protectorat conclu entre J. Restouble de Salvigny, capitaine du fort royal (île de Gorée) et le damel du Cayor  
5 juin 1765  
Cession de terrain. Construction de forts ou de maisons. Agriculture. Cession des prisons de la Madeleine. Naufrages. Montant des coutumes.
- 40 COL 535 Déclaration de prise de possession de l'île et des îlots de la Madeleine par J. de Marion de Chenevert  
24 février 1774  
Placement d'un pavillon blanc. Défrichage et ensemencement. Extrait des registres du greffe de Gorée.
- 40 COL 164 Traité d'alliance et de commerce entre L. Le Gardeur, comte de Repentigny, gouverneur général du Sénégal, Côtes d'Afrique et dépendances, et Sandéné, roi du Saloum  
8 février 1785  
Droit sur les marchandises. Coutumes. Droits d'ancrage et de mouillage. Droits sur les sépultures. Successions. Cession au roi de France de l'île de Coyon ou Castiambé, située sur la rivière Saloum. Droits de propriété. Otages. Dédommagement.
- 40 COL 165 Cession de l'île de Coyon ou Castiambé à Louis XVI, roi des Français, par Sandéné, roi du Saloum, en reconnaissance du traité d'alliance et de commerce  
8 février 1785  
Délimitation de l'île. Droits de propriété.
- 40 COL 412 Conventions passées entre Pelletan de Camplong, directeur de la Compagnie du Sénégal, Ch. Cornié, maire de l'île de Saint-Louis et Lantoro, chef du village de Guédé, ainsi que Léliman, chef de Kiophié  
4 août 1789  
Paiement des coutumes à Saldé. Captifs Poules.
- 40 COL 413 Traité conclu entre L. Lasserre, administrateur du Sénégal et dépendances, et Almamy, roi des Poules  
4 février 1802  
Traité d'alliance et de commerce. Fort et comptoir de Galam. Fort de Podor. Réglementation du commerce fluvial. Montant des coutumes. Traite. Captifs de guerre.
- 40 COL 414 Conventions passées entre le capitaine Charbounié et Tamsir, ministre d'Almamy  
3 mai 1804  
Voyage de Galam. Escale de Saldé. Montant des coutumes. Protection des bateaux. Traite du mil. Réglementation du commerce fluvial.
- 40 COL 415 Paix conclue entre le Sénégal et le pays de Fouta  
4 juin 1806

Coutumes. Escale de Saldé. Traite. Otage.  
Ajout de 3 articles par Le Vasseur, commandant en chef du Sénégal  
par intérim et Mamadou Cana, ministre de Younoufa, en présence de  
Samba, Ybrahim et Amar Aligueye.  
Confirmation du traité augmenté des 3 articles par Younoufa, roi du  
Fouta, le 1<sup>er</sup> avril 1808.

- 40 COL 416 Traité conclu entre Julien Schmaltz, administrateur du Sénégal  
et dépendances, Amar Boye, roi du Wallo

8 mai 1819

Traité de paix et d'alliance conclu à bord du brick l'*Isère* devant le  
village de N'Guio. Cession d'îles et de terrains. Création  
d'établissements agricoles. Construction de forts et de postes. Emploi  
de main-d'œuvre locale. Rétribution des chefs de village. Droits aux  
escales. Montant des redevances ou coutumes et échéances. Liste des  
principaux chefs du pays.

- 40 COL 422 Traité passé par Ch. Hesse, commandant particulier de l'île de  
Gorée, avec Moktar Diop, chef de Dakard et des villages de la  
presqu'île du Cap-Vert

10 octobre 1826

Traité signé au nom de l'administrateur du Sénégal et dépendances.  
Dispositions relatives aux naufrages de bâtiments français sur la  
presqu'île du Cap Vert.

- 40 COL 169 Traité de protectorat conclu par J. Dangles, représentant le  
gouverneur du Sénégal et dépendances, avec Cayounou, chef du  
village de M'Béring (sur la rive gauche de la Casamance) et des  
pays voisins

29 mars 1828

Cession de terrain. Établissement d'un comptoir. Achat de terrains.  
Commerce.

- 40 COL 170 Procès-verbal de prise de possession de M'Béring par J.  
Dangles en vertu du traité conclu le 29 mars 1828 avec le roi  
Cayounou

30 mars 1828

- 40 COL 171 Traité de protectorat conclu par J. Dangles avec Coulobousse,  
roi de Itou (rive droite de la Casamance)

31 mars 1828

Cession de terrain. Établissement d'un comptoir. Commerce.

- 40 COL 26 Déclaration des principaux chefs du pays Wallo, fondés de  
pouvoir du roi Mohamed-el-Habib

9 avril 1829

Acceptation du traité du 25 mars 1829.  
Déclaration reçue par F. Pellegrin, maire de Saint-Louis, J. Derneville,  
habitant de Saint-Louis, Ch. Berton, inspecteur adjoint des cultures, et  
F. Muller, secrétaire-interprète du gouvernement.

- 40 COL 424 Convention entre J. Jubelin, gouverneur du Sénégal et Ibrahim  
ould Mokhtar, chef de la tribu maure des Dakhétifas, résidant  
dans le Walo

28 avril 1829

Coutumes. Alliance avec les Français. Esclaves. Vols.

1830-1849

- 40 COL 536 Traité conclu avec Fara Pinda, roi du pays de Walo

1<sup>er</sup> janvier 1830

Traité conclu à Saint-Louis par Charles Berton, directeur du Jardin  
royal de Richard-Toll, Jean d'Erneville et Charles André, propriétaires  
à Saint-Louis, au nom du gouverneur du Sénégal et dépendances.

- Remise d'un captif. Réparations au titre de dévastations et de vols.  
Liberté du commerce. Coutumes. Réglementation des droits aux  
escales.
- 40 COL 537 Traité conclu entre P. Brou, gouverneur du Sénégal et  
dépendances, et Lam Toro, chef de Toro, ses deux neveux  
Hamet Aly et Samba Détié et tous les chefs de Guédé  
31 août 1830
- Protection du commerce dans le marigot de l'Île au Morphil et  
assistance. Coutumes. Réglementation des droits aux escales.  
Naufrages. Relations avec le Fouta. Tableau des coutumes.
- 40 COL 538 Traité conclu entre T. Renault de Saint-Germain, gouverneur du  
Sénégal et dépendances, et Hamet Boiry et Laidy ould  
Macmoude, chefs de la tribu des Dacbaguis  
22 mai 1832
- Traité d'amitié et de paix. Circulation des Maures de la tribu des  
Dacbaguis. Les signatures sont absentes.
- 40 COL 539 Traité portant concession d'un terrain pour un établissement  
commercial et militaire, passé entre le gouverneur du Sénégal et  
la Société de Galam, tous deux représentés par F. Duranton, et  
Quinty Sambala, roi du Kasso  
1<sup>er</sup> avril 1833
- Limites du terrain. Protection des biens et des personnes. Sort des  
déserteurs. Commerce. Montant des coutumes. Règlement des  
différends. La date portée en fin de copie est 1838.
- 40 COL 541 Convention passée entre L. Pujol, gouverneur du Sénégal et  
dépendances, et Ibra Éliman Bolo, alkaty du pays de Fouta  
3 août 1834
- Réglementation du paiement des droits par les bateaux qui remontent  
à Galam.
- 40 COL 31 Traité avec les princes représentant Fara Pinda, roi du Wallo  
4 septembre 1835
- Traité de paix passé à Saint-Louis par V. Calvé, directeur de la  
Compagnie de Galam, Caille, capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de marine,  
Monteillet, négociant à Saint-Louis, F. Pellegrin et Jean Derneville,  
habitants, et Monsérat, agent du gouvernement.  
Amnistie concernant les partisans de Kerfi et du Sénégal.  
Reconnaissance de Fara Pinda comme roi du Oualo. Paiement des  
coutumes. Maintien des traités précédents.  
Ratification par le gouverneur le 4 septembre 1835.
- 40 COL 543 Traité conclu avec les chefs du pays de Galam par Ed. Bouët,  
capitaine de l'*Africain* et J. Renaud, gérant en chef de la  
Compagnie de Galam  
28 août 1836
- Droits ou coutumes. Assistance aux bateaux. Maintien du traité passé  
le 23 janvier 1829 entre la Compagnie de Galam et Samba Congol. Ce  
traité sera annulé le 17 août 1837.
- 40 COL 544 Traité de paix conclu entre les chefs du Wallo et ceux du Fouta,  
en exécution du traité conclu le 4 septembre 1835  
10 mars 1837
- Chefs du Oualo : Briou Cajié, Diaoudin Jagomaï, Berjeit, Mangas,  
Berty, Moutel, Maroseau, Bigner, Boukaneck, Jambanark et Jarrouck.  
Chefs du Fouta : Lamtoro, Éliman Boubacar et tous les chefs du  
Dimar, le sérin de Dagana ; Demba, Ardo Guedey.

- 40 COL 172 Conventions conclues à Séguiou entre H. Dagorne, commandant particulier de l'île de Gorée, et Bodhian Daufa, roi du pays de Boud'hié situé sur la rivière de Casamance  
24 mars 1837  
Accueil et protection des commerçants français. Cession de terrain. Dédommagement.
- 40 COL 173 Acte des conventions conclues avec Bauffem, chef du village de Dhimbering  
1<sup>er</sup> avril 1837  
Conventions conclues à bord de la goélette *Aigle d'or* par Dagorne, commandant particulier de Gorée.  
Cession de la pointe de l'île de Dhimbering. Droits de souveraineté et de propriété.
- 40 COL 545 Accord avec l'almamy du Fouta  
18 juin 1837  
Accord conclu à bord de la goélette la *Cigale* par le capitaine Caille représentant le gouverneur du Sénégal.  
Protection des personnes et des biens. Remboursement des objets dérobés au cours du pillage de Ghiawar (Toro).
- 40 COL 174 Arrêté notifiant les possessions françaises sur la rivière de Casamance et attribuant l'exclusivité du commerce à la Compagnie de Galam  
24 juin 1837  
Propriétés françaises : la pointe de l'île de Dhimbering, l'île Carabane, un terrain situé au sud du village de Séghiou et l'île D'Hiogué.  
Modification de la dénomination de la Compagnie de Galam et définition du champ de son privilège. Création d'un comptoir à Sédhiou et d'un entrepôt fortifié à Diembéring.
- 40 COL 175 Procès-verbal de prise de possession de la pointe de l'île de Dhembering, de l'île de Carabanne, de l'île D'hiogué, formant l'embouchure de la Casamance  
29 juillet 1837  
Signé par A. Penaud, commandant la *Malouine*.
- 40 COL 546 Traité avec Sambo Congom, dit Sambo Combo, chef du Tuabo (pays de Galam)  
15 août 1837  
Traité d'amitié, de protectorat et de commerce signé par Ch. Simon, commandant l'*Africain*.  
Coutumes. Protection du commerce. Protection des biens et des personnes de Bakel.
- 40 COL 176 Traité avec le roi du pays de Boud'hié  
3 avril 1838  
Traité conclu à Sédhiou par H. Dagorne, commandant particulier de Gorée.  
Modification du prix du terrain vendu le 24 mars 1837. Autorisation de couper du bois. Règlement des différends.
- 40 COL 547 Convention fixant le taux des coutumes à régler à Fara Pinda et aux autres chefs du Wallo par les navires traitants, tant à l'escale des Darmankours qu'à celle du Désert  
16 juillet 1838, 17 novembre 1838  
Commerce de la gomme.  
Extrait d'une délibération du conseil privé du Sénégal au sujet d'une plainte élevée contre ce traité (17 novembre 1838).
- 40 COL 548 Traité avec Amédou ould Sidy Ély, roi des Braknas  
9 mai 1839

- Traité conclu à bord du bateau à vapeur l'*Érèbe*. par Charmasson, gouverneur du Sénégal et dépendances.  
Escale du Coq. Fraudes. Coutumes. Pillages.
- 40 COL 179 Conventions conclues avec Cafarabé et Soucrebenn, chefs du village de Itou (Casamance)  
17 décembre 1839
- Signées à bord du bateau à vapeur l'*Érèbe* par Charmasson, gouverneur du Sénégal et dépendances.  
Cession du littoral sud de l'île D'Hiogué à la France. Coutume.
- 40 COL 180 Convention avec les chefs des villages de Bisséri, Dingavare et Sandignéry (Casamance)  
21 décembre 1839
- Convention d'amitié et de protection conclue à bord du bateau à vapeur l'*Érèbe* par Charmasson, gouverneur du Sénégal et dépendances.  
Liste des chefs. Cession du littoral de la Casamance. Commerce. Coutume.
- 40 COL 181 Conventions conclues avec le roi et les chefs de Soumboudou, pays de Pacao  
23 décembre 1839
- Conclues par Dagorne, commandant particulier de l'île de Gorée.  
Cession du littoral de la Casamance. Commerce. Coutume.
- 40 COL 554 Traité avec le Fouta  
10 juillet 1840
- Traité conclu à l'île du Coq par Caille, adjoint de l'état-major du gouverneur du Sénégal, Reverdit, commandant la goélette la *Belette*, J. Duchesne, P. Descemet, Ch. Carpot et G. Alsace, habitants notables de Saint-Louis.  
Incidents de Caskas. Modalités de recouvrement et montant des indemnités. Liste des otages.
- 40 COL 556 Traité avec le Walo  
4 novembre 1840
- Traité passé à Saint-Louis entre Caille, adjoint à l'état-major du Sénégal, Alin aîné, maire de Saint-Louis, P. André et Ch. d'Erneville, habitants notables de Saint-Louis.  
Chefs du Walo : Natago Beutiqueur Jogomaï, Jakoury Jaoudine, Mafaly Beyejeck, Norboni Malo, N'Diakaram Bigner et Majake Berty.  
Traite de la gomme. Montant et nature des coutumes à payer par les navires français. Coupes de bois. Règlement des différends.  
Règlement d'arriérés de coutume à l'escale des Darmancois.
- 40 COL 557 Traité conclu par la compagnie de Galam et Casamance avec les chefs de la tribu des Welad-el-Kojssis  
9 avril 1841
- Traité de paix, d'alliance et de commerce conclu à Bakel entre E. P. Holle, commandant le poste de Bakel, N. R. Zéler, gérant principal de la compagnie de Galam et Casamance, d'une part, et Bousseyfe, prince de la tribu des Welad-el-Kojssis, au nom de son chef Sidi-Hamet-Fal, d'autre part.  
Établissement d'un comptoir. Affaire du pillage du comptoir de Bakel.  
Protection du comptoir par Sidi-Hamet-Fal. Coutumes.
- 40 COL 558 Traité conclu avec l'almamy du Fouta  
7 octobre 1841
- Représentants du Fouta : Lamtoro Hamet Aly, Éliman Hamat, Samba N'dar, Abdoul, tamsir, Baba Raqui, Sellé Amar et Aly Awa.  
Modalités du paiement des dettes de l'almamy du Fouta. Otages. Coutumes.

- 40 COL 564 Traité signé avec Moctar Sidy, ministre du roi des Trarzas, pour la pacification du Yoloff  
15 octobre 1842  
Sûreté du comptoir de Mérinaghen. Modalités de paiement des coutumes.
- 40 COL 565 Traité d'alliance avec l'almamy du Bondou  
décembre 1843  
Commerce. Établissement d'un comptoir fortifié à Sénoudibou. Cession de terrain. Montant et bénéficiaires des coutumes.
- 40 COL 566 Convention de paix passée avec l'almamy Baba-Ly et les principaux chefs du Fouta  
24 juillet 1844  
Convention de paix passée à Podor à bord de la *Cigale* par Caille, chef de bataillon, représentant le gouverneur du Sénégal. Modalités de remboursement de coutumes par le Fouta. Péage de Saldé.
- 40 COL 567 Convention passée avec le brack Samba Aly, la princesse Guimbotte et les principaux chefs du Walo  
28 octobre 1844  
Montant et modalité d'application du droit de passage pour les propriétaires de bestiaux. Protection des troupeaux.
- 40 COL 568 Traité conclu avec Saada, almamy du Bondou, pour l'établissement d'un comptoir à Sénoudébou  
23 août 1845  
Cession de terrain à la France. Montant et destinataires des coutumes. Protection du commerce.  
Membres de la commission : Parent, directeur du Génie, président ; Menu-Dessables, chirurgien de la Marine de 2<sup>e</sup> classe ; Paulholle, commandant le poste de Baquel ; Potin-Patterson, gérant de la Compagnie de Galam à Sénoudébou.
- 40 COL 569 Procès-verbal de la prise de possession du terrain cédé à la France par l'almamy du Bondou à Sénoudébou, suivant le traité du 23 août 1845  
25 septembre 1845
- 40 COL 570 Traité conclu entre L. A. Cournet, commandant supérieur du Fleuve par interim, et les lamtoros de l'île au Morphil  
22 juin 1846  
Paiement des coutumes. Protection du commerce du mil.
- 40 COL 571 Traité conclu entre J. F. Caille, chargé des pouvoirs du gouverneur, et la princesse Daité Yalla, reine du Walo  
1<sup>er</sup> octobre 1846  
Commerce dans la région du lac du Panié Foul. Comptoir de Mérinaghen. Traite de la gomme. Coutumes.
- 40 COL 573 Traité avec les Baquéri du Gouy et du Caméra, royaume de Galam  
31 juillet 1847  
Traité conclu au fort de Bakel par Caille, directeur des Affaires extérieures, et Zeler, gérant principal de la Compagnie de Galam. Pacification du pays. Règlement de différends.
- 1850-1879
- 40 COL 826 Traité de paix conclu entre le lieutenant Honoré Reverdit, directeur des Affaires intérieures, avec Mamadou Birau, almamy du Fouta  
4 février 1850

Clauses concernant le remboursement de dégâts causés lors de pillages et d'attaques, le paiement de coutumes, la restitution de marchandises volées.

Une clause ajoutée le 10 février 1850 modifie le paiement des coutumes.

Listes des signataires africains.

- 40 COL 251 Traité avec Alayi Sanou, alcaty de Sédhiou  
4 février 1850

Traité de paix conclu à Sédhiou par J. Teissier, commandant des établissements français sur la Casamance. Souveraineté de la France sur le Boudhié. Commerce. Coutumes.

Chefs de villages : Alayi Sanou, Farancoto Mansa, Sembé, Toumané Diane, Moussa Aldiouma et Ira.

- 40 COL 252 Traité conclu à Élenkine entre Ch. Pénaud, commandant la division des Côtes occidentales d'Afrique, et les chefs de Samatite  
25 mars 1851

Suzeraineté de la France. Signature de Sicobito et de Diati.

- 40 COL 253 Traité conclu à Élinkine entre Ch. Pénaud, commandant la division des Côtes occidentales d'Afrique, et les principaux chefs de Cagnut  
25 mars 1851

Île de Carabane. Donation du terrain de Guibamma. Souveraineté de la France. Signatures de Awao, de Badiocolène, de Foubéna et d'Atabougaye.

- 40 COL 254 Traité de paix conclu entre le village de Ytou et celui de Kion par la médiation d' E. M. Bertrand-Bocandé, résident français à Carabane en Casamance  
9 juin 1853

Négociateurs du village floup de Itou : Soucoulbéné, Timé, Baienkobilé, Ebeyimé, Okentat.

Négociateurs du village de Kion : Airdouès, Aïgol, Bayafité, Koubanné, Guilemba, Éhane, Agnoké, Gambie, Dhiarondaye.

Pacification des deux villages. Protection et suzeraineté de la France. Commerce.

- 40 COL 575 Tarif des coutumes à payer à Saldé par les embarcations qui vont passer l'année à Backel pour y faire la traite  
1<sup>er</sup> septembre 1853

Tarif fixé par Vérand, gouverneur du Sénégal et dépendances par intérim, et par Ibra Éliman Bolo, alcaty du Fouta. Celui-ci était accompagné d'Abdoul, Tamsir, de Samba Amady, Mohammedou Sirey Der'ali et Mohammedou, fils d'Éliman Sirey.

- 40 COL 34 Traité de paix conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Mohammed el Habib, roi des Trarzas  
20 mai 1858

Bien que signé avec le roi d'une tribu maure résidant majoritairement sur la rive droite du Sénégal (actuelle Mauritanie), ce traité concerne des territoires situés au Sénégal.

Souveraineté de la France dans les territoires du Oualo, de Gaé, de Bokol, du Toubé, de Dialakar, de Gandiole, de Thiong, de Djiaos et de SéNdiago. Protection du Djiolof, du Dimar, du N'Diambour et du Cayor par la France. Commerce. Commerce de la gomme. Droits de douane. Réglementation de la circulation des personnes armées. Réglementation de l'agriculture et de la pêche.

- 40 COL 580 Traité conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Boubakar Saada, almamy du Bondou  
18 août 1858  
Cession de terrains à Sénoudébou et modalités de la présence française dans le village.
- 40 COL 825 Convention conclue par le gouverneur du Sénégal et dépendances avec Bougoul, chef de Farabana et du Niagala, et Boubakar Saada, almamy du Bondou  
[1858]  
Concerne également le Soudan français. Marigot de Lalli. Mines d'or de Cotily. Prix de vente de l'or.
- 40 COL 581 Traité de paix conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Boubakar Soulé, tonka du Guoy  
9 août 1858  
Cession de territoire. Protection par la France.
- 40 COL 583 Déclaration du damel Madiodio, en présence des chefs du Cayor, suite à l'expulsion de Makodou par les troupes françaises  
23 mai 1861  
Engagement vis-à-vis de la France. Développement de l'agriculture. Protection du commerce.
- 40 COL 584 Traité conclu entre les habitants du Toro et le gouverneur du Sénégal et dépendances  
26 mars 1863  
Esclavage. Circulation des personnes et des biens. Lam-Toro. Statut des villages de Podor, Thioffy, Sourjima, Naslé, Doué, Dado, Fondéas et Diatal.
- 40 COL 585 Déclaration des principaux chefs du Damga en présence de Flize, délégué du gouverneur  
9 août 1863  
Indépendance vis-à-vis du Fouta (traité du 15 août 1859). Annexion du Damga à la colonie du Sénégal (traité de septembre 1860). Protection du Damga par la France. Liste des signataires. Ratification par décret du 28 septembre 1883.
- 40 COL 586 Déclaration des principaux chefs du Toro réunis à Guédé, en présence de Flize, délégué du gouverneur  
1<sup>er</sup> septembre 1863  
Indépendance vis-à-vis du Fouta (traité du 15 août 1859). Annexion du Toro à la colonie du Sénégal (traité du 7 septembre 1860 conclu à Aéré). Protection du Toro par la France. Liste des signataires. Ratification par décret du 28 septembre 1883.
- 40 COL 587 Traité passé entre Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Madiodio, roi du Cayor  
4 décembre 1863  
Nomination de Madiodio comme roi du Cayor. Suzeraineté de la France. Cession de territoires à la France. Protection du commerce. Sécurité. Construction du fort de Nguiguiss. Alliance avec la France contre les Maures nomades et les rois tiédos.
- 40 COL 597 Convention conclue entre Lat-Dior, roi du Cayor, et G. Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par le cadî et tamsir Si El Hadj Bou-El-Moghdad. Acte additionnel  
10 et 12 septembre 1879  
Protection du Cayor. Route commerciale de Thiès à M'Pal. Projet de construction du chemin de fer. Indemnités.  
Acte additionnel : construction de la voie de chemin de fer ; recrutement de main-d'œuvre ; salaires (12 septembre 1879).

1881-1891

- 40 COL 602 Traité avec les chefs du Bosséa et convention de versement d'une rente à Abdoul Boubakar<sup>1</sup>

5-16 mai 1881

Traité de paix conclu par le capitaine Rémy, directeur des Affaires politiques, et par une délégation de commerçants de Saint-Louis avec les chefs Abdoul Boubakar, Tierno Molé et Malick Amat.

Respect des traités conclus les 15 août 1859, 10 août 1863, 5 novembre 1864 et 24 octobre 1877.

Construction d'une ligne télégraphique. Protection des Français dans le Fouta. Navigation sur le fleuve. Versement d'une rente annuelle à Adoul Boubakar (20 mai 1881).

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 615 Traité de protectorat et de commerce conclu entre Kéké Mamadi<sup>2</sup>, fils de Kama, roi du Bélédougou, et J. Bayol, chef de la mission française

26 octobre 1881

Rentes. Cession de terrains aux négociants. Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas et foulahs. Soins médicaux aux habitants du Bélédougou.

Ratification par décret du 23 mai 1889. Traité signé à Mamakono dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djallon.

- 40 COL 617 Traité de protectorat et de commerce conclu entre Namina Moussa, chef du Sirimana, Mori Moussa, son fils, et J. Bayol, chef de la mission française

1<sup>er</sup> novembre 1881

Rentes. Cession de terrains aux négociants. Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas et foulahs. Soins médicaux aux habitants du Sirimana. Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djallon.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 214 Traité conclu entre A. Dodds, commandant de la colonne expéditionnaire de la Casamance, et Fodé-Landé, chef du Yacine

18 mars 1882

Pacification. Limites du Boud'hié. Commerce. Achat et location de terrains. Règlement des contestations. Versement d'une coutume.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 213 Traité conclu entre A. Dodds, commandant de la colonne expéditionnaire de la Casamance, et les différents chefs du Balmadou et du Souna

7 avril 1882

Pacification. Commerce. Achat et location de terrains. Règlement des contestations. Versement d'une coutume. Signatures de Birahim-Diary-Toura, Birahim-Kampty et Modi-Founary<sup>3</sup>.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 212 Traité conclu entre A. Dodds, commandant de la colonne expéditionnaire de la Casamance, et les différents chefs du Pakao

11 avril 1882

Pacification. Commerce. Achat et location de terrains. Règlement des contestations. Versement d'une coutume. Signatures de Demba-

<sup>1</sup> Les originaux des deux actes sont datés du 15 juin mais les copies et les actes imprimés portent par erreur la date du 16 juin. L'une des copies et les imprimés mentionnent dans leur titre le Fouta au lieu du Bosséa. Deux copies du traité et une copie de la convention de versement de la rente étaient cotées n° 606.

<sup>2</sup> Kéké, sur l'original, est écrit Kélé sur la copie et les exemplaires imprimés.

<sup>3</sup> Les signatures sont légèrement différentes sur les exemplaires imprimés.

Birahim-Ahmadi, Makane-Alkili-Bakary-Ali, Aly-Gally-Dinao-Maradal<sup>1</sup>.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 347 Traité de protectorat et de suzeraineté avec le N'Guick-Mérina Diop conclu avec Madior Thioro et Goura Samba, en récompense des services rendus à la France pendant la campagne du Cayor

2 février 1883

Rappelle le traité du 16 janvier 1883 avec le damel N'Goré Faldonnant l'indépendance aux cantons de N'Guik et de Mérina-Diop. Création de la province du N'Guik-Mérina. Construction de chemins de fer, de routes, de lignes télégraphiques et de postes fortifiés. Commerce. Règlement des différends.

- 40 COL 348 Traité de protectorat et de suzeraineté avec le N'Diambour

2 février 1883

Traité conclu entre René Servatius, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Ibrahima N'Diaye, Louga Massemba Dieri, Niomré Birama Awa, Maka Biram Gueye Bira Khali, Dam Lô, Ardo Ahmadou Moctar Diallo.

Frontière de la province. Construction de chemins de fer, de routes, de lignes télégraphiques et de postes fortifiés. Commerce. Nomination de chefs peuls. Cantons peuls de Coki et de N'Diagne. Règlement des différends.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 349 Traité de protectorat conclu par F. Dupré, commandant l'escadron de spahis du Sénégal, avec Tiéracine, roi du Baol

8 mars 1883

Liste des témoins pour la France et pour le Baol. Construction d'un chemin de fer, de routes, de lignes télégraphiques et de postes fortifiés. Commerce. Relations avec le damel du Cayor.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

- 40 COL 360 Traité de paix conclu par Ballot, chef du service des Affaires politiques, avec les chefs de l'Irlabé-Diéri, de l'Ébiabé, du Founangué-Bosséa, de l'Irnangué-Bosséa et de l'Orgo-Bosséa, provinces dont la réunion forme le Fouta central

14 août 1883

Renouvellement du traité du 16 mai 1881. Régime politique du Fouta central. Prospérité de la colonie. Droit de passage à l'île de Sor. Ligne télégraphique de Saldé à Bakel. Traités des 15 août 1859 et 24 octobre 1877.

Ratifié par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 361 Acte d'abdication de Ahmadi N'Goué Fall II, damel du Cayor, en faveur de son cousin Samba Lawbé Fall

27 août 1883

- 40 COL 362 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par Ballot, chef du service des Affaires politiques, avec Samba-Lawbé, damel du Cayor

28 août 1883

Annulation des anciens traités. Composition de la province du Cayor. Ahmadi-N'Goué-Fall a le titre de diambor. Exclusion de Lat-Dior. Construction de forts. Commerce.

Ratification par décret du 28 septembre 1883.

<sup>1</sup> Les signatures sont légèrement différentes sur les exemplaires imprimés.

- 40 COL 690 Décret de ratification de la déclaration faite par les chefs du Damga (septembre 1860) et du traité conclu avec ceux du Toro (1<sup>er</sup> septembre 1863)  
28 septembre 1883
- 40 COL 688 Décret de ratification des traités conclus avec les chefs du Bosséa (16 mai 1881), du Yacine (18 mars 1882), du Balmadou et du Souna (7 avril 1883), du Pakao (14 avril 1883) et du Bafing (14 décembre 1883)  
28 septembre 1883
- 40 COL 689 Décret de ratification des traités conclus avec les chefs du N'Diambour (2 février 1883), du Baol (8 mars 1883) et du Cayor (28 août 1883)  
28 septembre 1883
- 40 COL 211 Traité de protectorat et de commerce signé par Lenoir, commandant le cercle de Sédhiou, avec Moussa, fils de Molo, roi du Firdou  
3 novembre 1883
- Liste des pays sous le commandement de Moussa. Suzeraineté de la France. Règlement des contestations. Construction d'une voie ferrée. Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 205 Traité de suzeraineté passé par Eugène Greiner, commandant du cercle de Sedhiou, avec Moussoubing Biagui, chef et roi de Djami (Fogny), en face de Ziguinchor  
8 août 1884
- Commerce. Exploitation des bois. Relations avec les villages voisins. Protection de la France. Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 374 Traité de paix avec le Djolof<sup>1</sup>  
18 avril 1885
- Traité de paix, de suzeraineté et de protectorat conclu entre Aly-Boury-N'Diaye, roi du Djolof, et Seignac-Lesseps, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par Victor Ballot, directeur des Affaires politiques. Actes de brigandage de 1883. Sécurité de la banlieue de Saint-Louis, du N'Diambour, du Cayor et du Baol. Commerce. Développement de l'agriculture. Droits de douane. Voie ferrée. Otage. Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 376 Traité avec Abdoul Boubakar, chef du Bosséa, et article additionnel<sup>2</sup>  
30 août 1885
- Traité conclu à Oréfondé par Seignac-Lesseps, gouverneur du Sénégal et dépendances. Protection des sujets français dans le Fouta et la partie du fleuve qui le borde. Construction d'une ligne télégraphique. Attribution d'une rente.
- 40 COL 380 Traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Filifing, chef du pays de Gamon  
1<sup>er</sup> janvier 1887
- Relations avec Mahmoudou Lamine. Commerce de la gomme et du caoutchouc. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Ratification par décret du 23 mai 1889.

<sup>1</sup> Un exemplaire imprimé est en français et en arabe, les autres sont seulement en français.

<sup>2</sup> Les copies sont datées du 12 septembre 1885.

- 40 COL 380bis Traité de protectorat et de commerce conclu par J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, avec Maka Sori, chef du pays de Niéri  
4 janvier 1887  
Relations avec Mahmadou Lamine. Commerce de la gomme et du caoutchouc. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 380ter Traité de protectorat et de commerce conclu par le capitaine J. Vallière avec Karim Souleyman, chef de Dalafi, représentant tous les chefs du pays de Tiali  
8 janvier 1887  
Relations avec Mahmadou Lamine. Commerce de la gomme et du caoutchouc. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 384 Traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Saada-Amady, almamy du Bondou  
11 janvier 1887  
Renouvellement du traité du 18 août 1858. Mahmadou Lamine. Liste de pays sous la suzeraineté de l'almamy du Bondou. Agriculture. Commerce. Perception de droits. Circulation sur les routes et les fleuves. Exploitation des richesses minières et agricoles. Construction de routes. Scolarisation des enfants indigènes. Droits de passage. Gomme et caoutchouc.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 386 Traité conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Moussa Kichit, tunka du Guoye. Déclaration du Guoy annexé  
15 janvier 1887  
Renouvellement du traité du 19 août 1858. Nomination des tunkas. Relations du Guoy avec Mahmadou Lamine. Construction d'une route. Règlement des conflits. Scolarisation d'enfants indigènes.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.  
Déclaration des chefs des villages du Guoy annexé, réunis à Aroundou (15 janvier 1887).
- 40 COL 387 Traité d'amitié et de commerce conclu entre le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf et Mady Ciré, chef du Sirimana  
16-17 janvier 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Commerce du caoutchouc et de la gomme.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 389 Traité d'amitié et de commerce conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec Toumané, chef du pays de Badon<sup>1</sup>  
22 janvier 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 390 Traité d'amitié et de commerce conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec les chefs du pays de Niocolo  
26, 30 janvier et 2 février 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Commerce du caoutchouc et de la gomme.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.

<sup>1</sup> Plusieurs noms propres sont transcrits différemment sur l'original et sur les imprimés.

- 40 COL 391 Traité d'amitié et de commerce conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec les chef du pays de Tenda  
2 février 1887
- Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Commerce du caoutchouc et de la gomme.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 396 Traité d'amitié et de commerce conclu par Monséгур, commandant des cercles, avec Mansa Ouli, chef du Ouli  
21 mars 1887
- Le chef est représenté par Man Sara, son fils, et Ansouman Diamé, frère de son premier ministre.  
Exploitation des richesses agricoles et forestières. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Gomme et caoutchouc.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 198 Traité de paix passé par le lieutenant-colonel Coromat avec Guédél, roi du Saloum, Mamoundary, Biram-Cissé, Amacodia, chefs des pays du Ripp, du Niom et du Niani  
14 mai 1887
- Établissement de postes. Chemin de fer. Télégraphe et routes. Fondation d'établissements de commerce. Droits de douane. Commission chargée de régler les problèmes liés à l'état de guerre, aux achats et locations de terrains et aux questions commerciales et agricoles.  
Ratification par décret du 23 mai 1887.
- 40 COL 707 Demande de ratification du traité conclu avec Ahmadou le 12 mai 1887 et analyse du traité de 1880, par Gallieni  
25 août 1887
- 40 COL 195 Traité de protectorat passé par Fortin, commandant la colonne de la Gambie, avec Matendi, chef des Sosés et des Mandingues du Niani  
14 décembre 1887
- Le chef est représenté par les notables Sountou Com et Lan Coular.  
Reconnaissance du territoire et de son chef. Souveraineté de la France.  
Création d'établissements militaires ou autres.
- 40 COL 196 Traité de protectorat passé par Fortin, commandant la colonne de la Gambie, avec Abdoulaye Demba, alcaly de Koussalan  
14 décembre 1887
- L'alcaly est représenté par ses ministres Maka Cissé et Ousman Selly.  
Composition du territoire (une partie du Niani). Souveraineté de la France. Création d'établissements militaires ou autres.
- 40 COL 197 Traité conclu par Fortin, commandant la colonne de la Gambie, avec Maïssa Ali, roi du Kalonkadougou  
14 décembre 1887
- Le roi est représenté par Waly Bâ, son fils, et Dia Ta, son frère.  
Protectorat exclusif de la France. Relations extérieures. Installation d'établissements militaires ou autres.
- 40 COL 44 Convention entre Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et les chefs du Guoy  
5 mai 1888
- Paiement d'un tribut à la France. Liste des signataires africains.
- 40 COL 193 Traité passé par Jules Genèbre, administrateur par interim du cercle du Siné-Saloum, avec Guédél M. Both, roi du Saloum, concédant l'île de Foundiougue à la France  
5 septembre 1888
- Commerce des produits de l'île et accès à cette dernière.

- 40 COL 184 Convention signée par Jules Genèbre, administrateur du Sine-Saloum, avec M'Baké N'Diaye, roi du Sine, concédant l'îlot de Fatick à la France  
25 septembre 1888
- 40 COL 46 Traité conclu par Archinard, commandant supérieur du Soudan français, avec Oussou By, chef de Gamon, en remplacement de celui du 1<sup>er</sup> janvier 1887  
9 novembre 1888  
Protectorat exclusif de la France. Alliance avec les Français en cas de conflit. Création d'établissements militaires et civils. Respect des caravanes, des personnes et des biens. Commerce.
- 40 COL 48 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu à Pout, entre de Kéroman, administrateur du Cayor et du cercle de Thiès, et les chefs des villages formant le groupe des Serrères du pays Dioba  
30 novembre 1888  
Chefs Serrères du Diobas présents : Biram Nar ; Niamakh ; Malic Guigna ; Demba M'Boum ; Moussa Nieng ; Younger Poin ; Gourgi Tin ; Yamar Faye ; Mali Dion ; Mignan Diom ; Niar Sis ; Mélane Diouf ; Migna Faye ; Daour Dia ; Guignan ; N'Gour Faye ; Mat Sen ; Idali ; Sata Sis ; Guignan Diouf ; Tialao Diouf ; Malic N'Gowé.  
Nomination d'un chef supérieur. Paix et alliance avec la France. Commerce. Achat et location de terrains. Règlement des contestations. Travaux d'utilité publique.
- 40 COL 49 Traité conclu avec Kouta Mandou, chef du Kantora<sup>1</sup>  
23 décembre 1888  
Protectorat exclusif de la France. Installation d'établissements militaires ou civils. Respect des caravanes, des personnes et des biens. Commerce.  
Ratification par décret du 27 juillet 1889.
- 40 COL 51 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu entre Aubry-Lecomte, commandant le cercle de Dakar, et Sanor Diaye, chef des provinces sérères indépendantes (N'Diéghem, M'Badane et Sandog)  
15 avril 1889  
Coutume et droits de douane. Construction d'établissements civils ou militaires, de voies de communication. Propriété du sol. Commerce. Règlement des différends et des affaires criminelles. Réglementation de l'installation et des travaux dans les provinces. Esclavage.
- 40 COL 1 Traité de protectorat conclu entre Clément-Thomas, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Aly Boury N'Diaye, roi du Djoloff  
12 juillet 1889, 5 septembre 1889  
Modalités d'administration du royaume. Commerce. Perception de droits et d'impôts. Règlement des différends. Paiement d'un reliquat de tribut de guerre dû par Samba Lawbé Fall, damel du Cayor.  
Un original et la copie manuscrite sont datés du 5 septembre 1889.
- 40 COL 1bis Traité conclu entre Alfred Dodds, commandant la colonne expéditionnaire du Djoloff, et Samba Laobé Penda Sangoulé N'Diaye, roi du Djoloff  
3 juin 1890  
Traité de protectorat, de suzeraineté et d'alliance.  
Modalités d'administration du royaume. Règlement des conflits avec les pays voisins. Commerce. Droits sur les produits du sol et les bestiaux. Réglementation de l'installation dans le Djolof. Relations avec Aly Boury. Circulation de troupes armées étrangères.

<sup>1</sup> L'original faisait partie du dossier n° 549.

- Expéditions.  
Ratification par décret du 25 août 1890.
- 40 COL 701 Décret de ratification du traité conclu avec le Djoloff le 25 mars 1857  
25 août 1890
- 40 COL 978 Traité de protectorat conclu entre Clément-Thomas, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Tanor Djeng, roi du Baol<sup>1</sup>  
1<sup>er</sup> septembre 1890  
Reconnaissance du traité du 8 mars 1883. Réglementation de l'installation dans le Baol. Commerce. Règlement des différends civils ou commerciaux. Affaires criminelles. Esclavage.
- 40 COL 5 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par A. Dodds, commandant supérieur des troupes, et l'elfeki Ibra-Abdoul, assisté des principaux chefs du Damga  
11 février 1891  
Organisation administrative. Tribut annuel.  
Déclaration des habitants du Damga relative à l'élection de Ibra-Abdoul comme elfeki.
- 40 COL 6 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par R. Forichon, administrateur du cercle de Haute-Casamance, avec Fodé Kaba, chef du Fogny  
25 février 1891  
Reconnaissance des traités antérieurs. Frontières du Fogny. Esclavage. Accès aux forêts. Exploitation du caoutchouc. Paiement d'un tribut par Fodé Kaba.
- 40 COL 8 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par A. Dodds, commandant la colonne du Fouta, avec Tierno-Molé-Boubakar, chef du Bosséa  
25 février 1891  
Frontières du territoire. Nomination du chef du Bosséa. Cession de terrain. Commerce. Statut des villages précédemment soumis aux autres chefs du Fouta. Tribut à payer à la colonie du Sénégal.  
Déclaration des habitants du Bosséa relative à l'élection de Tierno-Molé-Boubakar comme chef.
- 40 COL 7 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par A. Dodds, commandant la colonne du Fouta, avec les chefs irlabés et ébabiés (Fouta central)  
2 mars 1891  
Ismaïla-Silleye, chef de l'Irlabé-Pété, Éliman-Mamodou, chef de l'Irlabé-Diéri, Racine-Kane, chef de l'Irlabé-Allaydi et Satiguey-Samba-Oumar, chef des Ébabiés  
Organisation administrative. Règlement des contestations entre les différents chefs. Paiement d'un tribut à la colonie du Sénégal.
- 40 COL 9 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu par A. Dodds, commandant la colonne du Fouta, avec Ibra-Almamy-Mamodou, chef du Lao  
6 mars 1891  
Commerce. Limites du Lao. Paiement d'un tribut à la colonie du Sénégal.
- 40 COL 10 Traité de protectorat et de suzeraineté conclu entre Henri de Lamothe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et M'Baké N'Diaye, roi (bour) du Sine  
15 septembre 1891  
Organisation administrative. Routes, voies ferrées, lignes

<sup>1</sup> Les documents faisaient partie du dossier n° 549.

télégraphiques, postes fortifiés. Main-d'œuvre. Commerce, industrie et agriculture. Cession de terrains. Juridiction pénale. Règlement des différends civils ou commerciaux. Impôts. Esclavage.

- 40 COL 738 Projet de décret de ratification des décrets conclus avec les Provinces Sérères, le Baol, le Damga, le Fouta central, le Lao, le Bosséa et le Sine, entre le 15 avril 1889 et le 17 septembre 1891

octobre 1891

- 40 COL 12 Traité conclu entre Henri de Lamothe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Guédel-M'Bodj, roi (bour) du Saloum  
28 novembre 1891

Protectorat et suzeraineté de la France. Organisation administrative. Paix. Routes, chemin de fer, lignes télégraphiques, postes fortifiés. Recrutement de main-d'œuvre. Cession de terrain. Commerce, industrie, agriculture. Attentats, crimes et délits. Règlement des différends civils ou commerciaux. Installation et circulation dans le Saloum. Impôts. Esclavage.

Ratification par décret du 7 mai 1892.

- 40 COL 648 Décret de ratification du traité conclu avec le roi du Saloum, le 28 novembre 1891

7 mai 1892

- 40 COL 699 Décret de ratification du traité conclu avec le roi du Sine, le 28 novembre 1891

7 mai 1892

### ***Sierra-Leone (1785-1857)***

- 40 COL 162 Traité relatif à l'établissement d'un comptoir français, passé avec Panabouré, roi de l'île de Gambia située dans la rivière de Sierra Leone<sup>1</sup>

14 janvier 1785

Construction d'un fort. Protection des personnes et des biens. Paiement des coutumes. Cadeau.

Signataires pour la France : le marquis de La Jaille, commandant la frégate l'*Émeraude*, Junis, capitaine du navire de commerce la *Concorde*, Heber, capitaine du navire de commerce la *Bonne Union*, Ancel et Anibal.

Autres signataires : Pa Comba, Pa Bossem et Domingo Rodrigue, habitants du pays.

- 40 COL 167 Cession du territoire entre le cap Tagrin et la baie Saint-Georges par le roi Banan de Sierra Leone<sup>2</sup>

8 février 1789

Contrat passé à bord de la frégate la *Néréide* par le chevalier de Villeneuve-Cillart, commandant des forces navales à la côte de l'ouest de l'Afrique.

Délimitation du territoire. Reconnaissance du traité du 14 janvier 1785 et application des mêmes clauses à ce contrat.

- 40 COL 226 Deux traités passé par Paul Pointel, chef d'état-major de la division navale des Côtes occidentales d'Afrique, avec Thomas Caulker, chef des villages de Bendo, île de Sherboro

30 juillet 1857, 9 décembre 1858

Traités de paix avec les commerçants français et leurs agents. Clause relative au naufrages.

Les traités sont rédigés sur une même feuille bien que signés à des dates différentes.

<sup>1</sup> Les documents étaient cotés n° 162-163.

<sup>2</sup> Les documents étaient cotés n° 167-168.

40 COL 795 Demande de protectorat à la France, représentée par le lieutenant Maritz, par deux chefs du Kono  
1<sup>er</sup> décembre 1893

Demande de protectorat à la France afin de protéger le pays contre les incursions des bandes armées de Samory, par Kouroua-Ouara, chef du Séwa et par Fathamba, chef du Koolé. Commerce. Établissement de Français.

### ***Soudan anglo-égyptien (1898)***

40 COL 549 Traité de protectorat passé à Fachoda entre Jean Marchand<sup>1</sup>, chef de la mission Congo-Nil, et Kour Abd-el-Fadil, sultan des Chillouks établis sur la rive gauche du Nil Blanc  
3 septembre 1898

Liste des présents. Raisons de la demande du protectorat français. Délimitation du territoire sous protectorat. Commerce. Fourniture de la main-d'œuvre. Expropriations. Organisation politique.

### ***Soudan français (1855-1897)***

1855-1884

40 COL 576 Acte de vente d'un terrain à Médine par Sambala, chef du Khasso  
15 septembre 1855

Limites, contenance, destination et prix du terrain. Déplacement d'habitations. Indemnisation. Pension allouée à Marie Duranton, fille du propriétaire du fort construit sur ce terrain.

40 COL 577 Traité conclu avec Sambala et les chefs et propriétaires du pays de Khasso  
15 septembre 1855

Liste des chefs et propriétaires. Souveraineté de la France. Liberté du commerce. Protection réciproque des personnes et des biens. Pillages.

40 COL 578 Traité conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et les représentants des chefs et propriétaires du pays de Kaméra<sup>2</sup>  
6 octobre 1855

Représentants : Dalla, Madiguetki, Tambo, Kéllé-Oury et Alymana, des villages de Moussalal, Tamboucané, Diakhandaté, Makhana et Kotéré,

Souveraineté de la France. Liberté du commerce. Protection réciproque des biens et des personnes. Pillage. Règlement de dettes.

40 COL 381 Traité conclu entre L. Faidherbe, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Bougoul, chef de Farabana et du Niagala, au nom des chefs du Bambouck  
18 août 1858

Modalités de la présence française dans le Bambouck. Protection des populations. Exploitation des mines d'or. Agriculture et élevage. Construction d'habitations.

40 COL 814 Traité de paix avec El Hadj Omar<sup>3</sup>  
août 1860

Liste des pays sous la protection de la France et de ceux appartenant à El Hadj Omar (Diombokho, Kaarta, une partie du Khasso, Fouladougou, Bélédougou...). Clauses concernant la restitution de marchandises volées, le maintien de la paix avec les pays voisins, le commerce, le sort des captifs ou des fugitifs.

<sup>1</sup> Marchand agissait comme commissaire du gouvernement français sur le Haut-Nil et dans le Bahr-el-Ghazal.

<sup>2</sup> Le Kaméra faisait partie du Bambouck.

<sup>3</sup> Document non signé.

- 40 COL 378 Lettre d'Amadou El Kébir El Madani, sultan de Ségou, proposant la paix aux Français et note de Gallieni  
6 septembre 1886  
Note rapportant les avis de Gallieni sur divers points de la politique de la colonie du Sénégal et dépendances. Exploration Viard à Tombouctou. Relations avec le chef Ahmadou et avec le marabout Lamine. Réunion d'Orefondé. Cayor. Rentrée des impôts impayés.
- 40 COL 799 Seconde lettre adressée par Amadou El-Kébir-El-Madani, roi de Ségou, à Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal et dépendances  
6 septembre 1878  
Relations diplomatiques entre la France, les chefs de la rive gauche du Sénégal, ceux du Khasso et les Maures askheurs. Copies des articles 1 à 8 d'un traité conclu par Mage et Quintin.
- 40 COL 598 Convention conclue à Sabouciré avec Badon, souverain du Logo  
25 septembre 1879  
Renouvellement des engagements contractés dans le traité du 30 septembre 1855. Protection de la France.
- 40 COL 599 Convention passée entre G. Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal et dépendances, et Altiné-Kéfi, souverain du Natiaga  
1<sup>er</sup> octobre 1879  
Renouvellement des engagements contractés dans le traité du 30 septembre 1855.
- 40 COL 600 Traité de protectorat conclu par Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger, avec les chefs de villages situés sur la rive gauche du Bakhoy (à partir de Bafoulabé)  
3 avril 1880  
Traité signé par : Niouka Moussa, chef de Khalé, Kani Demba, chef de Niakalé Ciréa, Sanou Dary, chef de Solinta, Samba Kohto, chef de Soucoutaly et Kamafi, chef de Badumbé.  
Construction d'établissements. Commerce. Agriculture. Règlement des différends entre sujets français et africains. Pillages.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 601 Traité de protectorat conclu par Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger, avec Bouloukoun-Dafa, chef du Fouladougou  
16 avril 1880  
Le chef est assisté par son frère Marifin Bouloukoun et les principaux notables.  
Construction d'établissements. Commerce. Agriculture. Règlement des différends. Pillages.
- 40 COL 341 Traité de protectorat conclu par Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger, avec Makhadougou, chef du pays de Kita Tokhouta, chef de Makandiambougou, et le fils de ce dernier. Acte additionnel<sup>1</sup>  
25 avril 1880  
Construction d'établissements. Commerce. Agriculture. Règlement des différends. Pillages.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.  
Acte additionnel : cession de terrain ; construction d'un poste ; recrutement de main-d'œuvre.
- 40 COL 344 Traité « d'amitié et de commerce » conclu par Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger, avec Ahmadou, sultan de l'empire de Ségou  
3 novembre 1880

<sup>1</sup> Une pièce en arabe manque.

- Protection et sécurité. Ouverture de routes et de voies commerciales.  
 Protectorat de la France sur le cours du Niger, de ses sources à  
 Tombouctou. Rentes. Pays toucouleur. Route du Fouta.
- 40 COL 607 Traité de protectorat conclu par Borgnis-Desbordes,  
 commandant supérieur du Haut-Fleuve, avec Bassi, roi du  
 Gadougou  
 12 mars 1881
- Installation d'établissements militaires. Règlement des différends.  
 Pillages. Conditions de divulgation du traité.
- 40 COL 608 Traité de protectorat conclu par Borgnis-Desbordes,  
 commandant supérieur du Haut-Sénégal, avec Kévlé, chef du  
 pays de Gomou  
 15 mars 1881
- Construction d'établissements militaires, de routes et de voies de  
 communication. Commerce. Règlement des contestations.  
 Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 610 Déclaration des chefs du Manding et de la vallée du Bakhoy  
 (entre Kita et le Niger) en présence de Gallieni, chef de la  
 mission du Haut-Niger  
 29 mars 1881-2 avril 1881
- Protectorat de la France. Commerce. Construction de routes et  
 d'établissements militaires. Main-d'œuvre. Liste des chefs signataires.  
 Signataires pour la France : Piétri, lieutenant d'artillerie de marine ;  
 Vallière, lieutenant d'infanterie de marine ; Tautain, médecin auxiliaire  
 de la Marine ; Alassane, interprète.
- 40 COL 609 Traité de protectorat conclu à Kita entre Borgnis-Desbordes et  
 Niama, roi du Bagniakadougou<sup>1</sup>  
 16 avril 1881
- Construction d'établissements militaires. Agriculture. Règlement des  
 contestations. Pillages. Conditions de divulgation du traité.
- 40 COL 611 Traité de protectorat conclu à Kita entre Borgnis-Desbordes et  
 Kaba Mamby, de Kangaba, chef du Bas-Manding  
 27 avril 1881
- Construction d'établissements militaires. Agriculture. Règlement des  
 contestations. Pillages. Conditions de divulgation du traité.  
 Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 612 Traité de protectorat conclu par Borgnis-Desbordes avec les  
 chefs du Bammako  
 27 avril 1881
- Traité de protectorat et de commerce conclu à Kita avec Ibrahim  
 Niaré, chef de Bammakou, son frère Titi, Karamakhô-Oulé, Kabatie,  
 chef de Guirigoumé, Abdul Vahabe dit Tiécoro, chef de la famille  
 d'Abdaramane et Sidi Koro, 2<sup>e</sup> chef de la famille d'Abdaramane.  
 Construction d'établissements militaires. Agriculture. Règlement des  
 contestations. Pillages. Conditions de divulgation du traité.
- 40 COL 614 Traité de protectorat conclu entre Borgnis-Desbordes et Mambi  
 Niagassolo, roi du Manding  
 20 mai 1881
- Construction d'établissements militaires. Agriculture. Règlement des  
 contestations. Pillages. Conditions de divulgation du traité  
 Ratification par décret du 20 octobre 1887.
- 40 COL 616 Traité de protectorat conclu entre H. Canard, gouverneur du  
 Sénégal et dépendances, et Ahmadou, sultan de l'empire de  
 Ségou

<sup>1</sup> Deux des exemplaires imprimés faisaient partie du dossier n° 676.

30 octobre 1881

Commerce. Protection et circulation des personnes. Routes et voies commerciales. Protectorat de la France sur le Niger. Rentes et cadeaux. Route du Fouta.

- 40 COL 618 Traité de protectorat conclu à Gesséba<sup>1</sup> entre J. Bayol, chef de la mission française, et Mamadi Dabo, chef du pays de Killa

3 novembre 1881

Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas. Délivrance de médicaments aux malades du Killa.

Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djalou.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 619 Traité de protectorat conclu entre Jean Bayol, chef de la mission française, et Salouma, chef du Kamana, Kama et Toumané, ses neveux

5 novembre 1881

Ce pays faisait partie du Bambouck.

Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas. Délivrance de médicaments aux malades du Kamana.

Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djalou.

Ratification par décret du 3 mai 1889.

- 40 COL 620 Traité de protectorat conclu entre Jean Bayol, chef de la mission française, et Al Hadji, chef du pays de Makhana et Goundo Moussa, chef du pays de Kofé (Kérékoto)<sup>2</sup>

8 novembre 1881

Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas. Délivrance de médicaments aux malades du pays.

Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djalou.

- 40 COL 621 Traité de protectorat conclu entre Jean Bayol, chef de la mission française, et Toumané, chef du pays de Tambaoura<sup>3</sup> (à Dialafara)

8 novembre 1881

Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas. Délivrance de médicaments aux malades du pays.

Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djalou.

Ratification par décret du 23 mai 1889.

- 40 COL 622 Traité de protectorat conclu entre Jean Bayol, chef de la mission française, et les chefs du Niagala et du Sirimana<sup>4</sup>

13 novembre 1881

Traité signé par : Khadabo Filifin, chef de Sadiola et du Niagala, Bandjou Sambou, chef de Tintiba, et Coumba Madi Sambala, chef du Sirimana.

Exploitation des mines d'or. Caravanes dioulas. Délivrance de médicaments aux malades des deux pays.

Traité conclu dans le cadre de la mission aux sources du Niger et dans le Fouta Djalou.

- 40 COL 345 Traité de protectorat conclu entre Borgnis-Desbordes, commandant supérieur du Haut-Sénégal, et Fadioungo, roi du Gangaran

16 février 1882

<sup>1</sup> Gesséba a été orthographié Généba sur les exemplaires imprimés.

<sup>2</sup> Ces deux pays faisaient partie du Bambouck.

<sup>3</sup> Ce pays faisait partie du Bambouck.

<sup>4</sup> Le Sirimana est au Sénégal.

- Construction d'établissements militaires, de routes et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations. Bambaras.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 346 Traité de protectorat conclu par Bonnier, au nom du commandant supérieur du Haut-Fleuve, avec Sago-Bamakha, roi du Bafing  
14 décembre 1882
- Règlement des contestations. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Ratification par décret du 28 septembre 1883.
- 40 COL 350 Traité de protectorat conclu entre Borgnis-Desbordes, commandant supérieur du Haut-Sénégal, et Moriba, chef du pays de Baguinta, sur la rive droite du Niger  
18 avril 1883
- Liste des villages constituant le pays de Baguinta. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Règlement des contestations.
- 40 COL 351 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand-Bélédougou avec Donio Konaré, chef du pays de Nossombougou (Grand Bélédougou)  
20 avril 1883
- Liste des villages constituant le pays de Nossombougou. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.
- 40 COL 352 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Diouba, chef du pays de Koumi (Grand Bélédougou)  
24 avril 1883
- Liste des 10 villages constituant le pays de Koumi. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.
- 40 COL 353 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Makha Diaré Sô, chef du pays de Dampa (Grand Bélédougou)  
1<sup>er</sup> mai 1883
- Liste de 24 villages constituant le pays de Dampa. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.
- 40 COL 354 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Nama, chef du Mourdiari (Grand Bélédougou)  
5 mai 1883
- Liste de 27 villages constituant le Mourdiari. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce.  
Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 355 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Douga, chef du Dionkoloni (Grand Bélédougou)

13 mai 1883

Liste des 14 villages constituant le Dionkoloni. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 356 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Bakorba, chef du pays de Ségala (Grand Bélédougou)

15 mai 1883

Liste des 22 villages constituant le pays de Ségala. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 357 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Dioukéké Diarra, chef du pays de Nonko<sup>1</sup> (Grand Bélédougou)

22 mai 1883

Liste des 9 villages constituant le pays de Nonko. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 358 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Malumourou, chef du Doirébougou (Grand Bélédougou)

22 mai 1883

Liste des 8 villages constituant le pays de Doirébougou. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 359 Traité de protectorat conclu par J. Bayol, chef de la mission dans le Grand Bélédougou, avec Mary [Tarawolé], chef du pays de Toukourouba (Grand Bélédougou)

29 juillet 1883

Liste des 7 villages constituant le pays de Toukourouba. Construction d'établissements militaires et de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.  
Traité conclu dans le cadre de la mission.

- 40 COL 363 Traité de protectorat conclu entre le docteur Colin et Nia-Toumané, chef reconnu du Tambaoura

8 novembre 1883

Ce pays faisait partie du Bambouck.  
Le docteur Colin était chargé par le ministre de la Marine et des colonies de passer des traités avec les chefs des pays aurifères du Soudan occidental.  
Liste des villages et des chefs signataires. Exploitation de l'or. Construction d'établissements et d'habitations. Rente.  
Traité ratifié par décret du 23 mai 1889.

<sup>1</sup> Nonko est écrit Nouko dans les exemplaires imprimés.

- 40 COL 364 Traité de protectorat conclu par Ruault, commandant le cercle de Bamako, et N'Doo, chef du pays de Marcabougou  
24 novembre 1883  
Liste des villages du Marcabougou. Implantation d'établissements militaires. Construction de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret le 23 mai 1889.
- 40 COL 365 Traité de protectorat conclu par le docteur Colin<sup>1</sup> avec Famalé, chef du Diébédogou<sup>2</sup>  
25 novembre 1883  
Exploitation de l'or. Construction d'habitations et de routes. Implantation d'établissements agricoles. Rente.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 702 Note du commandant supérieur du Haut-Sénégal demandant la publication officielle des traités conclus en 1881-1883 dans le Haut-Sénégal  
30 octobre 1883
- 40 COL 366 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec Dansoa Taraoré, chef du pays de Daba  
8 avril 1884  
Liste des villages du pays de Daba. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1889.
- 40 COL 367 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier, et M'Bié Konaré, chef du pays de Niékona<sup>3</sup>  
8 avril 1884  
Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 368 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec Cassouna Konaré, chef du pays de Diédougou  
11 avril 1884  
Liste des villages du pays de Diédougou. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 369 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec Doso Koulibaly, chef du pays de Domba  
14 avril 1884  
Liste des villages du pays de Domba (dont Yélékébougou. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 370 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec M'Bé Konaré, chef du pays de Toutoudo  
16 avril 1884  
Liste des villages du pays de Toutoudo. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.

<sup>1</sup> Le docteur Colin était chargé par le ministre de la Marine et des colonies de passer des traités d'alliance avec les chefs des pays aurifères du Soudan occidental.

<sup>2</sup> Ce pays faisait partie du Bambouck.

<sup>3</sup> Niékona est écrit Niécona sur les imprimés.

- 40 COL 371 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec Mouso Koulibaly, chef du pays de Diako  
26 avril 1884  
Liste des villages du pays de Diako. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 372 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier, et N'Douo Diara, chef du pays de Dio  
27 avril 1884  
Liste des villages du pays de Dio. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 373 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier, et Docala Diara, chef du pays de Dosamana  
27 avril 1884  
Liste des villages du pays de Dosamana. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 375 Traité de protectorat conclu par G. Bonnier avec Lamini Taraoré<sup>1</sup>, chef du pays de Bouosofara  
28 avril 1884  
Liste des villages du pays de Bouosofara. Création d'établissement militaires. Établissement de voies de communication. Commerce. Règlement des contestations.  
Traité ratifié par décret du 9 juin 1884.
- 40 COL 656 Décret d'approbation des neuf traités conclus par Bonnier dans le Petit Bélédougou et demande de ratification par Boilève, commandant supérieur du Haut-Sénégal  
9 juin, 7 juillet 1884
- 40 COL 659 Décret de ratification du décret conclu avec le chef du Diébédougou le 25 novembre 1883  
9 juin 1884
- 40 COL 708 Projet de ratification des traités conclus par Bonnier dans le Petit Bélédougou  
octobre-novembre 1884
- Correspondance  
1885-1897
- 40 COL 377 Traité de protectorat conclu entre le capitaine Delanneau, commissaire du gouvernement, et Sidi Koné, chef du village de Nyamina  
14 septembre 1885  
Liste des villages ralliés à Sidi Koné. Établissements militaires et voies de communication. Commerce. Règlement des contestations. Relations avec d'autres puissances.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 807 Liste des traités de protectorat passés dans le bassin du Haut Niger en 1881, 1883 et 1884, et note  
25 octobre 1885

<sup>1</sup> Taraoré est écrit Toraoré sur les imprimés.

- 40 COL 809 Lettre d'envoi au ministre de la Marine et des Colonies de dix-neuf traités passés avec le Grand Bélédougou et le Petit Bélédougou entre 1881 et 1884  
12 janvier 1886
- 40 COL 944 Traité conclu à Niagassola entre Henry Frey, commandant supérieur du Haut-Sénégal, et l'almamy Samory  
5 février 1886
- Frontières des territoires placés sous l'autorité de Samory (rive droite du Niger à partir du confluent avec le Bafing) et de ceux sous le protectorat de la France. Liberté de la navigation sur le Niger. Réglementation des mouvements de populations frontalières armées ou non. Sort des captifs. Commerce. Impôts sur les marchandises. Liste en Français des signataires africains.
- 40 COL 379 Traité conclu par J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, avec Fodé Ismaëla, chef du pays de Diakha, et les principaux notables  
1<sup>er</sup> janvier 1887
- Traité de protectorat et de commerce signé à Dianna. Relations avec Mahmoudou Lamine. Commerce de la gomme et du caoutchouc. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 381bis Traité conclu par le capitaine J. Vallière avec Sadio-Mady, chef du village de Kakadian, pays du Bambouk, ainsi que les principaux notables  
9 janvier 1887
- Relations avec Mahmoudou Lamine. Commerce. Mines d'or. Poudre d'or, gomme et caoutchouc. Libre circulation des caravanes. Droits de passage.  
Ratification par décret du 23 mai 1889.
- 40 COL 382 Traité de paix conclu par le capitaine J. Vallière avec Toumané Sousoro chef du village de Borokoné, pays du Bambouk  
10 janvier 1887
- Renouvellement des engagements du traité du 18 août 1858. Relations avec Mahmoudou Lamine. Commerce. Mines d'or. Libre circulation des caravanes. Droit de passage. Poudre d'or, gomme et caoutchouc.  
Ratification par décret du 2 juillet 1887.
- 40 COL 383 Traité de paix conclu entre le lieutenant d'artillerie de marine Reichenberg<sup>1</sup> et les différents chefs du Bambouk  
10-25 janvier 1887, 1<sup>er</sup> -5 février 1887
- Liste des confédérations concernées. Renouvellement du traité du 18 août 1858. Le marabout Mahmoudou Lamine. Mines d'or. Libre circulation des caravanes. Droit de passage. Poudre d'or, gomme et caoutchouc.
- 40 COL 385 Traité de paix conclu par le capitaine Vallière et Alagui Guéta, chef du Makhana, Tamba chef de Sékékoto et les autres chefs du Makana et du Niagala, pays du Bambouk  
13 janvier 1887
- Renouvellement du traité du 18 août 1858. Mahmoudou Lamine. Mines d'or. Libre circulation des caravanes. Droit de passage. Poudre d'or, gomme et caoutchouc.

<sup>1</sup> Reichenberg représentait J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français.

- 40 COL 388 Traité de protectorat et de commerce conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Samba Tambo, chef du Kaméra, Silman Dela, chef du Diakandapé, Makha Goulougo<sup>1</sup>, chef de Lanel, Ali-Mana, chef de Kotéra, ainsi que tous les chefs des villages du Kaméra  
19 janvier 1887  
Renouvellement du traité du 6 octobre 1855. Nomination du niaye et des chefs de villages. Relations avec Mahmadou Lamine. Règlement des conflits. Construction d'une route. Scolarisation d'enfants indigènes.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 392 Traité de paix conclu par le lieutenant d'artillerie de marine Reichenberg avec Gara, chef du pays de Bambougou  
7 février 1887  
Mines d'or. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Poudre d'or, caoutchouc et gomme.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 393 Traité de paix conclu par le lieutenant d'artillerie de marine Reichenberg avec Famalé, chef du pays de Diébédougou  
9 février 1887  
Mines d'or. Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Poudre d'or, caoutchouc et gomme.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.
- 40 COL 394 Traité d'amitié et de commerce conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec Daha, chef du pays de Fontofa  
18 février 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Commerce du caoutchouc et de la gomme.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 395 Traité d'amitié et de commerce conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec Aguibon, chef du Dinguiray<sup>2</sup>  
12 mars 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Pillages et exactions.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 397 Traité d'amitié et de commerce avec le Koullou et le Kabeleya conclu par le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf avec Bougariba, chef du Koullou  
22 mars 1887  
Libre circulation des caravanes. Droits et redevances. Gomme et caoutchouc.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.
- 40 COL 398 Convention complémentaire au traité du 5 février 1886, signée à Bissandougou entre Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et l'almamy Samory ben Lakhanfia, émir el Moumenin  
23 mars 1887  
Gallieni est représenté par Marie Étienne Péroz, capitaine d'infanterie de marine, chef de la mission du Ouassoulou, Jules Plat, sous-lieutenant d'infanterie de marine, et par Pierre Fras, médecin de 2<sup>e</sup> classe de la Marine.  
Détermination de la frontière entre les possessions françaises au

<sup>1</sup> Goulougo est écrit Gonlougo sur les imprimés.

<sup>2</sup> Dinguiray est actuellement en Guinée mais faisait partie du Soudan français jusqu'en 1899.

Soudan et les états de Samory (surtout situés en Guinée française).  
Protectorat de la France. Commerce.  
Copie du traité et brouillon de lettre en vue de sa ratification par décret.  
Ratification par décret du 2 octobre 1887.

- 40 COL 401 Traité de protectorat et de commerce conclu entre Louis Tautain, commandant de cercle, et Abderrhaman Coulobary<sup>1</sup>, chef du pays de Sokolo

22 avril 1887

Libre circulation des caravanes. Ivoire, gomme, plumes d'autruche, chevaux et bétail. Relations avec les ennemis. Fourniture d'armes.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.

- 40 COL 403 Protectorat accordé par J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, suite à la requête du chef et des anciens de la république de Bafing-Makhana

1<sup>er</sup> mai 1887

Gallieni est représenté par Marie-Étienne Péroz, capitaine d'infanterie de marine, chef de la mission du Ouassoulou. Liste des villages.  
Ratification par décret du 17 octobre 1887.

- 40 COL 404 Traité conclu entre J. Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et Ahmadou, sultan de Ségou

12 mai 1887

Traité de paix, de protectorat et de commerce signé à Gouri. Liberté de circulation. Paiement d'une indemnité au sultan.

- 40 COL 673 Décret de ratification des traités passés avec les chefs de Kakadian (9 janvier 1887), Borokoné (10 janvier 1887), du Makhana et du Niagala (13 janvier 1887), dans le Bambouk

29 mai-20 juin 1887, 2 juillet 1887

Projet, correspondance et extrait du *Bulletin officiel de l'administration des colonies* (mai-juin 1887). Décret du 2 juillet 1887.

- 40 COL 717 Projet de ratification des traités conclus avec les chefs de Kita, du Makadiambougou, du Bagniakadougou, du Gadougou, du Manding

26 septembre 1887

Correspondance

- 40 COL 406 Traité conclu avec Boroba Kouloubali, chef de Moninfébougou

septembre 1887

Traité de protectorat, de paix et d'amitié conclu à Kokrimadougou entre E. Caron, commandant la canonnière le *Niger*, d'une part, et Boroba Kouloubali, chef de Moninfébougou, représenté par son frère Tiéma Kouloubali.

- 40 COL 40 Traité d'amitié et de commerce conclu avec le Mérétaibaïa

5 janvier 1888

Composition du territoire. Commerce. Ivoire, gommages et caoutchouc.

- 40 COL 43 Convention signée à Makana entre Gallieni, commandant supérieur du Soudan français, et les chefs du Kaméra

5 mai 1888

Paiement d'un tribut à la France. Liste des signataires africains.

- 40 COL 45/1 Convention de protectorat passée entre le capitaine Septans et Tiéba, roi du KénéDougou

18 juin 1888

Le roi est représenté par son troisième fils Ahmadou, son neveu Bemba et Oumarou, chef des griots.

<sup>1</sup> Coulobary est écrit Touloubary sur les imprimés.

Protectorat exclusif de la France. Relations avec les états voisins. Construction d'établissements militaires et de voies de communications. Recrutement de la main d'œuvre- Commerce. Aide et protection du Kéné Dougou aux explorateurs, officiers ou savants, aux courriers et convois.

40 COL 677 Décret de ratification du traité du 18 juin 1888 avec le roi du Kéné Dougou

4 avril 1889

40 COL 757 Demandes d'envoi de traités et projet de décret de ratification des traités conclus avec les chefs de la Côte occidentale d'Afrique entre 1880 et 1887<sup>1</sup>

5 mars-24 mai 1889

Correspondance et notes.

Liste des traités réclamés par les Affaires étrangères et qui n'ont pu être retrouvés aux archives coloniales.

40 COL 684 Décret de ratification des traités conclus avec les chefs du Makhandougou, du Bété Dougou et du Farimboula (3 avril 1880), de Gomou (15 mars 1881), du Gangaran (16 février 1882), du Nossambougou (20 avril 1883) et du Koumi (Grand Bélé Dougou, 24 avril 1883)<sup>2</sup>

23 mai 1889

40 COL 53 Traité conclu par Hourst avec le pays du Dembéla comprenant le seul village de Toumania

20 janvier 1890

Protectorat exclusif de la France. Installation d'établissements militaires et création de voies de communication. Commerce. Respect des caravanes, des marchands et de leurs biens. Aide et protection aux courriers et convois français. Règlement des contestations.

40 COL 2 Traité conclu entre le capitaine Underberg, résident de France à Ségou, et Ousman Taraouré, roi du Sarro

15 août 1890

Protectorat exclusif de la France. Alliance à la France. Installation d'établissements militaires et création de voies de communication. Commerce. Respect des caravanes. Règlement des contestations.

40 COL 4 Traité conclu entre le capitaine Monteil et Alassana, almamy de la ville de San

14 janvier 1891

Protectorat exclusif de la France. Caravanes. Commerce à San.

Protection des Français. Règlement des contestations.

Sur la copie, à l'article 4, est aussi prévu le commerce à Bobo

Dioulasso et sur le territoire des Bobos Dioulas.

40 COL 828 Traité de protectorat conclu entre le lieutenant Voulet et Tiguiré, roi du pays de Garangou (et des contrées Boussansé)

12 février 1897

### ***Traités conclus dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (1845-1887)***

Ce sont surtout des décrets de ratification ou des projets de décret.

40 COL 824 Projet d'articles additionnels aux traités conclus avec différents chefs de la côte occidentale d'Afrique dans le cadre de la mission du capitaine de vaisseau Baudin pour faire cesser la traite des esclaves

Mai-septembre 1845

Lieux concernés : Sedhiou, Cazamance ; Grand-Bassam et Assinie ;

<sup>1</sup> Une partie de la correspondance était cotée n° 736 (25 avril et 14 mai 1889).

<sup>2</sup> Le brouillon du décret était coté n° 723.

Gabon ; Garoway au Cap des Palmes ; Tosso au Cap de Monte ;  
Banoko et Danger dans le golfe de Biafra ; Rio Nunez ; Bonny ;  
Vieux-Calabar.

40 COL 804 Relevé des traités contenus dans l'annuaire du Sénégal de 1884  
[1884]

40 COL 728 Projet de décret de ratification de quarante-deux traités conclus  
au Soudan français et en Guinée française entre le 16 avril 1880  
et le 14 septembre 1885  
[1885]

Correspondance et projet (juin-août 1887).

Décret du 23 mai 1889. remplacer par :

Lettre d'envoi et projet non datés. Le projet préfigure les décrets du 23  
mai 1889.

40 COL 681 Projet et décret de ratification de vingt-neuf traités conclus au  
Sénégal et au Soudan français entre le 16 avril 1880 et le 14 mai  
1887<sup>1</sup>

juin-août 1887, 23 mai 1889

Correspondance et projet (juin-août 1887).

Décret du 23 mai 1889.

40 COL 713 Projet de décret de ratification des traités conclus avec les chefs  
des pays de Sokolo (22 avril 1887) et des Oulads Embareck (14  
mai 1887)

6, 14 octobre 1887

Brouillon du projet, correspondance et un exemplaire imprimé du  
traité avec les Oulad Embareck.

40 COL 703 Projet de décret de ratification de douze traités conclus « avec  
divers chefs du Sénégal ». *Journal officiel du Sénégal et  
dépendances*<sup>2</sup>

23 août-25 octobre 1887, 8 avril 1888

Correspondance concernant le décret du 17 octobre 1887, publié dans  
le *Journal officiel du Sénégal et dépendances* du 8 avril 1888.

La plupart des territoires concernés feront ensuite partie du Soudan  
français et de la Guinée française : Bondou, Guoy, Kaméra,  
Bambougou, Diébébougou, Bambouk, Ouli, Sakho, Ménien, Bafing-  
Makhana et Boké.

Un second décret daté du 17 octobre 1887 est publié dans le même  
numéro du *Journal*. Il ratifie les traités passés avec le Sokolo et les  
Oulad Embarek.

40 COL 676 Deux décrets du 2 octobre 1887 portant ratification des traités  
conclus avec les chefs de Kita, du Makadiambougou, du  
Bagniakadougou, du Gadougou, du Manding, ainsi qu'avec  
l'almamy Samory, le sultan Ahmadou et les chefs du Sirimana,  
du Badou, du Niocolo, du Tenda, du Fontofa, du Dinguirray, du  
Koullou et du Kabeleya

8 juillet-13 octobre 1887

Brouillons des décrets et correspondance.

40 COL 710 *Journal officiel du Sénégal et dépendances* publiant les traités  
conclus avec les chefs du Guoye (15 janvier 1887), du Kaméra  
(19 janvier 1887), du Bambougou (7 février 1887) et du  
Diébébougou (9 février 1887)

13 septembre 1888

<sup>1</sup> Le projet de décret daté du 15 juin faisait partie du dossier n° 707.

<sup>2</sup> Le document daté du 25 octobre 1887 était coté n° 740.



40 COL 876/2 Projet de ratification des décrets conclus par Casimir Maistre dans la région comprise entre le Haut Oubangui, le Chari et la Haute Bénoué (Afrique centrale)

Mai-décembre 1893

Traités conclus par Maistre dans le cadre de la mission qu'il a accomplie en 1892 du Haut Oubangui à Yola par le Baguirmi, correspondance et notes.

40 COL 870 Listes des traités conclus au Bénin, en Côte d'Or, dans les Rivières du Sud, au Congo français, au Soudan français et au Sénégal entre 1842 et 1891 et dans l'hinterland du Dahomey, de la Côte d'Ivoire et de la Gold Coast entre 1891 et 1895

[1896]

Avec dates de ratification et commentaires sur la localisation des territoires dans l'hinterland.

40 COL 908/2 Décret portant ratification de traités passés au nord de la Côte d'Ivoire et du Dahomey

6 octobre 1897

- Traité entre le lieutenant Voulet et le chef du Gouronsi (19 septembre 1896).
- Traité entre le lieutenant Chanoine et le chef de Aseydou Bélélé (20 mars 1897).
- Traité entre Portes et Molex et les chefs de Pabégou (19 février 1897), Birni (12 mars 1897), Niéro (24 mars 1897), Kouandé (25 mars 1897).
- Traité entre Molex et le chef de Baniguara (29 mai 1897).
- Traité entre le capitaine Ganier et les chefs de Guilmaro (3 mai 1897) ; Lamboanti (4 mai 1897) ; Nansougou (6 mai 1897) ; Kodjar (20 mai 1897).

#### *Correspondance générale (1884-1909)*

40 COL 743 Considérations sur l'opportunité de ratifier les traités conclus au Sénégal et sur la côte occidentale d'Afrique entre le 19 avril 1883 et le 5 février 1884

22 avril-25 août 1884

40 COL 732 Lettre d'envoi au ministre des Affaires étrangères de quatre décrets des 9 juin et 12 octobre 1884 ratifiant les traités conclus en Séné-gambie et de la copie du décret du 10 octobre 1884 ratifiant le traité conclu avec le sultan de Tadjourah

avril 1885

40 COL 720 Publication sous forme de fascicule des décrets de ratification des traités conclus sur la côte occidentale de l'Afrique, datés entre le 27 novembre 1883 et le 12 décembre 1884

8 janvier-2 février 1885

40 COL 719 Envoi au ministre des Affaires étrangères de la copie de cinq décrets des 24, 26 et 28 novembre 1883 portant approbation de traités conclus sur la côte de Séné-gambie

mars-avril 1885

40 COL 948/2 Communication au ministre des Affaires étrangères de traités conclus au Gabon et au Congo, en vue de la ratification de l'acte général de la Conférence de Berlin

3 juin-16 septembre 1885

40 COL 948/3 Demande d'impression des traités passés sur les côtes occidentales d'Afrique

25 juin 1885

- 40 COL 734 Accusé de réception d'exemplaires des traités conclus avec le Kabitaye (30 janvier 1885), le Koba (1<sup>er</sup> février 1885), le Forécariah (17 janvier 1878), l'almamy Bokary (30 décembre 1866) et le Dubréka (20 juin 1880)  
12 septembre 1885
- 40 COL 730 Demande par le ministre des Affaires étrangères de la copie des différents traités passés avec le Sine, le Baol, le Saloum, le Bar, le Djolof et le Cayor  
1<sup>er</sup> mars 1887
- 40 COL 729 Demande d'exemplaires des traités conclus avec le Kabitaye (30 janvier 1885), le Koba (1<sup>er</sup> février 1885), le Forécariah (17 janvier 1878), l'almamy Bokary (30 décembre 1866) et le Dubréka (20 juin 1880)  
21 juin-28 juillet 1887
- 40 COL 712 Considérations sur l'opportunité de ratifier les traités conclus avec le Bagniakadougou (16 mars 1881), le Gadougou (12 mars 1881), le Manding de Niagasola (20 mai 1881), le Tambaoura (8 novembre 1883), le Ségou (3 novembre 1883), le Makhadougou et Kita (25 avril 1880)  
10 juin-2 septembre 1887
- 40 COL 727 Communication de traités conclus avec le Sénégal et dépendances en vue d'une négociation avec la Grand-Bretagne<sup>1</sup>  
7 mars-25 mai 1888
- Demande de communication par le ministre des Affaires étrangères de soixante-sept traités conclus de 1880 à mai 1887 et commentaires sur quarante-cinq autres (25 mai 1888).
- 40 COL 45/2 Décret de ratification du traité passé avec Tiéba, roi du Kéné Dougou, le 18 juin 1888  
27 août 1888-10 avril 1889
- Correspondance et notes, copie du décret du 4 avril 1889.
- 40 COL 760 Accusé de réception des décrets de ratification des traités conclus avec le Bondoukou et le Kéné Dougou  
12 avril 1889
- Une note rappelle l'article 34 de l'Acte général de la Conférence de Berlin.
- 40 COL 705 Notification des traités conclus en 1889 avec les pays de Kong, de Djimini et de l'Anno, du Bondoukou et de Kéné Dougou  
15 novembre 1889-20 janvier 1890
- 40 COL 948/4 Transmission de documents au ministère des Affaires étrangères, au sujet des positions françaises et anglaises en Côte d'Or et Côte d'Ivoire  
15 mars 1890-20 février 1892
- Correspondance et notes.  
Une lettre du gouverneur Ballay détaille le voyage qu'il effectua dans la région de Grand-Bassam entre le 7 et le 18 mai 1890 (19 mai 1890).
- 40 COL 747 Envoi et communication de traités passés au Sénégal, au Soudan français et en Guinée portugaise entre le 25 avril 1880 et le 19 novembre 1886, ainsi que d'un décret de ratification du 17 octobre 1887  
1<sup>er</sup> juillet-10 septembre 1890

<sup>1</sup> La lettre datée du 25 mai 1888 était placée dans le dossier n° 757, sa copie était cotée n° 741. Le dernier document, non daté, était coté n° 733.

- 40 COL 756      Communication des traités passés en Afrique occidentale française et en Océanie  
27 janvier-28 avril 1893  
Correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et le sous-secrétariat d'État des Colonies, notes.
- 40 COL 746      Demande de communication des traités relatifs aux Comores et de ceux conclus avec les Trarzas depuis le 22 mai 1880  
22, 24 janvier 1896
- 40 COL 948/5    Recherche du traité de cession de l'île de Foundiougne à la France le 5 septembre 1888  
11 avril-13 décembre 1907
- 40 COL 948/6    Demande de communication du traité conclu avec le Fouta-Djalou en 1897  
24 mars, 9 juillet 1908
- 40 COL 948/7    Récolement de tous les traités et décrets de ratification concernant l'Afrique occidentale  
15 mars 1909

## Indochine

1884-1885

- 40 COL 625/1    Traité passé à Hué par Jules Patenôtre avec le roi d'Annam représenté par Nguyen Van Tuong, premier régent  
6 juin 1884  
Protectorat exclusif de la France. Nomination d'un résident général. Restitution à l'Annam des provinces du nord. Occupation militaire. Ouvrages militaires. Administration du territoire. Commerce portuaire. Relations extérieures. Télégraphe. Règlement des litiges. Rôle des résidents. Déplacements à l'intérieur du territoire. Dettes. Régime et exploitation des mines. Régime monétaire. Taxes diverses. Ce traité remplace les conventions des 15 mars 1874, 31 août 1874 et 23 novembre 1874  
Ratification par décret du 23 février 1886
- 40 COL 625/2    Convention relative au régime des mines de l'Annam et du Tonkin conclue par V. Lemaire, résident général de la République française à Hué, avec le roi d'Annam  
18 février 1885  
Ratification par décret du 10 février 1886

## Comores

1892

- 40 COL 755      Traité passé entre Saïd Ali, sultan de la Grande-Comore et C. Papinaud, gouverneur de Mayotte  
6 janvier 1892  
Souveraineté de la France. Suppression de sultanats. Prérogatives du résident de France. Justice. Police. Dépenses du protectorat français à la Grande-Comore. Budget. Assistance de la France en cas de guerre.
- 40 COL 754      Traité passé entre Saïd Omar, sultan d'Anjouan, et C. Papinaud, gouverneur de Mayotte  
8 janvier 1892  
Souveraineté de la France. Prérogatives du résident de France. Justice. Police. Dépenses du protectorat français à la Grande-Comore. Budget. Mise à disposition d'immeubles et de terrains. Assistance de la France en cas de guerre.

## Polynésie française

- 40 COL 783 Traité de protectorat passé par Th. Lacascade, gouverneur des Établissements français de l'Océanie, avec Teuruarii IV et les autres membres du gouvernement de Rurutu

27 mars 1889

Procès-verbal de la conclusion de l'acte. Organisation administrative.

- 40 COL 784 Traité de protectorat conclu à bord de l'avis la *Dives* entre Th. Lacascade et Iemaeva, reine de l'île Rimatara et dépendances (île Maria)

29 mars 1889

Affaires extérieures. Administration de la justice.